

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14-15

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY, THE ENVIRONMENT
AND NATURAL RESOURCES

Chair:
The Honourable RICHARD NEUFELD

Tuesday, March 10, 2015
Thursday, March 12, 2015

Issue No. 25

Third and fourth (final) meetings:

Bill C-40, An Act respecting the
Rouge National Urban Park

and

Thirteenth meeting:

Study on non-renewable and renewable energy development
including energy storage, distribution, transmission,
consumption and other emerging technologies
in Canada's three northern territories

INCLUDING:
THE ELEVENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-40)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014-2015

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES
RESSOURCES NATURELLES

Président :
L'honorable RICHARD NEUFELD

Le mardi 10 mars 2015
Le jeudi 12 mars 2015

Fascicule n° 25

Troisième et quatrième (dernière) réunions :

Projet de loi C-40, Loi concernant
le parc urbain national de la Rouge

et

Treizième réunion :

Étude sur le développement des énergies renouvelables et non
renouvelables dans les trois territoires du Nord, y compris le
stockage, la distribution, la transmission et la consommation
d'énergie, de même que les technologies émergentes

Y COMPRIS :
LE ONZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi C-40)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON ENERGY, THE ENVIRONMENT AND NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Paul J. Massicotte, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Black	Greene
* Carignan, P.C. (or Martin)	MacDonald Mitchell
* Cowan (or Fraser)	Patterson Ringuette
Eaton	Rivard
Eggleton, P.C.	Seidman

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Greene was added to the membership (*March 11, 2015*).

The Honourable Senator Eaton was added to the membership (*March 11, 2015*).

The Honourable Senator Rivard replaced the Honourable Senator Boisvenu (*March 11, 2015*).

The Honourable Senator Patterson replaced the Honourable Senator Ataullahjan (*March 11, 2015*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Eaton (*March 11, 2015*).

The Honourable Senator Eggleton, P.C., replaced the Honourable Senator Sibbeston (*March 11, 2015*).

The Honourable Senator Eaton replaced the Honourable Senator Boisvenu (*March 10, 2015*).

The Honourable Senator Boisvenu replaced the Honourable Senator Enverga (*March 10, 2015*).

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator Patterson (*March 9, 2015*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Paul J. Massicotte

et

Les honorables sénateurs :

Black	Greene
* Carignan, C.P. (ou Martin)	MacDonald Mitchell
* Cowan (ou Fraser)	Patterson Ringuette
Eaton	Rivard
Eggleton, C.P.	Seidman

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Greene a été ajouté à la liste des membres du comité (*le 11 mars 2015*).

L'honorable sénatrice Eaton a été ajoutée à la liste des membres du comité (*le 11 mars 2015*).

L'honorable sénateur Rivard a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 11 mars 2015*).

L'honorable sénateur Patterson a remplacé l'honorable sénatrice Ataullahjan (*le 11 mars 2015*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénatrice Eaton (*le 11 mars 2015*).

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., a remplacé l'honorable sénateur Sibbeston (*le 11 mars 2015*).

L'honorable sénatrice Eaton a remplacé l'honorable sénateur Boisvenu (*le 10 mars 2015*).

L'honorable sénateur Boisvenu a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 10 mars 2015*).

L'honorable sénatrice Ataullahjan a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 9 mars 2015*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, March 10, 2015
(53)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5:03 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Black, Eaton, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Ringuette, Seidman and Sibbeston (10).

Other senator present: The Honourable Senator Eggleton, P.C. (1).

Attendance: Sam Banks, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 19, 2015, the committee continued its examination on Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park. (*For complete text of order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 24.*)

WITNESSES:

The Regional Municipality of York:

Ian Buchanan, Manager, Natural Heritage and Forestry.

Canadian Parks and Wilderness Society:

Éric Hébert-Daly, Director;

Alison Woodley, National Director, Parks Program.

Friends of the Rouge Watershed:

Jim Robb, General Manager.

The chair made a statement.

DECLARATIONS OF PRIVATE INTERESTS:

Pursuant to subsection 12(1) of the *Ethics and Conflict of Interest Code for Senators*, a declaration of private interests was made as follows:

By written declaration, the Honourable Enverga (Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park).

Mr. Buchanan, Mr. Hébert-Daly and Mr. Robb each made a statement and, together with Ms. Woodley, answered questions.

At 6:49 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 10 mars 2015
(53)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 h 3, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Black, Eaton, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Ringuette, Seidman et Sibbeston (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Eggleton, C.P. (1).

Également présente : Sam Banks, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le jeudi 19 février 2015, le comité poursuit son étude du projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 24 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Municipalité régionale de York :

Ian Buchanan, gestionnaire, Services du patrimoine naturel et de la foresterie.

Société pour la nature et les parcs du Canada :

Éric Hébert-Daly, directeur;

Alison Woodley, directrice nationale, Programme des parcs.

Friends of the Rouge Watershed :

Jim Robb, directeur général.

Le président fait une déclaration.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PERSONNELS

Conformément au paragraphe 12(1) du *Code régissant l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs*, une déclaration d'intérêts personnels est faite comme suit :

Par écrit, par l'honorable sénateur Enverga (projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge).

MM. Buchanan, Hébert-Daly et Robb font chacun une déclaration, puis, avec Mme Woodley, répondent aux questions.

À 18 h 49, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, March 12, 2015
(54)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 8:01 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Eaton, Eggleton, P.C., Greene, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Rivard and Seidman (12).

Attendance: Sam Banks, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, February 19, 2015, the committee continued its examination on Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park. (*For complete text on the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 24.*)

Pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda (future business).

At 8:35 a.m., the committee suspended.

At 8:36 a.m., the committee resumed in public.

The chair made a statement.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that the preamble stand postponed.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, stand postponed.

It was agreed that clause 2 carry.

It was agreed that clause 3 carry.

The chair asked whether clause 4 shall carry.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved:

That Bill C-40 be amended in clause 4, on page 3, by replacing lines 23 to 27 with the following:

“purposes of protecting, restoring, enhancing and presenting, for current and future generations, the natural and cultural heritage of the Park, including a vibrant agricultural community, and encouraging Canadians to discover”.

OTTAWA, le jeudi 12 mars 2015
(54)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 8 h 1 dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Eaton, Eggleton, C.P., Greene, MacDonald, Massicotte, Mitchell, Neufeld, Patterson, Ringuette, Rivard et Seidman (12).

Également présente : Sam Banks, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le jeudi 19 février 2015, le comité poursuit son étude du projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 24 des délibérations du comité.*)

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

À 8 h 35, la séance est suspendue.

À 8 h 36, la séance publique reprend.

Le président ouvre la séance.

Il est convenu que le comité procédera à l'étude article par article du projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge.

Il est convenu de reporter l'adoption du titre.

Il est convenu de reporter l'adoption du préambule.

Il est convenu de reporter l'adoption de l'article 1, qui contient le titre abrégé.

Il est convenu d'adopter l'article 2.

Il est convenu d'adopter l'article 3.

Le président demande si l'article 4 est adopté.

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose :

Que le projet de loi C-40 soit modifié, à l'article 4, à la page 3, par substitution, aux lignes 21 à 25, de ce qui suit :

« Rouge, décrit à l'annexe, afin de protéger, de restaurer, d'améliorer et de mettre en valeur, pour les générations actuelles et futures, le patrimoine naturel et culturel du parc, notamment ses collectivités agricoles dynamiques, et d'en- »

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Eggleton, Mitchell and Ringuette — 3

NAYS

The Honourable Senators

Black, Eaton, Greene, MacDonald, Massicotte, Neufeld,
Patterson, Rivard and Seidman — 9

It was agreed that clause 4 carry.

It was agreed that clause 5 carry.

The chair asked whether clause 6 shall carry.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved:

That Bill C-40 be amended in clause 6, on page 3, by replacing lines 36 to 39 with the following:

“the Park, give priority to the protection, improvement and restoration of the health, biodiversity and sustainability of the Park’s ecosystems, native species and watersheds, its ecological connections between Lake Ontario and the Oak Ridges Moraine, and its cultural, agricultural and scenic values”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negatived on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators

Eggleton, Mitchell and Ringuette — 3

NAYS

The Honourable Senators

Black, Eaton, Greene, MacDonald, Massicotte, Neufeld,
Patterson, Rivard and Seidman — 9

It was agreed that clause 6 carry.

It was agreed that clause 7 carry.

The chair asked whether clause 8 shall carry.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved:

That Bill C-40 be amended in clause 8, on page 4, by replacing lines 17 to 22 with the following:

“8. (1) The Minister must establish a multi-stakeholder committee and a scientific advisory panel to advise the Minister on the management of the Park.

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est rejetée à la majorité :

POUR :

Les honorables sénateurs

Eggleton, Mitchell et Ringuette — 3

CONTRE :

Les honorables sénateurs

Black, Eaton, Greene, Macdonald, Massicotte, Neufeld,
Patterson, Rivard et Seidman — 9

Il est convenu d’adopter l’article 4.

Il est convenu d’adopter l’article 5.

Le président demande si l’article 6 est adopté.

L’honorable sénateur Eggleton, C.P., propose :

Que le projet de loi -C-40 soit modifié, à l’article 6, à la page 3, par substitution, aux lignes 34 à 38, de ce qui suit :

« ministre accorde la priorité à la protection, à l’amélioration et à la restauration de la santé, de la biodiversité et de la durabilité des écosystèmes du parc, de ses espèces indigènes, de ses bassins d’hydrographiques, des connexions écologiques qui le relie au lac Ontario et à la moraine d’Oak Ridges, et de ses valeurs culturelles, agricoles et esthétiques ».

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est rejetée à la majorité :

POUR :

Les honorables sénateurs

Eggleton, Mitchell et Ringuette — 3

CONTRE :

Les honorables sénateurs

Black, Eaton, Greene, MacDonald, Massicotte, Neufeld,
Patterson, Rivard et Seidman — 9

Il est convenu d’adopter l’article 6.

Il est convenu d’adopter l’article 7.

Le président demande si l’article 8 est adopté.

L’honorable sénateur Eggleton, C.P., propose :

Que le projet de loi C-40 soit modifié, à l’article 8, à la page 4, par substitution, aux lignes 17 à 22 de ce qui suit :

« 8. (1) Le ministre établit un comité multipartite et un comité consultatif scientifique chargés de le conseiller sur la gestion du parc.

(2) The multi-stakeholder committee may include representatives from local governments, environmental, Aboriginal, regional or agricultural organizations and other organizations that the Minister considers appropriate.

(3) The scientific advisory panel may include scientists with expertise in ecology, hydrology, agriculture and parks.”

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was negated on the following vote:

YEAS

The Honourable Senators
Eggleton, Mitchell and Ringuette — 3

NAYS

The Honourable Senators
Black, Eaton, Greene, MacDonald, Massicotte, Neufeld,
Patterson, Rivard and Seidman — 9

It was agreed that clause 8 carry.

It was agreed, with leave, that the balance of the clauses in the bill be grouped together by parts, for the purposes of clause-by-clause consideration.

It was agreed that clauses 9 to 12 carry.

It was agreed that clauses 13 to 16 carry.

It was agreed that clauses 17 to 19 carry.

It was agreed that clauses 20 to 22 carry.

It was agreed that clauses 23 to 32 carry.

It was agreed that clauses 33 to 52 carry.

It was agreed that clauses 53 to 61 carry.

It was agreed that clause 62 carry.

It was agreed that the schedule carry.

It was agreed that clause 1, which contains the short title, carry.

The Honourable Senator Ringuette moved:

That the committee defers the final reading of clause-by-clause and the titles to our meeting on March 24.

The question being put on the motion, it was negated.

It was agreed that the preamble carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry, on division.

It was agreed that the chair report the bill without amendment to the Senate.

At 9:05 a.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 4, 2014, the committee continued its study on non-renewable and renewable energy development

(2) Le comité multipartite peut se composer de représentants des administrations locales, des organisations environnementales, autochtones, régionales et agricoles, ainsi que des autres organisations que le ministre estime indiquées.

(3) Le comité consultatif scientifique peut comprendre des scientifiques ayant une expertise en matière d'écologie, d'hydrologie, d'agriculture et de parcs. »

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est rejetée à la majorité :

POUR :

Les honorables sénateurs
Eggleton, Mitchell et Ringuette — 3

CONTRE :

Les honorables sénateurs
Black, Eaton, Greene, MacDonald, Massicotte, Neufeld,
Patterson, Rivard et Seidman — 9

Il est convenu d'adopter l'article 8.

Il est convenu, avec le consentement des membres du comité, de regrouper le reste des articles selon les parties du projet de loi, pour les besoins de l'étude article par article.

Il est convenu d'adopter les articles 9 à 12.

Il est convenu d'adopter les articles 13 à 16.

Il est convenu d'adopter les articles 17 à 19.

Il est convenu d'adopter les articles 20 à 22.

Il est convenu d'adopter les articles 23 à 32.

Il est convenu d'adopter les articles 33 à 52.

Il est convenu d'adopter les articles 53 à 61.

Il est convenu d'adopter l'article 62.

Il est convenu d'adopter l'annexe.

Il est convenu d'adopter l'article 1, qui contient le titre abrégé.

L'honorable sénatrice Ringuette propose :

Que le comité reporte à la séance du 24 mars la fin de l'étude article par article et des titres du projet de loi.

La motion, mise aux voix, est rejetée.

Il est convenu d'adopter le préambule.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu, avec dissidence, d'adopter le projet de loi.

Il est convenu que le président fera rapport du projet de loi non modifié au Sénat.

À 9 h 5, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le mardi 4 mars 2014, le comité poursuit son étude sur le développement des énergies renouvelables et non renouvelables

including energy storage, distribution, transmission, consumption and other emerging technologies in Canada's three northern territories. (*For complete text on the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 10.*)

The chair made a statement.

It was agreed that the following special study budget application (Northern Energy Study), for the fiscal year ending March 31, 2016, be approved, for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

GENERAL EXPENSES	<u>\$ 14,500</u>
TOTAL	<u>\$ 14,500</u>

At 9:07 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

dans les trois territoires du Nord, y compris le stockage, la distribution, la transmission et la consommation d'énergie, de même que les technologies émergentes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

Le président fait une déclaration.

Il est convenu d'approuver et de présenter au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration la demande de budget pour étude spéciale (sur l'énergie dans le Nord), pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 :

DÉPENSES GÉNÉRALES	<u>14 500 \$</u>
TOTAL	<u>14 500 \$</u>

À 9 h 7, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, March 10, 2015

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park, met this day at 5:03 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, any members of the public with us in the room and viewers across the country who are watching on television. As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and also available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under "Senate committees."

Honourable senators, Senator Enverga has made a written declaration of private interest regarding Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park. In accordance with rule 15-7, the declaration shall be recorded in the minutes of the proceedings of the committee. If any of you wish to see it, you can contact the clerk.

Senator Eggleton: He is the sponsor of the bill. Does that change his status?

The Chair: He's not the sponsor of the bill anymore.

Senator Eggleton: Who is the sponsor of the bill?

The Chair: Senator Eaton.

Senator Eggleton: Okay.

The Chair: I would ask senators around the table to introduce themselves. To begin, I will introduce the deputy chair, Senator Paul Massicotte from Quebec.

Senator Eggleton: Art Eggleton, senator from Toronto.

Senator MacDonald: Michael MacDonald from Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette from New Brunswick.

[*English*]

Senator Sibbeston: Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 10 mars 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge, se réunit aujourd'hui, à 17 h 3, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je préside le comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs, aux membres du public qui sont présents dans la salle, ainsi qu'aux téléspectateurs de partout au pays. Je rappelle à ceux qui suivent nos délibérations que les séances du comité sont ouvertes au public et qu'elles peuvent être visionnées sur le Web, à l'adresse sen.parl.gc.ca. Vous trouverez de plus amples renseignements sur l'horaire des témoins à la section « Comités du Sénat ».

Honorables sénateurs, le sénateur Enverga m'a remis une déclaration écrite d'intérêt privé à l'égard du projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge. Conformément à l'article 15-7 du Règlement, cette déclaration sera consignée au procès-verbal des délibérations du comité. Si l'un de vous souhaite la consulter, vous pouvez communiquer avec la greffière.

Le sénateur Eggleton : C'est le parrain du projet de loi. Est-ce que cela change son statut?

Le président : Il n'est plus le parrain du projet de loi.

Le sénateur Eggleton : Qui est le parrain du projet de loi?

Le président : La sénatrice Eaton.

Le sénateur Eggleton : D'accord.

Le président : Je demanderais aux sénateurs assis à la table de se présenter. Je vais d'abord présenter le vice-président, le sénateur Paul Massicotte, du Québec.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, sénateur de Toronto.

Le sénateur MacDonald : Michael MacDonald, Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

Le sénateur Sibbeston : Nick Sibbeston, Territoires du Nord-Ouest.

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

Senator Black: Doug Black from Alberta.

Senator Eaton: Nicky Eaton from Ontario.

The Chair: I would like to introduce our staff beginning with the clerk Lynn Gordon, and our Library of Parliament analyst is Sam Banks.

Bill C-40 An Act respecting the Rouge National Urban Park was introduced on behalf of the Minister of the Environment in the House of Commons on June 13, 2014. The bill was passed by the House of Commons on January 26, 2015, and following second reading in the Senate, it was referred to our committee on February 19.

I am pleased to welcome the following witnesses appearing before us today. We have Ian Buchanan, Manager, Natural Heritage and Forestry, Regional Municipality of York; from the Canadian Parks and Wilderness Society we have Éric Hébert-Daly, Director and Alison Woodley, National Director, Parks Program; and from Friends of the Rouge Watershed, Jim Robb, General Manager.

Thank you to each of you for being here. Mr. Buchanan you can proceed, followed by Mr. Éric Hébert-Daly and Ms. Woodley, then Mr. Robb. We will then open the floor for questions and answers. The floor is yours, sir.

Ian Buchanan, Manager, Natural Heritage and Forestry, The Regional Municipality of York: Good afternoon and thank you, Mr. Chair. Honourable senators, I am honoured to be here today to provide a municipal York Region perspective on Bill C-40 respecting the Rouge national urban park.

My name is Ian Buchanan. I manage the natural heritage and forestry programs for the Regional Municipality of York in the environmental promotion and protection branch of environmental services.

I would first like to commend the Government of Canada for its vision, strong leadership and innovation in the commitment to Bill C-40 and advancing the management of a unique park, the first of its kind in Canada, Rouge national urban park.

I have worked as a professional ecologist in the Rouge watershed and surrounding area for more than 25 years. I worked with the Ontario Ministry of Natural Resources in York and Durham regions as an ecologist, supervisor and provincial lead for the GTA fish and wildlife management. I have worked restoring the Rouge watershed for decades, and have been involved with the Rouge Park since its inception. I also chaired the Rouge Park natural heritage committee, participated on the

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Le sénateur Black : Doug Black, Alberta.

La sénatrice Eaton : Nicky Eaton, Ontario.

Le président : J'aimerais présenter également les membres de notre personnel, en commençant par la greffière, Lynn Gordon, et notre analyste de la Bibliothèque du Parlement, Sam Banks.

Le projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge a été présenté au nom de la ministre de l'Environnement à la Chambre des communes le 13 juin 2014. Il a été adopté par la Chambre des communes le 26 janvier 2015, et à la suite de la deuxième lecture au Sénat, il a été renvoyé à notre comité le 19 février.

J'ai le plaisir d'accueillir les témoins suivants qui comparaissent aujourd'hui : Ian Buchanan, gestionnaire des Services du patrimoine naturel et de la foresterie pour la Municipalité régionale de York; Éric Hébert-Daly et Alison Woodley, respectivement directeur et directrice nationale du Programme des parcs de la Société pour la nature et les parcs du Canada; ainsi que Jim Robb, directeur général des Friends of the Rouge Watershed.

Je remercie tout un chacun d'être ici. Monsieur Buchanan, vous pouvez commencer, vous serez suivi de M. Éric Hébert-Daly et de Mme Woodley, puis de M. Robb. Nous passerons ensuite à une période de questions. La parole est à vous, monsieur.

Ian Buchanan, gestionnaire, Services du patrimoine naturel et de la foresterie, Municipalité régionale de York : Bonjour et merci, monsieur le président. Honorables sénateurs, c'est pour moi un honneur d'être ici aujourd'hui pour vous présenter le point de vue de la Municipalité régionale de York sur le projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge.

Je m'appelle Ian Buchanan. Je suis gestionnaire des Services du patrimoine naturel et de la foresterie pour la Municipalité régionale de York, des services qui relèvent de la direction générale de la promotion et de la protection de l'environnement, qui fait partie des Services de l'environnement.

J'aimerais d'abord féliciter le gouvernement du Canada pour son avant-gardisme, son leadership fort et l'innovation dont il fait preuve dans son engagement envers le projet de loi C-40, pour améliorer la gestion d'un parc unique, le premier du genre au Canada, le parc urbain national de la Rouge.

Je travaille comme écologue professionnel dans le bassin hydrographique de la Rouge et la région environnante depuis plus de 25 ans. J'ai travaillé pour le ministère des Ressources naturelles de l'Ontario, dans les régions de York et de Durham, comme écologue, superviseur et chef provincial de la gestion des poissons et de la faune de la RGA. J'ai travaillé pendant des décennies à la restauration du bassin hydrographique de la Rouge et je suis le parc de la Rouge depuis sa création. J'ai également présidé le

Rouge Park Alliance and am York Region's designate on the Rouge national urban park landholders table.

Having been actively involved with environmental decision-making in this urbanizing landscape, I have well-grounded experience with the existing legislative and policy frameworks, environmental challenges and complex realities. I am also aware of the significant opportunities that exist for the protection and restoration of our rich natural heritage within and around the Rouge national urban park.

York Region council is a long-time supporter of the Rouge Park, and is very encouraged by Bill C-40 and the steps taken by Parks Canada to advance park management on a collaborative and integrated platform. Through this process, Parks Canada has demonstrated their environmental leadership with an in-depth and balanced understanding of the complex of issues, which were barriers to the advancement of the park in the past.

Regional council has stated four priorities of paramount concern when considering the advancement of the Rouge national urban park. The first priority is respecting growth management, ensuring sustainable growth with livable communities, viable businesses and economic development opportunities.

The second priority is infrastructure delivery, protection of existing and future infrastructure which provides critical services and supports sustainable growth.

The third priority is agriculture. Thirty-eight per cent of lands in York Region are devoted to farming. Protecting agriculture and providing new opportunities for near urban markets is key.

The fourth priority is a sustainable natural environment. Sixty-nine per cent of lands in York Region fall within Greenbelt Plan or Oak Ridges Moraine Conservation Plan areas, with 58 per cent being governed by restrictive agricultural or environmental policies. Protecting and restoring habitats and linkages, as reflected in our proactive regional official plan, natural environment policies and aligned with our greening strategy, on-the-ground action is priority.

I will now focus specifically on the importance of growth management and infrastructure as building blocks to sustainable communities and economic vitality.

The GTA is the fastest-growing region in Ontario with a projected population of 8.9 million people by 2036. York region and our nine area municipal partners is part of a much-broader economic region where over 6 million people work and play; 1.1 million people call York region home and I'm one of them. In accordance with the province's Places to Grow Act, our population will increase to 1.8 million by 2041. Today almost

comité du patrimoine naturel du parc de la Rouge, j'ai participé à la Rouge Park Alliance et je suis le représentant de la région de York à la table de concertation des propriétaires fonciers du parc urbain national de la Rouge.

Ma participation active aux décisions environnementales prises dans ce paysage en voie d'urbanisation me confère une expérience solide des cadres législatifs et politiques existants, des défis environnementaux qui se posent et de toute la complexité de la situation. Je connais également tout le potentiel de protection et de restauration de notre patrimoine naturel riche, dans le parc urbain national de la Rouge et aux alentours.

Le conseil de la région de York appuie depuis longtemps le parc de la Rouge et accueille avec beaucoup d'espoir le projet de loi C-40 et les mesures prises par Parcs Canada pour fonder la gestion du parc sur un modèle intégré de collaboration. Par ces mesures, Parcs Canada fait preuve de leadership environnemental et de sa compréhension approfondie et équilibrée des enjeux complexes qui ont freiné l'avancement du projet de parc par le passé.

Le conseil régional établit quatre priorités pour la création du parc urbain national de la Rouge. La première est de respecter la gestion de la croissance, d'assurer la croissance à long terme de collectivités viables, d'entreprises viables et des possibilités de développement économique.

La deuxième priorité est l'établissement d'infrastructures et la protection des infrastructures existantes et futures nécessaires pour offrir les services essentiels et favoriser une croissance durable.

La troisième priorité est l'agriculture. Trente-huit pour cent des terres de la région de York sont consacrées à l'agriculture. Il est fondamental de protéger l'agriculture et de créer de nouvelles possibilités pour les marchés urbains à proximité.

La quatrième priorité est la durabilité de l'environnement naturel. Soixante-neuf pour cent des terres situées dans la région de York sont visées par le Plan de la ceinture de verdure ou le Plan de conservation de la Moraine d'Oak Ridges, et 58 p. 100 sont régies selon des politiques environnementales ou agricoles restrictives. Il est primordial de protéger et de restaurer les habitats et la connectivité, comme en attestent notre plan officiel régional proactif et les politiques sur l'environnement naturel, de les harmoniser avec notre stratégie de verdissement et d'agir sur le terrain.

Je vais maintenant parler plus particulièrement de l'importance de gérer la croissance et de l'infrastructure pour assurer la viabilité des collectivités et la vitalité économique.

La région du Grand Toronto est celle qui connaît la croissance la plus rapide en Ontario, et on s'attend à ce que sa population atteigne les 8,9 millions d'habitants d'ici 2036. La région de York et nos neuf partenaires municipaux de la région font partie d'une région économique beaucoup plus vaste, où 6 millions de gens travaillent et interviennent; il y a 1,1 million de personnes qui vivent dans la région de York, et j'en fais partie. Selon la Loi de

one third of our residents reside in the city of Markham on the park's doorstep. For many of them, the park is effectively in their backyards.

Rouge national urban park has been established within an existing urban area; 68 per cent of the park is in York region. The park represents 16 per cent of the land base of the city of Markham. The park stretches from Lake Ontario northwards across the former Lake Iroquois shoreline as a wide band along the eastern part of the city of Toronto and York region to the southern edge of the town of Whitchurch-Stouffville on the Oak Ridges Moraine.

This area is strategically important for fish and wildlife habitat and ecological connectivity, but it is also strategically important for urban areas and the east-west movement of goods and services, all of which are reliant on above- and below-ground infrastructure.

Along with our investments in restoring natural heritage, the region has invested billions of dollars in critical infrastructure. This includes transportation corridors and water/waste water infrastructure, including the York Durham sanitary sewer and the southeast collector system, underneath and adjacent to the park. These assets and their ongoing maintenance support healthy communities, economic vitality and are part of the equation of environmental sustainability.

We are very pleased that along with the natural environment, cultural and agricultural protection there are provisions for supporting growth and protecting existing and future infrastructure, which are clear in Bill C-40, and are also captured in the Rouge national urban park concept plan 2012, land transfers, memorandums of agreements and the current draft management plan.

It is very encouraging that Bill C-40 presents clear direction in key areas, specifically clauses 4 and 6 include park establishment and management, recognizing the unique setting and reflecting a multipurpose focus, including natural and cultural heritage, farming and an emphasis on healthy ecosystems. We feel that this is the right balance. Parks Canada, municipalities and partners have demonstrated a commitment to protecting and restoring the natural environment. York region recently invested \$6.5 million in the park creating wetlands, grasslands, forests and trails to connect people with nature.

Clauses 8 to 11 have the advisory committee and management plan focus supporting collaborative decision making. Clauses 12 and 16 allow for clearing and disposition of lands in support of maintenance and installation of infrastructure in alignment with provincial requirements; municipal official plans; and master planning, servicing and transportation strategies.

l'Ontario sur les zones de croissance, notre population va atteindre 1,8 million d'habitants d'ici 2041. À l'heure actuelle, presque le tiers des résidents de York habitent à Markham, tout près du parc. Le parc est pour ainsi dire dans la cour arrière de beaucoup de personnes.

Le parc urbain national de la Rouge a été créé dans une zone urbaine existante; 68 p. 100 du parc se trouve dans la région de York. Le parc représente 16 p. 100 des terres de la ville de Markham. Il s'étend du nord du lac Ontario, le long des rives de l'ancien lac Iroquois, dans une large bande qui longe la partie est de la ville de Toronto et de la région de York, jusqu'au sud de la ville de Whitchurch-Stouffville, sur la Moraine d'Oak Ridges.

Cette région revêt une importance stratégique pour l'habitat des poissons et de la faune et la connectivité écologique, mais également pour les zones urbaines et la circulation des biens et services d'est en ouest, qui dépend de l'infrastructure terrestre et souterraine.

En plus de nos investissements dans la restauration du patrimoine naturel, la région a investi des milliards de dollars dans l'infrastructure essentielle. Cela comprend des corridors de transport et le réseau d'eau potable et d'eaux usées, dont le système séparatif de York Durham et le réseau de collecte des eaux usées du sud-est, qui se trouvent sous le parc et à côté. Cette infrastructure et son entretien à long terme sont essentiels à la santé des collectivités, à la vitalité économique et font partie de l'équation pour assurer la durabilité environnementale.

Nous sommes très heureux qu'en plus de mesures de protection de l'environnement naturel, de la culture et de l'agriculture, il y ait des dispositions pour favoriser la croissance et protéger l'infrastructure actuelle et future, des dispositions qui sont bien claires dans le projet de loi C-40 et qu'on retrouve aussi dans le plan concept de 2012 pour le parc urbain national de la Rouge, dans les plans de transfert de terres, dans les protocoles d'entente et dans la dernière version du plan directeur provisoire.

Il est très encourageant que le projet de loi C-40 prévoit des directives claires sur les éléments essentiels. Je pense en particulier aux articles 4 et 6, qui prévoient la création et la gestion du parc, qui reconnaissent son emplacement unique et tiennent compte de ses multiples dimensions, dont le patrimoine naturel et culturel, l'agriculture et la santé des écosystèmes. Nous trouvons que c'est le juste équilibre. Parcs Canada, les municipalités et leurs partenaires s'engagent à protéger et à restaurer l'environnement naturel. La région de York a investi récemment 6,5 millions de dollars dans le parc pour l'aménagement de milieux humides, de prés, de forêts et de sentiers pour rapprocher les gens de la nature.

Les articles 8 à 11 mettent l'accent sur l'importance de la collaboration dans la prise de décisions au sein du comité consultatif et relativement au plan directeur. Les articles 12 et 16 permettent le déboisement et la disposition de terres pour l'entretien et l'aménagement d'infrastructures conformément aux exigences provinciales; aux plans officiels des municipalités; au plan directeur et aux stratégies de services et de transport.

Parks Canada has a demonstrated track record of managing the natural environment through its world-renowned network of parks, historic sites and marine conservation areas. It has been over two years since Parks Canada took the helm of a park in trouble. Lack of leadership, direction and a lack of resources crippled the ability of the park to move forward. Parks Canada has committed resources and clearly defined the park. They have begun to build a capable team. They have built strong relationships, engaged stakeholders and are well positioned to understand the complexity of issues. The draft Rouge national urban park management plan has captured this context and puts forward sound principles, strategies and objectives to define, manage, protect and restore Canada's first national urban park.

Last fall the Region of York signed the memorandum of agreement respecting the assembly of lands for the Rouge national urban park. The Toronto and Region Conservation Authority, Regional Municipality of Durham, City of Markham, City of Toronto and the City of Pickering have all signed the memorandum of agreement and all are eager for the park to become a reality.

In closing, Bill C-40 provides clear direction and a strong legislative foundation for the park, including providing more focused environmental protection than has ever existed in the Rouge's history. It enables environmental protection and restoration; it supports farming while providing for growth management and infrastructure.

The legislation is sensitive to the urban context and promotes a collaborative and integrated approach. The Rouge national urban park is a unique opportunity, and Parks Canada is positioned to realize its extraordinary potential. People and healthy communities are an integral part of this ecosystem. The overall balancing of interest is part of the success and future of this one-of-a-kind urban park, and it is time for us to move forward.

Éric Hébert-Daly, Director, Canadian Parks and Wilderness Society: Good afternoon and thank you for the opportunity to share with the committee our thoughts on Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park. My name is Éric Hébert-Daly and I'm the National Executive Director at CPAWS.

Since our creation about 50 years ago, CPAWS has played a key role in the establishment of over two thirds of Canada's protected areas. We have chapters in 13 regions across the country in nearly every province and territory, including our CPAWS Wildlands League chapter in Toronto, as well as the national office in Ottawa. We have over 60,000 supporters across the country, and we work collaboratively with governments, industry, First Nations and others to conserve Canada's natural heritage.

Parcs Canada a fait ses preuves en gestion de l'environnement naturel grâce à son réseau de parcs reconnus dans le monde, à ses sites historiques et aux aires marines de conservation. Il y a maintenant plus de deux ans que Parcs Canada a pris la barre d'un parc à la dérive. Le manque de leadership et de ressources compromettait toute évolution du parc. Parcs Canada a investi des ressources et défini clairement le parc. Le ministère a commencé à bâtir une équipe compétente. Il a tissé des liens forts, a mobilisé les intervenants et s'est bien positionné pour comprendre la complexité des enjeux. Le plan directeur provisoire du parc urbain national de la Rouge présente bien le contexte en plus de proposer des principes, des stratégies et des objectifs rigoureux pour définir, gérer, protéger et restaurer le premier parc urbain national du Canada.

L'automne, la région de York a signé un protocole d'entente au sujet de l'assemblage des terres ciblées par le parc urbain national de la Rouge. La Toronto and Region Conservation Authority, la Municipalité régionale de Durham, la Ville de Markham, la Ville de Toronto et la Ville de Pickering ont toutes signé ce protocole d'entente et souhaitent que ce parc devienne réalité.

Pour terminer, le projet de loi C-40 prescrit des directives claires en plus de jeter des assises législatives solides pour la création du parc; il fixe un objectif de protection environnementale qui n'avait jamais été si fort dans l'histoire de la Rouge. Il favorise la protection et la restauration de l'environnement; il favorise l'agriculture, tout en permettant l'infrastructure et la gestion de la croissance.

Il s'agit d'un projet de loi sensible au contexte urbain, qui privilégie la collaboration et l'intégration. Le parc urbain national de la Rouge présente une occasion unique, et Parcs Canada est en bonne posture pour réaliser son potentiel extraordinaire. La santé des personnes et des collectivités fait partie intégrante de cet écosystème. Le juste équilibre des intérêts est gage de succès pour l'avenir de ce parc urbain unique en son genre, et il est temps pour nous d'aller de l'avant avec ce projet.

Éric Hébert-Daly, directeur, Société pour la nature et les parcs du Canada : Bonjour. Je vous remercie de me permettre de faire part au comité de nos réflexions sur le projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge. Je m'appelle Éric Hébert-Daly et je suis directeur exécutif de la SNAP.

Depuis sa création, il y a une cinquantaine d'années, la SNAP a joué un rôle clé dans l'établissement de plus des deux tiers des aires protégées du Canada. Nous avons des sections dans 13 régions du pays, dans presque toutes les provinces et les territoires, dont la Wildlands League, à Toronto, et notre bureau national, à Ottawa. Nous avons plus de 60 000 partisans au pays et nous travaillons en collaboration avec les gouvernements, les membres de l'industrie, les Premières Nations et d'autres, pour conserver le patrimoine naturel du Canada.

Over the last five years, CPAWS has celebrated and welcomed several new federal park initiatives, most notably the sixfold expansion of the Nahanni National Park Reserve in 2009 and the creation of Gwaii Haanas National Marine Conservation Area in B.C. in 2010.

Today we are here to discuss a very different kind of park, the creation of Canada's first national urban park in the Greater Toronto Area. CPAWS has been supportive of the idea of a national urban park in the Rouge from its very inception. We see it as a remarkable opportunity to better protect a very special, natural valley right in Canada's biggest urban area and to engage and connect people with nature.

Let me also be clear that CPAWS has recognized from the beginning that farming is and will continue to be an important part of this park. We believe that farming can contribute to nature conservation, and that at the same time major conservation can contribute to farming, and that we as conservationists share a common interest with farmers, that of keeping urban development from these lands. We often remark that the opportunity to create this national urban park is actually due to the fact that farmers and farms have kept urban development at bay and that local grassroots groups have championed the Rouge for decades.

In our view, the two most significant threats to the long-term ecological health of the Rouge are urban sprawl and crushing visitor numbers that could result in the park being loved to death. Farmers are not the enemy of nature conservation in the Rouge.

In recent months, we have listened with interest to debates about the appropriate management framework for the Rouge. Should it focus on ecological integrity or ecosystem health? We think there are valid arguments being made for both and that either approach could work.

For several years, Parks Canada has expressed a preference for managing the Rouge national urban park under an ecosystem health framework rather than an ecological integrity framework in order to distinguish the national urban parks from other national parks. In the spirit of being solutions-oriented, we developed and submitted constructive recommendations that focus on ecosystem health and those recommendations have been tabled with you for the record.

However, CPAWS believes there is a much more fundamental issue at stake here that needs to be addressed in the legislation. Nature conservation needs to be clearly identified as the overarching priority for managing the park. This gets to the very essence of what a park is. Without it, we don't actually have a park. We have something else, perhaps a multi-use zone. But international standards and guidelines for protected areas require that nature conservation be prioritized and existing federal and

Depuis cinq ans, la SNAP s'est réjouie du lancement de plusieurs nouveaux projets de parcs fédéraux, tout particulièrement de la Réserve du parc national Nahanni, en 2009, dont la superficie a sextuplé, et de l'Aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas, en Colombie-Britannique, en 2010.

Nous sommes ici aujourd'hui pour discuter d'un type de parc très différent, de la création du premier parc urbain national du Canada dans la région du Grand Toronto. La SNAP appuie l'idée d'un parc urbain national de la Rouge depuis les tout débuts. Nous y voyons une occasion remarquable de mieux protéger une vallée naturelle très spéciale en plein cœur de la plus grande région urbaine du Canada et de rapprocher les gens de la nature.

Permettez-moi également de souligner clairement que la SNAP reconnaît depuis le départ que l'agriculture est et qu'elle restera un aspect important de ce parc. Nous croyons que l'agriculture peut contribuer à la conservation de la nature et que les grands projets de conservation peuvent également contribuer à l'agriculture, que les défenseurs de l'environnement comme nous et les agriculteurs ont un intérêt en commun, celui d'empêcher que ces terres ne fassent l'objet de développement urbain. Nous remarquons souvent que l'occasion de créer ce parc urbain national est attribuable au fait que les agriculteurs et leurs fermes ont gardé le développement urbain à distance et que les groupes communautaires locaux militent pour la protection de la Rouge depuis des dizaines d'années.

À notre avis, les deux plus grandes menaces à la santé écologique à long terme de la Rouge sont l'étalement urbain et le risque que le parc soit si populaire que l'affluence l'étouffe. Les agriculteurs ne sont pas l'ennemi de la conservation de la nature dans la vallée de la Rouge.

Depuis quelques mois, nous écoutons avec intérêt les débats sur le cadre de gestion qui convient au parc de la Rouge. Devrait-il mettre l'accent sur l'intégrité écologique ou la santé des écosystèmes? Nous croyons qu'il y a des arguments valables en faveur des deux modèles et que les deux pourraient fonctionner.

Depuis plusieurs années, Parcs Canada exprime une préférence pour que le parc urbain national de la Rouge soit géré selon un cadre axé sur la santé des écosystèmes plutôt que l'intégrité écologique, afin d'établir une distinction entre les parcs urbains nationaux et les autres parcs nationaux. Dans le but de trouver des solutions, nous avons préparé et soumis des recommandations constructives qui mettent l'accent sur la santé des écosystèmes, des recommandations que nous vous avons soumises pour le compte rendu.

Cependant, la SNAP estime qu'il y a un enjeu beaucoup plus fondamental à prendre en considération dans ce projet de loi. La conservation de la nature doit clairement être la priorité numéro un dans la gestion du parc. C'est l'essence même d'un parc. Il n'y a pas de parc sans conservation. Il y a quelque chose d'autre, peut-être une zone multifonctionnelle, mais les normes et directives internationales sur les aires protégées dictent que la conservation de la nature soit priorisée et que les lois fédérales et

Ontario provincial legislation for parks and protected areas can meet this standard. The same standard can and should be reflected in the Rouge legislation, too. Yet it is absent from the current bill, which only requires that the minister take into consideration nature and wildlife in managing the park.

We are recommending that the legislation be amended to clearly identify nature conservation as the overarching management goal of the Rouge. This would mean that language in the bill would meet international and Canadian standards for protected areas. It would give park managers a clear mandate and stronger tools to protect the park's existing natural values and agricultural context. It would make Parks Canada accountable for improving the health of the ecosystem over time, while not giving the impression that they must achieve an end point of full ecological integrity.

This is not about farmers and conservationists as winners and losers. It is about empowering people to work together to achieve a common goal of protecting the amazing natural values of this very special place, including park managers, farmers, community members, park visitors, conservation organizations. It is about getting it right for the Rouge and for all future national urban parks that may follow. We must not forget that we are creating an important precedent with Canada's first national urban park.

We have also identified several areas where the bill could be strengthened by including more detailed requirements for management planning, requiring that a state-of-the parks report be tabled in Parliament every five years, as is the case with other national parks, and by tightening up requirements related to public infrastructure with more stringent criteria. We can provide more detail about these recommendations on request.

In summary, CPAWS urges committee members to work together to strengthen Bill C-40 to ensure that the Rouge national urban park can effectively protect this natural treasure in the long term, while also supporting a healthy farming community and encouraging people to connect with nature. The single most important amendment you could make to this legislation is to strengthen clause 6 to prioritize nature conservation in park management.

Thank you for the opportunity to share our views. I would be pleased to answer any questions you may have.

Jim Robb, General Manager, Friends of the Rouge Watershed: Thank you, Mr. Chair and senators. During my presentation, I would like to refer to a few things, so I hope you all have this pamphlet with the map and also our letter to you. Thank you for this opportunity to address the Rouge National Urban Park Bill. Friends of the Rouge Watershed is a charitable organization that is involved with more than 50,000 young people, kids from inner

provinciales de l'Ontario régissant les parcs et les aires protégées respectent cette norme. Elles pourraient donc et devraient donc être respectées dans la loi concernant le parc de la Rouge aussi. Ce concept est pourtant absent du projet de loi dans sa forme actuelle, qui dicte simplement que le ministre doit tenir compte de la nature, de la flore et de la faune dans la gestion du parc.

Nous recommandons de modifier le projet de loi pour désigner clairement la conservation de la nature l'objectif supérieur de gestion de la Rouge. Ainsi, le libellé du projet de loi respecterait les normes internationales et canadiennes sur les aires protégées. Cet ajout donnerait aux gestionnaires du parc le mandat clair de protéger les valeurs naturelles actuelles et le contexte agricole du parc, ainsi que des outils forts pour les protéger. Cela rendrait Parcs Canada responsable d'améliorer la santé de l'écosystème au fil du temps, sans pour autant donner l'impression qu'il doit ultimement atteindre un objectif d'intégrité écologique total.

Il ne s'agit pas ici de distinguer les gagnants des perdants entre les agriculteurs et les écologistes. Il s'agit de donner aux gens le pouvoir de travailler ensemble en vue d'un objectif commun de protection des valeurs naturelles formidables de cet endroit très spécial, et je pense ici aux gestionnaires du parc, aux agriculteurs, aux membres de la collectivité, aux visiteurs du parc et aux organisations de conservation. Il s'agit de faire ce qu'il faut pour la Rouge et pour tous les autres parcs urbains nationaux qui pourraient éventuellement voir le jour. Il ne faut pas oublier que nous sommes en train de créer un précédent important avec le premier parc urbain national du Canada.

Nous proposons également plusieurs mesures pour renforcer le projet de loi, notamment de prescrire des exigences plus détaillées relativement au plan directeur; d'imposer le dépôt d'un rapport au Parlement sur l'état du parc tous les cinq ans, comme on l'exige pour les autres parcs nationaux, et de resserrer les critères relatifs à l'infrastructure publique. Nous pourrions détailler ces recommandations sur demande.

Bref, la SNAP exhorte les membres du comité à travailler ensemble pour renforcer le projet de loi afin que le parc urbain national de la Rouge protège efficacement ce trésor naturel à long terme, tout en favorisant une collectivité agricole saine et en encourageant les gens à se rapprocher de la nature. La modification la plus importante que vous pourriez apporter à ce projet de loi consisterait à renforcer l'article 6 pour prioriser la conservation de la nature dans la gestion du parc.

Je vous remercie de nous avoir permis de présenter notre point de vue. Je reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Jim Robb, directeur général, Friends of the Rouge Watershed : Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs. Pendant mon exposé, j'aimerais mentionner quelques éléments, donc j'espère que vous avez tous reçu ce document où figurent la carte et la lettre que nous vous avons écrite. Je vous remercie de me permettre de m'exprimer sur le projet de loi concernant le parc urbain national de la Rouge. Friends of the

city schools and such, coming out to the Rouge to plant trees and wild flowers to build wetlands and to help them to understand the relationship between human beings and our natural world.

I have been involved in this issue for about 29 years now. I was the volunteer chairperson of the Save the Rouge movement back in the 1980s, when the park was first brought to Ottawa. My colleague Gloria Reszler has also been involved for almost three decades, and the present Friends of the Rouge Watershed has been a volunteer on this issue for almost three decades.

The Rouge is an inspiring story of nation building. It is a story about thousands of citizens getting involved in community meetings, regional government, local government and advocating for something wonderful for their community.

But how did we get this opportunity? The opportunity started back in the 1970s. In the 1970s, the federal government and Transport Canada were looking at massive airport growth, and they looked at another site in east Toronto for a second airport. They also looked at one at Mirabel in Montreal.

So the federal government expropriated about 76 square kilometres of land in north Markham and north Pickering to prevent urban development from coming in and closing out the opportunity. That was the federal Liberal government. Not to be outdone, the provincial Progressive Conservative government of Bill Davis expropriated about 80 square kilometres of land.

If you look at this map that you have in front of you, the green lands that are remaining there are provincial lands. They contain almost all of the Rouge Valley system. They connect to the lake. They contain most of the publicly accessible lands. Those are the provincial lands. The blue are lands that were in the existing Rouge Park, but are not in the federal proposal.

If you go to the north, the light green lands are the proposed federal expansion of the park in north Markham of about 20 square kilometres. The yellow lands are provincially designated greenbelt lands in Oak Ridges Moraine in north Pickering, which are not part of the park proposal but we think should be. The black striped lands are lands that Minister Flaherty put a line around, saying, "We want to protect this for the future Pickering airport."

We have this opportunity because governments stopped urban sprawl from moving onto these lands. Otherwise, they would be developed. Both provincial Progressive Conservative and federal Liberal governments, then communities came in. Communities objected, including one of our patrons, Lois James, an Order of Canada recipient and patron of Friends of the Rouge Watershed.

Rouge Watershed est un organisme à but non lucratif qui rassemble plus de 50 000 jeunes qui fréquentent des écoles de la ville, et qui viennent dans la vallée de la Rouge pour y planter des arbres et des fleurs sauvages, pour aménager des milieux humides et pour comprendre la relation entre les êtres humains et la nature.

Je travaille pour la protection de la Rouge depuis environ 29 ans. J'ai été président bénévole du mouvement Save the Rouge dans les années 1980, quand le premier projet de parc a été déposé à Ottawa. Ma collègue Gloria Reszler est également active dans ce mouvement depuis presque 30 ans, et les Friends of the Rouge Watershed militent bénévolement pour cette cause depuis presque 30 ans aussi.

L'histoire de la Rouge est l'histoire inspirante de l'édification d'une nation. C'est l'histoire de milliers de citoyens participant à des rencontres communautaires, à leur gouvernement régional, local et militant pour un projet merveilleux dans leur communauté.

Mais d'où vient cette possibilité? L'idée a germé dans les années 1970. À l'époque, le gouvernement fédéral et Transports Canada envisageaient un agrandissement substantiel de l'aéroport et cherchaient un autre emplacement à l'est de Toronto pour construire un deuxième aéroport. Il y avait aussi le projet de Mirabel, à Montréal.

Le gouvernement fédéral a donc exproprié environ 76 kilomètres carrés de terres au nord de Markham et de Pickering pour empêcher le développement urbain et éliminer cette possibilité. Le gouvernement fédéral au pouvoir à l'époque était libéral. Pour ne pas être en reste, le gouvernement provincial progressiste-conservateur de Bill Davis a exproprié environ 80 kilomètres carrés de terres.

Si vous regardez la carte que vous avez sous les yeux, les terres en vert qui restent sont des terres provinciales. Elles englobent presque toute la vallée de la Rouge. Elles bordent le lac et se composent essentiellement de terres d'accès public. Ce sont les terres provinciales. Les terres en bleu sont celles qui font partie du parc de la Rouge actuel, mais qui ne figurent pas dans la proposition fédérale.

Au Nord, les terres en vert pâle correspondent à la proposition fédérale d'agrandissement du parc au nord de Markham d'environ 20 kilomètres carrés. Les terres en jaune font partie de la ceinture de verdure provinciale de la Moraine d'Oak Ridges, au nord de Pickering; elles ne font pas partie du projet de parc, mais nous croyons qu'elles devraient en faire partie. Le secteur représenté par des rayures en noir et blanc comprend les terres que le ministre Flaherty avait ciblées afin de les réserver pour le futur aéroport de Pickering.

Nous avons aujourd'hui cette possibilité parce que les gouvernements ont empêché l'étalement urbain jusqu'à ces terres. Autrement, il y aurait déjà du développement urbain là-bas. Tant le gouvernement provincial progressiste-conservateur que le gouvernement libéral fédéral et les communautés sont intervenus à l'époque. Les communautés étaient contre, dont

She is 91 now. To protect those beautiful green spaces and farmlands they actually stopped the airport. There may be an airport that will go in there in some small way in the future. But it may not be needed, and there definitely isn't a need for this big black-line area. The big black-line area is 35 square kilometres; Toronto International Airport is 17, 16. Buttonville, which is the most likely regional airport in need of replacement, is 1 and a bit square kilometres. Our 100-square park proposal does not preclude airport development. It protects all of these public greenbelt lands going from the lake to the moraine.

Once the airport fight had been won by citizens and the airport had been held off in the 1970s, a group called Save the Rouge Valley System formed. Literally tens of thousands, probably hundreds of thousands, of people have been out to meetings over the last four decades-plus with that group.

In the late 1980s, I came to Ottawa. The provincial government was thinking of selling off its lands in the dark green areas for development, and we appealed to the Mulroney government and said, "Can you help us to encourage the province to do the right thing." Lo and behold, Prime Minister Mulroney, with urging from the Honourable Pauline Browes, Jean Charest, David Crombie and a variety of forward-thinking people, convinced the province, "We'll give you \$10 million to create a park." Premier Peterson listened — a Liberal provincial government — consulted and actually, in 1990, announced the park. In 1994, after a four-year multistakeholder planning process, Bob Rae, then the NDP premier, created Rouge Park. David Crombie helped to set it up.

Between 1996 and 2001, under Premier Mike Harris's government, there was the Rouge Park North plan for the plan north of Steeles, a five-year process with stakeholders. They developed policies. They developed an ecological corridor. They developed "protect, enhance and restore." They developed ecological integrity as the aspirational goal. This was under a Progressive Conservative provincial government.

In 2001, the Progressive Conservative provincial government of Premier Mike Harris announced the Oak Ridges Moraine plan, which is at the headwaters of this. That blue line that you see on the map, that is the Oak Ridges Moraine. Again, the goal for that plan was ecological and hydrological integrity. Protect, restore and enhance are the mantras of those plans.

So fast forward to 2002, and David Collenette, in the federal government, came to the Rouge and said — as part of the Chrétien government — that all of the lands above that blue line, the yellow lands in Pickering, the green lands in Markham and a

l'une de nos bienfaitrices, Lois James, membre de l'Ordre du Canada, qui est également l'une des bienfaitrices des Friends of the Rouge Watershed. Elle a 91 ans aujourd'hui. Pour protéger ces magnifiques espaces verts et terres agricoles, ils ont bloqué le projet d'aéroport. Il pourrait y avoir un petit aéroport construit là-bas dans l'avenir, mais ce ne sera peut-être pas nécessaire. Chose certaine, cette zone entourée en noir n'est certainement pas nécessaire. Elle comprend 35 kilomètres carrés; l'Aéroport international de Toronto a une superficie de 17,16 kilomètres carrés. L'aéroport de Buttonville, qui serait probablement l'aéroport régional le plus susceptible de devoir être remplacé, fait un peu plus d'un kilomètre carré. Notre proposition de parc de 100 kilomètres carrés n'empêche pas la construction d'un aéroport. Elle vise à protéger toutes les terres publiques de la ceinture de verdure du lac jusqu'à la moraine.

Lorsque les citoyens ont remporté la bataille dans le dossier de l'aéroport, et que le projet a été mis en veilleuse dans les années 1970, le groupe Save the Rouge Valley System s'est formé. Des dizaines, voire des centaines, de milliers de personnes ont assisté à ces réunions au cours des quatre dernières décennies.

Vers la fin des années 1980, je suis venu à Ottawa. Le gouvernement provincial songeait à vendre les terres en vert foncé à des promoteurs. Nous avons demandé au gouvernement Mulroney de nous aider à inciter la province à prendre la bonne décision. Et, surprise, le premier ministre Mulroney, en réponse aux pressions des honorables Pauline Browes, Jean Charest et David Crombie et d'une multitude de gens aux idées progressistes, a convaincu la province d'accepter 10 millions de dollars pour la création d'un parc. Le premier ministre Peterson — du gouvernement provincial libéral — y a réfléchi, a tenu des consultations et, en 1990, a annoncé la création du parc. En 1994, après un processus de planification multilatéral de quatre ans, Bob Rae, le premier ministre néo-démocrate de l'époque, a créé le parc de la Rouge. David Crombie a aidé à mettre tout cela en place.

Entre 1996 et 2001, sous le gouvernement Harris, on a mis au point un plan pour la région au nord de l'avenue Steeles, à la suite d'un processus de consultation auquel ont participé diverses parties prenantes. On a élaboré des politiques et établi un corridor écologique. Il fallait protéger, enrichir et rétablir le patrimoine du parc. L'intégrité écologique était au cœur des objectifs. C'était à l'époque du gouvernement progressiste-conservateur provincial.

En 2001, le premier ministre Mike Harris a annoncé le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, qui se trouve en amont de la rivière Rouge. La moraine d'Oak Ridges est représentée par la ligne bleue que vous apercevez sur la carte. Encore une fois, ce plan visait à préserver l'intégrité écologique et hydrologique de l'habitat. Protéger, rétablir et améliorer étaient le mantra de ces plans.

En 2002, David Collenette, du gouvernement fédéral, s'est présenté devant la rivière Rouge et a déclaré — c'était à l'époque du gouvernement Chrétien — que toutes les terres au-dessus de la ligne bleue, les terres en jaune jusqu'à Pickering, les terres en vert

big swath coming down to connect with the parklands will be permanent federal greenspace. The signs are up. The regulations weren't put in place, but that was done.

These are all planning processes. In 2005, Premier McGuinty brought in the greenbelt plan. The greenbelt plan gave the Rouge Park plan provincial policy status.

Again, there was a long consultation process. In 2007, the Rouge watershed plan was done. When they first looked at it, they said, "How are we going to grow in this region? We have to grow. We have people coming in." They said, "We can't grow without serious flooding and erosion liabilities downstream. We will pollute the lake, destroy the drinking water and further destroy the beaches. We will have billions of dollars of liabilities." What did they say? They said, "Let's go back to the drawing board because we are going to grow." And they said, "We're going to restore and enhance some of these lands in Rouge Park to reduce run-off, improve water quality, protect Great Lakes water quality according to our international agreement and to reduce our liability." They put that plan in place in 2007.

The goal of that plan was ecological and cultural integrity. I think you will have something from Minister Duguid. I understand — and we're happy about this — that Minister Duguid's office, the provincial government, has basically said to you, we have all of the lands that contain the Rouge Valley, we have almost all of the public accessible lands and we would like to transfer them to you because we think the Rouge national park is a great idea. They could do with one in Vancouver, Halifax and Calgary. It's a great precedent, but let's nation build in the right way. Let's not roll the policy framework back 20 years. Let's move the policy framework forward.

Minister Duguid basically said, "Federal government, you signed a memorandum of agreement that said you would meet or exceed existing provincial policies." So that relates to the 1994 management plan implemented by Premier Rae, started by Premier Peterson; the 2001 management implemented by Premier Mike Harris when Paul Callandra was the chief of staff to the municipal affairs minister, Steve Gilchrist; the 2001 announcement of David Collenette, which wasn't formalized; and the 2005 Greenbelt Plan and the 2007 watershed plan. Currently, Bill C-40 just ignores that policy framework. How does it ignore it? The key thing is that it doesn't say "protect, restore and enhance."

I can give you an example. I hope it works. Say you have an airline and you want to carry another 50 people on a plane that carries 100. You're going to apply for a permit. The authorities are going to say before you can carry another 50 people, you have to strengthen the wheels and the undercarriage, strengthen the

jusqu'à Markham ainsi qu'une partie qui relie le parc seraient désormais des espaces verts fédéraux permanents. Les panneaux étaient installés, mais la réglementation n'était pas encore en place.

Ce sont tous des processus de planification. En 2005, le premier ministre McGuinty a présenté le Plan de la ceinture de verdure. Ce plan accordait au parc de la Rouge le statut de parc provincial.

Encore une fois, on a tenu un long processus de consultation. En 2007, on a présenté le plan du bassin hydrographique de la Rouge. Lorsque les gens l'ont examiné la première fois, ils se sont demandé comment la région allait pouvoir se développer davantage. Les gens se disaient : « La région accueille de plus en plus de gens et devra assurément prendre de l'expansion. Toutefois, cette expansion ne sera pas sans causer des problèmes d'inondation et d'érosion. Nous allons polluer le lac, contaminer l'eau potable et détruire les plages. Nous aurons des milliards de dollars de passif ». Ils se sont dit qu'il valait mieux retourner à la case départ. Pour que la région puisse se développer davantage, il faut rétablir et mettre en valeur certaines des terres du parc de la Rouge afin de réduire le ruissellement, améliorer la qualité de l'eau, préserver la qualité de l'eau des Grands Lacs conformément à l'accord international et réduire le passif environnemental. Ce plan a été mis en place en 2007.

Ce plan avait pour objectif de protéger l'intégrité écologique et culturelle du parc. Je crois savoir que le ministre Duguid, du gouvernement provincial, vous a dit — et nous en sommes très heureux —, qu'ils possèdent toutes les terres de la vallée de la Rouge, qu'ils ont presque toutes les terres accessibles au public et qu'ils aimeraient vous les transférer parce qu'ils estiment que le parc national de la Rouge est une excellente idée. On pourrait en faire autant à Vancouver, à Halifax et à Calgary. Cela constitue un formidable précédent, mais nous devons adopter la bonne approche pour consolider la nation. Ne retournons pas 20 ans en arrière. Allons plutôt de l'avant avec ce cadre politique.

Le ministre Duguid s'est adressé au gouvernement fédéral en lui disant qu'il avait signé un protocole d'entente en vertu duquel il devait respecter ou surpasser les politiques provinciales existantes. Cela fait suite au plan de gestion de 1994 mis en œuvre par le premier ministre Rae et amorcé par le premier ministre Peterson; au plan de gestion de 2001 appliqué par le premier ministre Mike Harris alors que Paul Callandra était le chef du cabinet du ministre des Affaires municipales, Steve Gilchrist; l'annonce de 2001 de David Collenette, qui n'a pas été officialisée; ainsi qu'au Plan de la ceinture de verdure de 2005 et au plan du bassin hydrographique de la Rouge de 2007. Le projet de loi C-40 ignore tout simplement ce cadre politique. Comment? Il ne fait aucunement mention des principes fondamentaux de protection, de rétablissement et de mise en valeur du patrimoine.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Admettons que vous avez une compagnie aérienne et que vous souhaitez transporter 50 passagers supplémentaires dans un avion qui en transporte 100. Vous devrez obtenir un permis. Les autorités vous diront que pour faire monter à bord 50 personnes additionnelles,

wings, otherwise that airplane will crash. In the Rouge watershed we're bringing on, more people are moving in, there will be more runoff from urban areas. If we don't protect, restore and enhance where we can on public land, we will have huge liabilities.

You're seeing that insurance companies — the big ones like Munich — are starting to sue municipalities for lack of due diligence. The way this bill is written, you wipe away the due diligence of the last 10 to 15 years of public planning because there's no intent to protect, enhance and restore. It's just protect and present.

Also, this bill says the minister will "take into consideration." I've been an adjudicator. I worked for several years as an environmental review tribunal head for Ontario Mining and Lands Commissioner, Niagara Escarpment Commission, Environmental Assessment Board, and the Environmental Appeals Board. "Take into consideration" has no legal meaning. Take into consideration is what we do everywhere. In an open pit mine we take into consideration the environment. In an oil field development, we take into consideration. When you declare a park, it's given a higher standard. This is nation building. We are going to have economic growth and development here and we will do some things that environmentalists will not like, but over here we are balancing. We will protect this precious piece of public land. The bill needs amending.

I have seen a few of the words that Minister Duguid has put forward from the provincial standpoint, that he will transfer the lands and get on with it if these amendments are accepted. I would encourage senators to accept the amendments and to help us to get on because this is a great initiative. We do really appreciate that the federal government has come forward with a Rouge national urban park proposal, but let's get it right. Let's do the right thing for future generations. Let's leave a legacy that we can all be proud of. Let's not put in pathetically weak legislation for a park that has to last for centuries.

The Chair: Thank you. We will now go to questions and I'll defer to the deputy chair, Senator Massicotte.

Senator Massicotte: Thank you to all four of the witnesses today. It's an important proposed act, and important to the community adjoining the park. Maybe Mr. Hébert-Daly or Mr. Buchanan can help me. I appreciate it's a lack of understanding on my part, but everybody pays a lot of attention to the use of a couple of words. When I read the proposed act — and I think you've read it — it makes it very clear

vous devez renforcer les roues, le train d'atterrissage et les ailes, sans quoi l'avion va s'écraser. Dans le cas du bassin hydrographique de la Rouge, étant donné qu'il y a plus de gens qui s'y établissent, il y aura une augmentation du ruissellement en provenance des zones urbaines. Si nous ne faisons pas tout notre possible pour protéger, rétablir et mettre en valeur les terres publiques, nous nous exposerons à des poursuites judiciaires coûteuses.

Des grandes compagnies d'assurances — comme Munich — commencent à poursuivre des municipalités à cause d'un manque de diligence raisonnable. Dans sa forme actuelle, le projet de loi met de côté toute la diligence raisonnable dont on a fait preuve au cours des 10 à 15 dernières années au chapitre de la planification publique parce qu'il n'y est aucunement question de protéger, d'améliorer et de rétablir. On ne parle que de protection et de mise en valeur.

De plus, le projet de loi stipule que le ministre « prendra en considération » la protection et ainsi de suite. J'ai été un arbitre pendant plusieurs années au sein d'un tribunal de l'environnement pour le Commissaire aux mines et aux terres de l'Ontario, la Commission de l'escarpement du Niagara, la Commission des évaluations environnementales et l'Environmental Appeals Board. « Prendre en considération » n'a aucune valeur juridique. La prise en considération est ce que nous faisons partout. Que ce soit dans une mine à ciel ouvert ou dans un champ pétrolifère, c'est ce que nous faisons. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un parc, les normes doivent être plus élevées. Nous sommes en train de bâtir une nation. Nous avons l'occasion de favoriser la croissance et le développement économique. Évidemment, nous ferons des choses qui ne plairont pas aux environnementalistes mais, de façon générale, nous maintiendrons un équilibre. Nous protégerons cette précieuse parcelle de terre publique. Ce projet de loi doit être modifié.

J'ai vu une partie du libellé proposé par le ministre provincial Duguid, et il entend transférer les terres si ces amendements sont acceptés. J'encourage donc les sénateurs à adopter les amendements et à nous aider dans cette voie parce qu'il s'agit d'une grande initiative. Nous sommes très reconnaissants que le gouvernement fédéral ait proposé l'initiative du parc urbain national de la Rouge, mais tant qu'à faire quelque chose, faisons-le bien. Faisons-le pour les générations futures. Laissons-leur un héritage dont nous serons tous fiers. Et surtout, n'adoptons pas une mesure législative qui soit faible et pathétique pour un parc censé durer des siècles.

Le président : Merci. Nous allons enchaîner avec la période de questions. Pour commencer, je cède la parole au vice-président, le sénateur Massicotte.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais remercier les témoins de leur présence. C'est une mesure législative très importante qui est proposée aujourd'hui, particulièrement pour la communauté voisine du parc. J'espère que M. Hébert-Daly ou M. Buchanan m'aideront à y voir plus clair. C'est peut-être une incompréhension de ma part, mais je remarque qu'on s'attarde énormément à l'emploi de certains termes. Quand je lis le projet

that it's established for the purpose of protecting and presenting for current and future generations the natural and cultural heritage of the park, and so on. In fact, it's also in the preface that makes it clear. It's always protecting the natural, cultural and farming. If you also listen to the presentation that the parks people did and the one the minister made, which is evidence that's accumulated, they also make it very clear that the ecological aspect of the park is very important, and they commit to maintain an organization to improve it.

We've gotten comments from Mr. Robb. He's got some suggested words, the minister has some words. Mr. Hébert-Daly, you talk about the priority of natural presentation or conservation. It's important to you.

Why are you arguing about words when the intent seems to be very clear? Clue me in. Why is it so different?

Mr. Hébert-Daly: I'm happy to respond to that. One of the key things is that in my view, there's a very big difference between what you might consider a municipal park and this park. We're looking for a standard of park that would actually be considered a protected area by international standards. In order to do that, by the International Union for Conservation of Nature's definition, the international standard for protected areas, it has to prioritize the conservation of nature as its primary purpose. If it doesn't have that, it doesn't qualify as a protected area under international standards.

That's why there's this question mark. It doesn't mean there can't be other things going on in the park. It doesn't necessarily mean that there can't be farming or cultural sites. Those are fine, but there needs to be an overarching framework provided in legislation that tells the park managers and gives tools to the park managers for what they need to know on what they're trying to achieve.

Senator Massicotte: All of you are arguing about who is on first base. What is the priority? The minister, as well as the park committee, made it clear that this is an urban park. You just can't say, "Do as with Banff National Park" where 96 per cent is wooded area. You can't say ecological priority, period. No, it's a living park; you've got highways and pipelines going through it.

Mr. Hébert-Daly: Absolutely, it's a living priority, there's no question, but you need to have a goal you're trying to achieve. If you have four competing goals that are equally prioritized, you don't have a goal, you don't have a focus. In our view, providing one focus point, which is what creates a protected area in the first place, allows you to be working with the usages in the park, helping you to achieve that goal. If you have four priorities, you have none.

de loi — et je pense que vous l'avez tous lu —, il me paraît clair que le parc urbain national de la Rouge a été créé afin de protéger et de mettre en valeur, pour les générations actuelles et futures, le paysage diversifié et le patrimoine naturel et culturel du parc. En fait, cela se trouve également dans le préambule. On vise à protéger le paysage naturel, culturel et agricole. De plus, quand on écoute les témoignages des représentants des parcs et du ministre, il est évident que l'intégrité écologique du parc est un aspect de la plus haute importance et qu'on s'engage à faire ce qu'il y a de mieux à cet égard.

M. Robb nous a donné son avis. Il a fait quelques propositions, tout comme le ministre. Monsieur Hébert-Daly, vous avez parlé de l'importance de la mise en valeur et de la préservation du patrimoine naturel.

Pourquoi s'obstine-t-on sur des mots quand l'intention est évidente? Aidez-moi à comprendre. En quoi ces mots font-ils une si grande différence?

M. Hébert-Daly : Je suis heureux de répondre à cette question. Selon moi, il y a une différence énorme entre ce que vous pourriez considérer comme étant un parc municipal et ce parc. Nous voudrions que le parc obtienne le statut de zone protégée aux termes des normes internationales. Pour ce faire, selon la définition qu'en donne l'Union internationale pour la conservation de la nature, la préservation de la nature devrait être son but premier. Si ce n'est pas le cas, il ne satisfait pas aux critères rigoureux de la définition d'une zone protégée en vertu des normes internationales.

C'est ce qui explique toute cette interrogation. Toutefois, cela n'empêche pas nécessairement qu'il y ait d'autres activités dans le parc, y compris des exploitations agricoles ou des sites culturels. Il faut tout de même que la mesure législative prévoise un cadre global qui guide les gestionnaires des parcs et leur donne les outils nécessaires pour qu'ils puissent se concentrer sur les objectifs visés.

Le sénateur Massicotte : Vous vous disputez quant à savoir qui est au premier but. Quelle est la priorité? Le ministre, ainsi que le comité du parc, ont indiqué clairement qu'il s'agissait d'un parc urbain. Vous ne pouvez pas dire qu'il suffit de faire comme avec le parc national de Banff, dont 96 p. 100 de la superficie est boisée, ni qu'il s'agit d'une zone d'importance écologique prioritaire. Non, c'est un territoire vivant; il y a des autoroutes et des pipelines qui le traversent.

M. Hébert-Daly : Absolument. Il n'y a pas de doute que c'est un parc vivant, mais on doit se fixer un objectif à atteindre. Si on a quatre objectifs concurrents auxquels on accorde la même priorité, on n'a pas de réel objectif qui oriente nos activités. À notre avis, en se concentrant sur une seule priorité, qui est tout d'abord de faire du parc une zone protégée, on peut ensuite se pencher sur les diverses utilisations du parc et on sera mieux à même de réaliser cet objectif. Si on a quatre priorités, on n'en a aucune.

Senator Massicotte: The response and comments we're getting is all very good, where the intent seems to be the same. Everybody is talking about words like a team of lawyers, but some say all that is important is the management plan. If it's in a management plan, is that good enough? Why is it not good enough?

Mr. Hébert-Daly: I don't want to take over, but —

The Chair: All of you should answer that.

Senator Massicotte: A short answer.

Mr. Hébert-Daly: The short answer, we will continue to work on the management plan and try to make it as strong as possible. But without that overarching framework, we set a bad precedent for future national urban parks and we don't have a protected area by international standards.

Mr. Buchanan: In contrast to some of what we just heard, I think having the environment as the priority in the park is actually turning the clock back to the last 20 years of the advancement of Rouge Park. It was built through a lot of hard work, activism, environmental protection, tough battles. Saving the land was the priority and through a lot of hard work, something special was achieved.

The Rouge is now moving into a new phase where we're going to achieve something extraordinary through collaboration. There are many other pieces of legislation and that's an important part of this as well. We're talking about a legislative framework that sets the stage for working things out with clear direction from plans or management plans. One just needs to look at the Greenbelt Act, not the Greenbelt Plan, which has 12 stated objectives for the greenbelt including environmental protection, agriculture, et cetera. It's a great model for that urbanizing landscape.

In the context of a national urban park moving forward, those tough choices need to be evaluated on a case-by-case basis, considering what is right for the particular situation that is being dealt with. The overarching guideline or emphasis on environment would just fuel debate from past experience.

Senator Massicotte: One last question. Make it short, Mr. Robb. The chair will kick me.

Mr. Robb: Thank you very much. You need to give nature a fighting chance here. You also need to protect and restore because there has been a lot of damage done in the past. We are fully supportive of farming as a sustainable activity within the park and we always have been. We probably had more than enough political force for the lower part of the park.

Senator Massicotte: You still want different words?

Le sénateur Massicotte : Vos réponses et observations sont toutes très intéressantes, et votre intention semble être la même. Tout le monde ici s'attarde sur les mots comme une équipe d'avocats, mais certains disent que tout ce qui compte, c'est le plan de gestion. Si cela figure dans un plan de gestion, n'est-ce pas suffisant? Pourquoi?

M. Hébert-Daly : Je ne sais pas si je peux intervenir, mais...

Le président : Chacun d'entre vous devrait répondre.

Le sénateur Massicotte : Brièvement.

M. Hébert-Daly : La réponse courte, c'est que nous continuerons de travailler sur le plan de gestion et d'essayer de le renforcer le plus possible. Mais sans ce cadre global, on crée un mauvais précédent pour les futurs parcs urbains nationaux et on se retrouve avec un parc qui n'est pas une zone protégée en vertu des normes internationales.

M. Buchanan : Contrairement à ce que nous venons tout juste d'entendre, je pense que de faire de l'environnement la priorité du parc de la Rouge serait comme revenir 20 ans en arrière. Ce parc est l'aboutissement de dur labeur, d'activisme et d'efforts de protection de l'environnement. Il a fallu livrer de dures batailles. On a travaillé fort pour conserver les terres et, au bout du compte, on a obtenu quelque chose d'exceptionnel.

Le parc de la Rouge prend maintenant un nouveau tournant et, grâce à la collaboration, nous aboutirons à quelque chose d'extraordinaire. Il existe beaucoup d'autres mesures législatives, et c'est un élément important dont il faut également tenir compte. Il est question d'un cadre législatif qui ouvrira la voie à des solutions claires et conformes aux plans ou aux plans de gestion. On n'a qu'à regarder la Loi sur la ceinture de verdure, et non pas le plan du même nom, qui renferme 12 objectifs à l'égard de la ceinture de verdure, dont la protection de l'environnement, l'agriculture, et cetera. Il s'agit d'un excellent modèle pour ce paysage en voie d'urbanisation.

Dans le contexte d'un parc national en voie d'urbanisation, on doit évaluer ces choix difficiles au cas par cas, en tenant compte de ce qui convient le mieux à chacune des situations. Établir une ligne directrice globale ou mettre l'accent sur l'environnement ne ferait qu'alimenter un débat du passé.

Le sénateur Massicotte : Une dernière intervention. Je vous prierais d'être bref, monsieur Robb, sans quoi le président va m'expulser.

M. Robb : Merci beaucoup. Il faut donner à la nature une chance de refaire ses forces. On doit non seulement protéger l'environnement, mais aussi le restaurer, étant donné les nombreux dommages causés par le passé. Nous sommes tout à fait favorables à une agriculture durable dans le parc et nous l'avons toujours été. Nous avons eu amplement de force politique pour la partie inférieure du parc.

Le sénateur Massicotte : Vous souhaitez toujours des termes différents?

Mr. Robb: Yes, because without “protect” and “enhance,” those are the words of the existing legislation. The government agreed to meet or exceed the provincial policies. The provincial policies are there, and the provincial government has said quite strongly, “We wanted to you to create a national park, but we won’t transfer our lands unless you fulfill your promise to meet or exceed the existing policies.” The existing policies are clearly all protect, enhance, improve, restore, and we need to do that to counteract, to counterbalance, as I was saying, the pressures around the park.

As far as infrastructure, just to be clear, the infrastructure is mainly being zoned out of the park. Most of the roads, the highways, are being zoned out of the park, so of that 57-square-kilometre study area, there have already been agreements to zone out about 7 square kilometres that are infrastructure. There will remain a few pipelines that go through the park, but the infrastructure has been largely zoned out, and they have given generous allowances to account for the expansion in the infrastructure, and farming can continue in the park.

Currently 80 per cent of this park is in subsidized leases for industrial cash cropping, and we need to work slowly to make it more sustainable farming, to try innovative farming and to give a little bit more land for Mother Nature and the people who own it to enjoy because 80 per cent is in subsidized industrial farming leases, below market rate, no competitive process.

Senator Massicotte: We received a letter from the provincial minister today. We got a copy of the letter where the minister was recommending specific wording changes to the proposed act and then he would get onside. Personally I think it’s very cute of him to do that. It’s a neat negotiating tactic. They are trying to get a legislative body like ourselves imposing that upon the federal government where they should be negotiating directly. I’m not going to fall prey to that.

Having said that, at the end of the day, if the provincial government doesn’t agree and therefore the province will not contribute their lands — and it looks like we’re running out of time — what should we do as parliamentarians? Should we vote in favour of the bill or should we just let it die?

Mr. Robb: I want to see the initiative go forward, but I don’t want to see it go backwards. We are very happy to work as reasonable stakeholders and work out these issues with win-win solutions.

Senator Massicotte: The bottom line is, if they can’t and two days from now or a week from now we have to decide to vote for or against the bill and the province and the federal government cannot agree at this point in time, what do you want us to do?

M. Robb : Oui, parce que sans « protéger » et « mettre en valeur »... ce sont les termes employés dans le projet de loi. Le gouvernement a accepté de respecter et de dépasser les politiques provinciales. Les politiques provinciales sont en place, et le gouvernement provincial a affirmé avec une grande conviction qu’il appuyait la création d’un parc national, mais qu’il n’allait pas transférer ses terres tant que le gouvernement ne tiendrait pas sa promesse de satisfaire aux politiques existantes ou de les surpasser. Les politiques visent clairement à protéger, mettre en valeur, améliorer et rétablir le patrimoine, et nous devons les respecter pour faire contrepoids ou plutôt, comme je le disais, neutraliser les pressions à l’égard du parc.

En ce qui concerne les infrastructures, sachez qu’elles se trouvent principalement en dehors du parc. La plupart des routes et des autoroutes ne font pas partie du parc, de sorte que sur la zone étudiée de 57 kilomètres carrés, il y a déjà des accords visant à isoler 7 kilomètres carrés environ d’infrastructures. Il restera quelques pipelines, mais les infrastructures seront, pour la plupart, exclues du parc. On a accordé de généreuses indemnités pour tenir compte de l’expansion, et les activités agricoles peuvent se poursuivre dans le parc.

À l’heure actuelle, 80 p. 100 des terres du parc sont exploitées en vertu d’un bail à ferme pour des cultures commerciales. À cet égard, nous devons mettre à l’essai et adopter des pratiques plus durables et novatrices en agriculture et faire en sorte que dame Nature et la population puissent bénéficier d’une plus grande superficie, parce que 80 p. 100 des terres font l’objet de baux dont les taux sont inférieurs aux taux en vigueur sur le marché et pour lesquels il n’y a pas d’appel d’offres.

Le sénateur Massicotte : Nous avons reçu une lettre du ministre provincial aujourd’hui. Dans sa lettre, il recommande des changements précis au libellé du projet de loi. Si ces modifications sont adoptées, il se ralliera à nous. Personnellement, je trouve que c’est très rusé de sa part. C’est une technique de négociation astucieuse. Il passe par nous pour imposer quelque chose au gouvernement fédéral, plutôt que de négocier directement avec lui. Je ne vais pas tomber dans le piège.

Cela dit, au bout du compte, si le gouvernement provincial n’est pas d’accord et que, par conséquent, la province ne cède pas ses terres — et il semble que nous allons manquer de temps —, que devrions-nous faire en tant que parlementaires? Devrions-nous nous voter en faveur du projet de loi ou le laisser mourir au Feuilleton?

M. Robb : Je veux que cette initiative aille de l’avant, mais je ne voudrais pas qu’on régresse. Nous sommes très heureux de pouvoir travailler avec des intervenants raisonnables afin de trouver des solutions avantageuses pour tout le monde.

Le sénateur Massicotte : Je veux bien, mais si ce n’est pas possible et que dans deux jours ou dans une semaine, nous devons décider de voter pour ou contre le projet de loi et que le gouvernement fédéral ne donne toujours pas son accord, que voulez-vous que nous fassions?

Mr. Robb: The federal government is free to create a park in the northern part of Markham that's about 18 to 19 square kilometres and it's 90 per cent in subsidized leases. They're free to do that, and there are additional lands in Pickering that could be added to that to create a park, and then the provincial government is free to —

Senator Massicotte: Should we vote in favour or should we vote against or should we let it die?

Mr. Robb: I think this legislation needs to go back to the house for revisions.

Senator Massicotte: Therefore you're saying let it die?

Mr. Robb: I don't know your process, but I can tell you this: The legislation is not sufficiently strong and directed and prioritized to do the job it needs to do for centuries.

Mr. Hébert-Daly: I think we've been very clear that we think that it sets a very bad precedent and that we would actually recommend that the bill not go forward.

Mr. Buchanan: We would recommend that the bill go forward as-is. It is absolutely exactly what the Rouge alliance asked for. We asked for assistance; we asked for clear direction. We asked for capable managers to move in with resources to help, and that's exactly what Parks Canada and the federal government have done. We're continuing to seek that support.

Senator Eaton: I'd like to pick up several things Senator Massicotte started.

Mr. Robb, I have two quotes here. "It's not a park; it's an industrial farm. The interests of a few people are being put above the interest of the public and the interest of the environment." You said that about the farmers, I guess?

Mr. Robb: I think I probably said something like that. The reality is right now it's corn for ethanol and it's soya beans.

Senator Eaton: That's fine. That's what they want to plant. The other one is "Unsustainable cash crop farming should be phased out. It happens on private land across Ontario and shouldn't take place on precious parkland." I guess we know how you feel about farmers, correct?

Mr. Robb: No. One of our great supporters in this is Russ Reeser who the road —

Senator Eaton: Those are two quotes.

Mr. Robb: The road is actually named after Reeser. He was one of our great supporters to the park. I guess as you look at it, we would like to see the evolution. On public land we think you can demonstrate innovative farming techniques and help to reduce any risk to the farmers and then help other farmers to be able to look at these techniques. In the private sector, it's different. I fully understand farming is a difficult occupation. It

M. Robb : Le gouvernement fédéral est libre de créer un parc dans la partie au nord de Markham qui s'étend sur 18 à 19 kilomètres carrés et dont 90 p. 100 font l'objet de baux à ferme. Il est libre de le faire, et il y a des terres additionnelles à Pickering qui pourraient être ajoutées au parc, puis le gouvernement provincial pourrait...

Le sénateur Massicotte : Devrions-nous voter pour le projet de loi, voter contre ou le laisser mourir?

M. Robb : Je pense que le projet de loi doit retourner à la Chambre pour révision.

Le sénateur Massicotte : Vous préconisez donc de le laisser mourir?

M. Robb : Je ne connais pas vos méthodes, mais le projet de loi n'assure pas les pouvoirs, les orientations et les priorités nécessaires pour jouer son rôle prévu pendant des siècles.

M. Hébert-Daly : Nous avons très clairement dit que nous estimions que c'était un très mauvais précédent et que nous recommanderions de ne pas l'adopter.

M. Buchanan : Nous recommanderions son adoption telle quelle. C'est exactement ce qu'a demandé l'alliance pour la Rouge. Nous avons demandé de l'aide, une orientation claire, l'intervention de gestionnaires compétents, dotés des ressources nécessaires pour nous aider, et c'est exactement ce que Parcs Canada et le gouvernement fédéral ont livré. Nous continuons à demander cet appui.

La sénatrice Eaton : Je reviens à plusieurs sujets que le sénateur Massicotte a entamés.

Monsieur Robb, j'ai ici deux citations : « Ce n'est pas un parc, c'est une ferme industrielle. L'intérêt de quelques-uns passe devant l'intérêt général et celui de l'environnement. » Vous parliez des agriculteurs, je suppose?

M. Robb : Je pense avoir dit quelque chose comme ça. La réalité, c'est maintenant. On cultive du maïs pour la production d'éthanol et du soja.

La sénatrice Eaton : C'est bien. C'est ce qu'ils veulent cultiver. Voici l'autre citation : « Il faudrait progressivement abandonner l'agriculture commerciale non durable qui se pratique sur les terres privées de tout l'Ontario. Cela ne devrait pas avoir lieu dans une précieuse prairie-parc ». Je suppose que nous connaissons vos sentiments à l'égard des agriculteurs, n'est-ce pas?

M. Robb : Non. L'un de nos fervents partisans est Russ Reeser, et la route...

La sénatrice Eaton : Ce sont deux citations.

M. Robb : La route porte son nom. Il était l'un des fervents partisans du parc. Je suppose, puisque nous y sommes, que nous préconisons une évolution. Sur les terres publiques, il est possible de faire la démonstration de techniques agricoles innovantes et d'aider à réduire les risques pour les agriculteurs, puis offrir ces techniques à d'autres agriculteurs. Dans le secteur privé, c'est différent. Je conçois absolument que l'agriculture soit un métier

produces food that we need. I respect that work. I do a lot of similar work digging holes, planting things. I do that kind of outdoor work, so I respect that.

I think that in a park, longer term, we can transition to a different type of farming. We could have more orchards, more pick-your-own farms, more organic farming. That's what I was trying to say there. I think if you look at the pollinator issue right now and some of those things, this would be a fantastic area to fulfill Prime Minister Harper's commitment to create corridors for the monarch butterfly and for other pollinators that aren't dependent on pesticides.

Senator Eaton: I sit on the Agriculture Committee. I was part of the bee study.

When Senator Massicotte asked you what happens if it is voted down, you were talking about if the federal government took over the northern part and left the provincial lands, but in Ontario it's protected by The Greenbelt Act, is it not?

Mr. Robb: There are several layers there. There's the Greenbelt Plan and the act. There's the Rouge North Management Plan done during the period of —

Senator Eaton: The Greenbelt Act, does it mention anywhere ecological integrity as being a priority?

Mr. Robb: The Greenbelt Plan does and the Rouge Park plans definitely do; it's in their goals and statements. The Greenbelt Plan gives provincial policy status to the Rouge Park plans. If you go to 3.2.6 of the Greenbelt Plan, it essentially says the stronger of this plan or the Rouge north plan will apply. And the Rouge north plan is Premier Mike Harris's great gift to the Rouge Park.

Senator Eaton: In a couple of years, if this bill was not passed, the Ontario government could not let aggregate mining occur?

Mr. Robb: Anything can happen, but I'll tell you, as citizens, there are thousands of citizens that would be revolting over it.

Senator Eaton: But it's not protected right now under provincial legislation.

Mr. Robb: It is. In the Greenbelt Plan, it's in the Greenbelt Natural Heritage System. There's zoning. Markham's own official plan, and this was done by Don Cousins, actually put the ecological corridor in there to be in compliance with the Greenbelt Plan. There is a lot of protection. I would completely agree with you that a well-crafted national park bill, like the changes that we're proposing, would be much better protection than what the province has, but it has to be well crafted.

difficile. Elle nous nourrit. Je respecte ce travail. Je fais beaucoup de travaux semblables en plein air, je creuse des trous, je plante. Je respecte vraiment ce métier.

Je pense que, dans un parc, à long terme, nous pourrions opérer une transition vers un type différent d'agriculture. Nous pourrions avoir plus de vergers, d'exploitations agricoles libre-service ou bio. C'est ce que j'essayais de dire. Relativement au problème qui touche les insectes pollinisateurs et d'autres problèmes, la région ferait un excellent corridor, conformément à l'engagement du premier ministre Harper, pour le papillon monarque et d'autres pollinisateurs, où la réussite des cultures ne dépendrait pas des pesticides.

La sénatrice Eaton : Je siège au Comité de l'agriculture. J'ai participé à l'étude sur les abeilles.

Quand le sénateur Massicotte vous a demandé ce qui arriverait si le projet de loi n'était pas adopté, vous avez envisagé la possibilité, pour le l'État fédéral, de s'occuper de la partie nord et d'abandonner les terres provinciales à leur sort, mais, en Ontario, n'est-ce pas que ces terres sont protégées par la loi sur les ceintures de verdure?

M. Robb : Dans ce cas-ci, plusieurs textes s'appliquent : le plan pour la ceinture de verdure, la loi, le plan directeur pour le nord du bassin de la Rouge, rédigé pendant...

La sénatrice Eaton : La loi sur les ceintures de verdure mentionne-t-elle quelque part qu'une priorité est l'intégrité écologique?

M. Robb : C'est dans le plan pour la ceinture de verdure, et les plans du parc de la Rouge en parlent tout à fait; c'est dans leurs objectifs et leurs énoncés. Le plan pour la ceinture de verdure accorde aux plans du parc le statut de politique provinciale. À son paragraphe 3.2.6, vous y lirez essentiellement que les éléments les plus contraignants de ce plan ou du plan pour le nord du bassin de la Rouge s'appliqueront, lequel plan est l'immense cadeau du premier ministre Mike Harris au parc de la Rouge.

La sénatrice Eaton : Dans quelques années, si le projet de loi n'est pas adopté, le gouvernement de l'Ontario ne pourrait-il pas autoriser l'exploitation des granulats?

M. Robb : Tout peut arriver, mais je vous le dis, des milliers de citoyens seraient révoltés.

La sénatrice Eaton : Mais les lois de la province n'accordent pas cette protection, actuellement.

M. Robb : Elles le font. Dans le plan sur la ceinture de verdure, c'est sous la rubrique du système du patrimoine naturel de la ceinture verte. Le territoire est zoné. Dans le plan officiel de Markham, fait par Don Cousins, on situe là le corridor écologique pour se conformer au plan pour la ceinture de verdure. Il y a beaucoup de protection. Je serais complètement d'accord avec vous pour dire qu'un projet de loi bien conçu sur un parc national, comme les changements que nous proposons, offrirait une protection bien meilleure que celle de la province, mais ce projet de loi doit être du travail bien ficelé.

Senator Eaton: I gather, Mr. Hébert-Daly and Ms. Woodley, you think that an urban park set in the middle of 6 million people should have the same restrictions as Banff or Nahanni or it should be the same? In other words, this is not a precedent because it's situated in a very strongly urban —

Mr. Hébert-Daly: Absolutely. We've been very clear from the beginning that we understand that there is going to need to be a different approach because we don't necessarily want to be creating a situation where —

Senator Eaton: I guess I don't understand how your approach is different.

Mr. Hébert-Daly: That's exactly the point, though. Putting nature conservation first doesn't necessarily mean that you don't have — even in Banff, if you look at it carefully, they were able to twin the Trans-Canada Highway through Banff, but the reason they were able to do that is because they took nature conservation seriously and were able to put in things like wildlife crossing bridges. They were able to use mitigating measures that would help us to get there.

Senator Eaton: I don't think Banff National Park, which is a wonderful place where I've hiked, is comparable to the GTA.

You don't think that placing agriculture, environment, heritage and culture as four strong columns to support this park is viable?

Mr. Hébert-Daly: You cannot have four priorities in management; that is our position.

Senator Eaton: I think you can have four strong pillars that support something. They have to be considered equally.

Mr. Hébert-Daly: You can absolutely have those practices and those things existing within the park. We do not stand in opposition to that, absolutely.

Senator Eaton: Thank you. Do you have anything you want to add, Mr. Buchanan?

Mr. Buchanan: I think the idea of four pillars to the park is sound, and I've worked on land management, both for the province and for York Region, managing 5,300 acres of the York Regional Forest, and we look at environmental, ecological health. We look at it as a people's place, with trails. We balance the management of that park, and it's a testament to what can work.

Senator Eaton: This could set precedents, couldn't it, for Stanley Park, for a park in Calgary, downtown Montreal? I mean, this is an urban space.

Senator Mitchell: I'm quite compelled by the argument that, if you're going to do this the first time, for sure you should get it right. So I'd like to explore that a little bit.

La sénatrice Eaton : J'en déduis, monsieur Hébert-Daly et madame Woodley, que vous pensez qu'un parc urbain établi au milieu d'une agglomération de 6 millions d'habitants devrait faire l'objet des mêmes restrictions que Banff ou Nahanni? Autrement dit, ce n'est pas un précédent en raison de sa situation très urbanisée...

M. Hébert-Daly : Absolument. Dès le début, nous avons très clairement dit que nous comprenions qu'il fallait une démarche différente, parce que nous ne voulons pas nécessairement créer une situation où...

La sénatrice Eaton : Je pense ne pas comprendre en quoi votre démarche est différente.

M. Hébert-Daly : C'est exactement ce que je veux dire. La priorité à la conservation de la nature ne signifie pas nécessairement qu'on n'a pas... Même à Banff, quand on y songe bien, on a pu faire traverser le parc par deux chaussées de la Transcanadienne, mais parce qu'on a pris au sérieux la conservation de la nature et qu'on a pu aménager des infrastructures comme des ponts pour permettre les déplacements de la faune. On a pu appliquer des mesures d'atténuation qui nous aideraient à atteindre nos objectifs.

La sénatrice Eaton : Je ne crois pas que le parc national de Banff, un endroit merveilleux où j'ai fait de la randonnée, soit comparable à la conurbation de Toronto.

Vous ne croyez pas que faire de l'agriculture, de l'environnement, du patrimoine et de la culture les quatre piliers de ce parc soit viable?

M. Hébert-Daly : La gestion ne peut pas se donner quatre priorités; c'est notre position.

La sénatrice Eaton : Je pense que quatre piliers puissants peuvent jouer leur rôle. Il faut tenir compte de chacun d'eux également.

M. Hébert-Daly : On peut absolument faire coexister ces pratiques et ces choses dans les limites du parc. Nous ne sommes pas complètement contre.

La sénatrice Eaton : Merci. Voulez-vous ajouter quelque chose, monsieur Buchanan?

M. Buchanan : Je pense que l'image des quatre piliers est bonne. J'ai travaillé dans l'aménagement des terres, pour la province et pour la région de York, où j'ai géré 5 300 acres de la forêt régionale de York. Nous visons la santé de l'environnement, la santé écologique. Nous considérons l'endroit, avec ses pistes, comme un lieu de rendez-vous. La gestion équilibrée de ce parc est un témoignage de ce qui peut bien fonctionner.

La sénatrice Eaton : Cela pourrait servir de modèle, n'est-ce pas, au parc Stanley, à un parc à Calgary, au centre-ville de Montréal? Je veux dire que c'est un milieu urbain.

Le sénateur Mitchell : Je me sens interpellé par l'argument selon lequel, pour une première tentative, il est sûr que nous n'aurions pas droit à l'erreur. Voyons cela d'un peu plus près.

The argument is made that maybe something is better than nothing. I get that that isn't necessarily true. But is there damage that could be avoided by taking a lesser step now that would be irreversible? Two years from now, we could revisit it and get the language better and get the focus better and fix it. It's not as though this is etched in stone. Is there irreversible damage that could be avoided by taking a step now, or is it worth taking that risk?

Mr. Robb: I think that what is on the table right now takes us backward, so we're willing to be patient. Lois James has been working on this for 43 years. I've been working on it for almost 30. We're willing to be patient. We don't want to take the policy gains that people worked so hard on over the last 25 years and have them essentially wasted. We don't want to reinvent the wheel. There's good science in the existing plans, the watershed plans. There's lots of good work. It's a waste of time and money to draw that policy framework backwards.

I think what the province, from what I understand, is proposing, is a compromise. It is an ecological integrity. We put before you today that we would prefer to say protect, enhance and restore the ecological integrity and cultural and scenic values of the park. It appears the province has put together something different. I've seen it, and I think it's a reasonable compromise. I think that it would be good to move forward with that reasonable compromise. I'm saying that without having spoken to my board of directors yet about where Friends of the Rouge Watershed is actually going to come down, but it looked like a good compromise to me.

Senator Mitchell: Could I ask another one?

CPAWS, Mr. Hébert-Daly, do you feel that it's a reasonable compromise too, or have you had time to check that out?

Mr. Hébert-Daly: I'm afraid I haven't seen it in terms of what has been submitted, so I can't speak to it. Again, if it prioritizes nature as a management principle, honestly, there are lots of other little things we would love to see changed in the bill, but that would be sufficient to make sure the precedent isn't poorly set for future national parks.

Senator Mitchell: I wonder if you could, when you get a chance to look at it, give us some indication of whether you feel it captures that essential element that you're talking about of prioritizing nature because it does seem to be about the same.

Mr. Hébert-Daly: Does anybody actually have it? I could take a look at it now.

Senator Mitchell: We do actually have it, yes. Is that okay?

Mr. Hébert-Daly: Would it be acceptable for me to —

The Chair: The clerk will make a copy and distribute it.

L'argument est que, peut-être, un peu est mieux que rien. Ce n'est pas nécessairement vrai. Mais, avec ce petit peu, pourrait-on éviter maintenant des dommages peut-être irréversibles? Dans deux ans, nous pourrions nous reprendre, mieux comprendre les enjeux, mieux les cibler et remédier à la situation. Ce n'est pas comme si c'était coulé dans le béton. Peut-on éviter des dommages irréversibles en prenant maintenant une décision ou vaut-il la peine de prendre ce risque?

M. Robb : Je pense que ce qui est proposé maintenant nous ramène en arrière. Nous sommes prêts à être patients. Lois James a consacré 43 années à ce chantier. Moi-même, près de 30. Nous serons patients. Nous ne voulons pas essentiellement gaspiller les gains politiques chèrement payés par 25 années d'efforts collectifs acharnés ni réinventer la roue. Les plans actuels, les plans sur le bassin hydrographique reposent sur d'excellentes bases scientifiques. On y a investi beaucoup de beau travail. C'est une perte de temps et d'argent que de ramener en arrière ce cadre stratégique.

Si j'ai bien compris, la province propose un compromis. C'est une forme d'intégrité écologique. Devant vous, aujourd'hui, nous affirmons que nous préfererions parler de protection, d'amélioration et de restauration de l'intégrité écologique ainsi que des valeurs culturelles et pittoresques du parc. La province semble avoir monté un projet différent. Je l'ai vu et je pense que c'est un compromis raisonnable, qui permet d'avancer. Je le dis sans en avoir parlé encore à mon conseil d'administration sur l'éventuelle décision des Amis du bassin de la Rouge, mais ça m'a semblé un bon compromis.

Le sénateur Mitchell : Puis-je poser une autre question?

La SPPSNC ou monsieur Hébert-Daly, pensez-vous que c'est aussi un compromis raisonnable ou avez-vous eu le temps de vérifier?

M. Hébert-Daly : Je crains que cela m'ait échappé. Je ne peux donc pas en parler. Encore une fois, si cela privilégie la nature comme principe de gestion, honnêtement, il y a beaucoup d'autres petites choses que nous aimerions changer dans le projet de loi, mais ce serait suffisant pour éviter un précédent boiteux pour les futurs parcs nationaux.

Le sénateur Mitchell : Si vous avez la chance d'y jeter un coup d'œil, pourrez-vous nous faire signe pour nous dire que vous avez l'impression que cela capte l'élément essentiel dont vous parlez pour privilégier la nature, parce que cela semble s'équivaloir.

M. Hébert-Daly : En avez-vous un exemplaire? Je pourrais regarder maintenant.

Le sénateur Mitchell : En fait oui, nous en avons un. Puis-je?

M. Hébert-Daly : Serait-il acceptable que moi aussi je...

Le président : La greffière en tirera des exemplaires qu'elle distribuera.

Senator Mitchell: That's really what I'm looking at. How do you capture in words that what it is that you make a very strong case for is necessary? My final question would be: How do we get one of these parks in Edmonton?

Mr. Hébert-Daly: We'd love to work with you on that.

Senator Mitchell: We have 55 kilometres of parks.

The Chair: Are you finished, senator?

Senator Mitchell: Yes, thank you. Sorry.

Senator Ringuette: It's really incredible, but I guess my first question would be: When were all of these MOUs signed with Parks Canada to start to create this process? When was that signed, ten years ago, five years ago, three years ago?

Mr. Robb: I'll try to answer. The Rouge Park Alliance was this multistakeholder advisory committee of the park, and they saw that they needed better leadership, better funding. So they looked at it. I worked very hard with the Honourable Pauline Browes and Councillor De Baeremaeker and many other people to advocate for a national park. In fact, when we came to Ottawa in 1987 and had a luncheon with the Speaker then — I think it was the Honourable John Fraser — with Prime Minister Mulroney and the Finance Minister, we were actually pitching for a joint provincial national park as a new type of park, a marriage. We were young and we were hopeful. What we ended up getting was a province-created park run by municipal representatives. I call it a caterpillar, where, if one or two legs didn't want to move, the caterpillar couldn't move. We were hoping that Parks Canada and the federal government would make it into a butterfly, but that hasn't occurred yet. We're still hopeful. In terms of the memorandum of understanding, it was signed on January 26, 2013, between Ontario, and Canada. The memorandum of understanding stated: "Parks Canada will work with Ontario to develop written policies in respect of the creation, management and administration of the Park that meet or exceed provincial policies. . ."

Then it went on to speak to the greenbelt plan, the Oak Ridges Moraine plan, the growth plan. So that was two years ago.

Senator Ringuette: Okay. Two years ago. That's not a decade ago. That's not two decades ago; it's two years ago. There was an agreement between the provincial government and the federal government that we are moving this way on, at least at a minimum, the provincial policy with regard to an urban park.

Mr. Robb: That's what the agreement says.

Senator Ringuette: The bottom line is, what happened that the federal government, as Parks Canada, is renegeing on this MOU? With regard to everything that we've heard, "We're going to negotiate a 25-year lease with the farmers" and all of that, I would ask for a copy of that proposed lease. I've never seen it. If

Le sénateur Mitchell : C'est vraiment ce que j'essaie de voir : comment exprimer la nécessité de ce pour quoi vous avancez des arguments de poids? Ma dernière question serait : comment aménager un de ces parcs à Edmonton?

M. Hébert-Daly : Nous aimerions collaborer avec vous à ce projet.

Le sénateur Mitchell : Nous avons 55 kilomètres de parcs.

Le président : Avez-vous terminé?

Le sénateur Mitchell : Oui. Merci. Désolé.

La sénatrice Ringuette : C'est vraiment incroyable, mais je pense que ma première question serait : quand tous ces protocoles d'entente ont-ils été signés avec Parcs Canada pour mettre en branle ce processus? Il y a dix ans? Cinq ans? Trois ans?

M. Robb : Je vais essayer de répondre. L'alliance pour le parc de la Rouge était un comité consultatif multipartite préconisant la création du parc. Elle s'est aperçue qu'elle avait besoin d'une meilleure direction, d'un meilleur financement. Elle y a vu. Elle a travaillé très fort avec l'honorable Pauline Browes et le conseiller De Baeremaeker et beaucoup d'autres pour préconiser la création d'un parc national. En fait, quand nous sommes venus à Ottawa, en 1987 et avons déjeuné avec le Président de la Chambre des communes de l'époque, je pense que c'était l'honorable John Fraser, avec le premier ministre Mulroney et le ministre des Finances, nous préconisions un nouveau type de parc, mixte, à la fois provincial et national. Nous étions jeunes et remplis d'espoir. Nous avons fini par obtenir un parc créé par la province et dirigé par des représentants municipaux. Je me le représente comme une chenille qui cesse d'avancer si une ou deux de ses pattes ne veulent pas bouger. Nous espérons que Parcs Canada et le gouvernement fédéral la métamorphoseraient en papillon, mais ça ne s'est pas encore produit. Nous espérons toujours. Quant au protocole d'entente, il a été signé le 26 janvier 2013, par l'Ontario et le Canada. On y lit : « Parcs Canada travaillera avec l'Ontario pour élaborer des politiques écrites sur la création, la gestion et l'administration du parc, qui respecteront ou surpasseront les politiques provinciales... ».

Ensuite, on est passé au plan pour la ceinture de verdure, au plan sur la moraine d'Oak Ridges, au plan de croissance. C'était il y a deux ans.

La sénatrice Ringuette : D'accord. Il y a deux ans. Ce n'était pas il y a 10 ans. Ni 20 ans. C'était il y a deux ans. La province et le gouvernement fédéral se sont entendus sur cette orientation minimale, du moins, la politique provinciale concernant un parc urbain.

M. Robb : C'est ce que l'accord dit.

La sénatrice Ringuette : Le problème c'est qu'est-il arrivé pour que le gouvernement fédéral, c'est-à-dire Parcs Canada, renie ce protocole d'entente? En ce qui concerne tout ce que nous avons entendu, je cite : « Nous allons négocier un bail de 25 ans avec les agriculteurs », fin de la citation et tout ça, je demande qu'on me

Parks Canada, through the federal government, is renegeing on a two-year MOU with a provincial government on an issue, what can other stakeholders expect from this?

Mr. Robb: If I may respond, one of the real shames here was that, when Minister Kent came down — and Minister Kent was great on this — in 2012, I believe it was, in May, and made the announcement, we were all very happy at that point. One of the points that he made was, “I will be, in the upcoming weeks, establishing a multi-stakeholder committee to work on some of these inevitable issues that come up.” We already had a multi-stakeholder committee with municipalities and some environmental groups, farmers and stuff, so we knew what it was like. That committee never got created, and it’s been a real shame because, if that committee had been created and there were stakeholders sitting around the table, I know I’m going to bring a natural values watershed health perspective. I know the farmers are going bring an agricultural, productive land, economic perspective. A lot of those farmers I can totally reach agreement with. We have things in common, but, when we’re not sitting around the table and somebody is quoting us in the newspaper, I say one sort of inflammatory thing out of a hundred — and you know what it’s like — and that one inflammatory thing goes in the newspaper. The farmers are thinking, “He’s a really bad guy.” If we had been sitting across the table, we could have reached some win-win solutions.

That was a broken promise. The second thing is the “meet or exceed.” We had some comfort level that the federal government bona fides would meet or exceed, and that hasn’t happened.

Senator Ringuette: I understand where you’re coming from. You have a signed contract. One of the parties breaks the contract. So that’s what we’re facing here. I can understand your reluctance to move forward.

Mr. Hébert-Daly?

Mr. Hébert-Daly: I hear what you’re saying, and I sympathize with that point of view. I do want to say, though, that Parks Canada has been in conversation with folks throughout this process.

Senator Ringuette: In silos.

Mr. Hébert-Daly: Yes. You’ll notice in the documents we tabled that we’ve been talking with them since 2011 — the document that we submitted to you was from 2012 — and highlighting this particular issue. So it’s not that they haven’t been engaged in some conversation. It’s just that, at some point, it hasn’t manifested itself in a change to the legislation.

Senator Ringuette: There is an issue in this bill. It says that, with regard to stakeholders and committee organizations, the minister “may” create a committee of stakeholders. Why not “must,” so that there’s a greater feeling of belonging from

fournisse une copie du bail projeté. Je ne l’ai jamais vu. Si Parcs Canada, par l’entremise du gouvernement fédéral, renie un protocole d’entente signé il y a deux ans avec une province à cause d’un problème, à quoi les autres parties prenantes peuvent-elles s’attendre?

M. Robb : Si vous me permettez de répondre, dans toute cette histoire, il est vraiment dommage, entre autres choses, que lorsque le ministre Kent est venu faire l’annonce, en 2012, en mai, je crois, et je ne peux vraiment rien lui reprocher, nous étions alors tous très heureux. Il a notamment annoncé la création, dans les semaines à venir, d’un comité multipartite pour s’occuper de certains des problèmes inévitables qui allaient surgir. Il existait alors déjà un comité multipartite constitué des municipalités et de quelques groupes d’écologistes, d’agriculteurs et ainsi de suite. Nous savions donc de quoi il s’agissait. Le comité annoncé n’a jamais été créé, et c’est bien dommage. Sinon et si les parties prenantes y avaient siégé, je sais que j’aurais pu parler de la santé du bassin et de ses valeurs naturelles; que les agriculteurs auraient parlé des terres agricoles productives et du point de vue économique. J’ai des atomes crochus avec beaucoup d’entre eux. Nous avons des points communs, mais comme nous ne sommes pas à la même table, sur la centaine de propos que je peux tenir, le seul qui soit controversé se retrouve infailliblement dans le journal. Vous savez de quoi il s’agit. Les agriculteurs pensent que je suis vraiment un mauvais sujet. Mais face à face, nous aurions trouvé ensemble des solutions avantageuses pour tout le monde.

C’est une promesse violée. L’autre point désolant est la question de respecter ou de surpasser les politiques provinciales. Nous étions en droit de croire en la sincérité des promesses fédérales. Elles ne se sont pas avérées.

La sénatrice Ringuette : Je vous comprends. Vous avez signé un contrat. L’autre partie l’a résilié. C’est la situation dans laquelle nous sommes. Je peux comprendre vos hésitations à vous engager davantage.

Monsieur Hébert-Daly?

M. Hébert-Daly : Je vous comprends et je suis d’accord. Je tiens cependant à dire que Parcs Canada n’a jamais coupé les ponts.

La sénatrice Ringuette : Avec les gens, individuellement.

M. Hébert-Daly : Oui. Vous noterez, dans les documents que nous avons déposés, que nous étions en rapport avec ce service depuis 2011 — le document que nous avons déposé date de 2012 — et j’ai particulièrement mis en relief ce problème particulier. Alors il est faux que les ponts aient été coupés. Seulement, à un certain moment, ça ne s’est pas concrétisé par une modification de la loi.

La sénatrice Ringuette : Ce projet de loi pose un problème. Il y est dit que le ministre « peut » constituer un comité des parties prenantes et d’autres organisations. Pourquoi n’est-il pas dit qu’il « doit » le faire, pour que tous ceux qui travaillent depuis des

everyone who has been working for decades on the creation of this park? So “may” is a very volatile word. If the legislation said “must,” it would create an obligation at least.

The Chair: I will have to ask for quick answers to that. When we take too long in answering, we are taking the time from any senator to ask the question. If you have a quick response to that, please.

Mr. Buchanan: Your first point, the perception that Parks Canada has reneged on something with the Province of Ontario, Parks Canada has been very open and transparent in my observation in working with the province. When you look at the idea that they have reneged on meeting or exceeding the legislation, they have not.

It spins around the idea that the federal legislation is weaker than the provincial government legislation; it is not. It is that the policies in the Greenbelt Plan are more prescriptive, and Parks Canada is trying to get their management plan off the ground, which has objectives about restoring, which has targets in terms of things like biodiversity.

We must compare apples to apples in terms of have they met or exceeded the legislation. The protection provisions in the federal legislation are yards above what exist in terms of the provincial legislation, just to be clear.

Senator Ringuette: I understand that —

The Chair: Senator, I am going to have to move on. I will put you on second round, if that’s okay.

Senator Eggleton: As we have heard before from just about everybody that has come before this committee, everybody wants the national urban park of the Rouge valley. Everybody wants it, and it all started out looking quite good. It looked like the province and the federal government were coming together, and all of a sudden the thing falls apart.

But as you can see from the map, the provincial territory is a very significant part of that. Why wouldn’t we want to get this right by having the whole thing as a part of it?

I think you said, Mr. Robb, that a lot of the federal, the light green property on here, is not open to the public?

Mr. Robb: No, I hesitate to give the numbers, but I would suggest — I’m not aware of even 5 per cent of that land being accessible to the public as parks or trailheads or any place where you can go and walk. Most of it is in farm leases and residential leases. I am not aware of any of that.

The provincial land has a number of access points, including the new Bob Hunter Memorial Park. Down in the lower Rouge valley there are trail systems. On Lake Ontario there’s the Rouge

décennies à la création de ce parc aient un sentiment plus vif d’appartenance? Ce « peut » peut se comprendre n’importe comment. Si la loi disait « doit », elle créerait au moins une obligation.

Le président : Je vais demander des réponses rapides. Quand les réponses prennent trop de temps, nous enlevons du temps à des sénateurs qui ont des questions à poser. Veuillez répondre rapidement.

M. Buchanan : En réponse à votre première observation selon laquelle Parcs Canada n’a pas respecté la promesse faite à la province de l’Ontario, je dirais que d’après mes observations, Parcs Canada est très ouvert et transparent dans ses travaux avec la province. Il est faux de dire que Parcs Canada a manqué à sa promesse de se conformer à la loi ou même, d’en faire plus.

Tout cela vient de l’idée selon laquelle la loi fédérale est moins rigoureuse que la loi provinciale, et c’est faux. Les politiques du Plan de la ceinture de verdure sont en réalité plus normatives, et Parcs Canada essaie de réaliser son plan de gestion, qui comporte des objectifs en matière de rétablissement des ressources ainsi que des cibles relatives à la biodiversité, entre autres.

Il faut comparer des pommes avec des pommes, pour déterminer s’ils sont conformes à la loi ou s’ils en dépassent les exigences. Les dispositions de protection de la loi fédérale sont de loin supérieures à ce qui existe dans la loi provinciale. Je tiens à le préciser.

La sénatrice Ringuette : Je comprends...

Le président : Madame la sénatrice, il faut passer à autre chose. Je vous inscris pour le deuxième tour, si cela vous va.

Le sénateur Eggleton : À peu près toutes les personnes qui sont venues témoigner devant le comité veulent le parc urbain national de la Rouge. Tout le monde le veut, et au début, tout cela paraissait très bien. La province et le gouvernement fédéral semblaient s’entendre, et tout à coup, tout s’écroule.

Cependant, comme vous pouvez le voir sur la carte, le territoire provincial en représente une très grande partie. Pourquoi ne pas bien faire les choses en incluant tout cela?

Je pense que vous avez dit, monsieur Robb, qu’une bonne partie de la propriété fédérale, en vert clair, n’est pas ouverte au public.

M. Robb : Non. J’hésite à donner des chiffres, mais je dirais qu’il n’y a même pas 5 p. 100 du territoire qui est accessible au public, sous la forme de parcs ou de départs de sentiers — nulle part où il serait possible d’aller marcher. Il s’agit essentiellement de fermes et de résidences sur des terrains loués à bail. Que je sache, il n’y a rien.

La partie appartenant à la province comporte des points d’accès, dont le nouveau parc commémoratif Bob Hunter. Il y a un réseau de sentiers dans la vallée inférieure de la Rouge. Au lac

Beach, the Rouge Marsh, so the provincial lands contain almost all of the Rouge valley, which is kind of the centrepiece of the park. Without the provincial lands, there really isn't a park.

Senator Eggleton: Right. I think that is an important statement to make. I must say that I'm glad, since we started this exercise, that we're seeing some possible movement here between the provincial and federal governments. Mr. Duguid's letter to the Minister of the Environment is helpful. The three proposed amendments there, you have commented on them, Mr. Robb, but I would ask Mr. Éric Hébert-Daly, if he has some comments on it.

The first one, clause 4, this apparently would replace the "ecological integrity" phrase with "protecting, restoring, enhancing and presenting," et cetera.

Clause 6, as I understand it, presently reads in the bill that this would be taken into consideration and, well, "taken into consideration" means it might not be implemented. This is a must in the management park plan, give priority to the protection, et cetera.

In the final one, this is a point I raised last time as well: "The minister shall establish a multi-stakeholder committee and a scientific panel" rather than "may." He may or may not in the legislation as it reads now in Bill C-40.

Do you have any comments about those three amendments that the province has proposed to the federal government? Mr. Robb indicated earlier how he felt about it.

Mr. Hébert-Daly: This is the first time I'm seeing this, so it is a bit tricky. I'm not sure that clause 6 would meet the international definition of a protected area under the modification that's proposed here, so I would have to reserve judgment and seek some guidance from folks who, legal or otherwise, would be able to understand if that covers that off.

Senator Eggleton: But you would agree that key to the effort here is to get the provincial and federal governments to agree so we can really have a national urban park and an urban park —

An Hon. Senator: Oh, oh.

Senator Eggleton: Not Banff — an urban park. I don't think you understand quite what is involved here.

Senator Eaton: Yes, I do.

Senator Eggleton: I think they understand what is involved.

Oh, I see, only you know. Okay.

Anyway, I hope we do get that combination of the two.

Ontario, il y a la plage de la Rouge, le marais de la Rouge, et, donc, les terres de propriété provinciale englobent presque toute la vallée de la Rouge, la pièce centrale du parc, en quelque sorte. Sans les terres provinciales, il n'y a pas vraiment de parc.

Le sénateur Eggleton : Oui. Je pense que c'est important à souligner. Je dois dire que je suis content de voir la possibilité d'un certain mouvement entre les gouvernements provincial et fédéral, depuis le début de cet exercice. La lettre que M. Duguid a adressée au ministre de l'Environnement est utile. Monsieur Robb, vous avez fait des observations sur les trois modifications proposées, mais j'aimerais demander à M. Éric Hébert-Daly s'il a des choses à dire à ce sujet.

La première modification vise l'article 4. Il s'agit apparemment de remplacer le principe de l'intégrité écologique par l'objectif de « protéger, rétablir, améliorer et présenter le patrimoine naturel et culturel du parc ».

D'après ce que je comprends, selon le libellé actuel de l'article 6, le ministre « prend en considération » la protection des paysages naturels. Eh bien, « prendre en considération » signifie qu'on peut décider de ne pas le faire. Accorder la priorité à la protection, et tout cela, c'est obligatoire dans le plan de gestion d'un parc.

La dernière modification porte sur un élément que j'ai soulevé la dernière fois aussi : « Le ministre constitue un comité multipartite et un groupe d'experts scientifiques », et non « peut constituer un comité ». En ce moment, selon le libellé du projet de loi C-40, il peut choisir de le faire ou de ne pas le faire.

Avez-vous des observations à faire au sujet de ces trois modifications que la province a proposées au gouvernement fédéral? M. Robb a dit ce qu'il en pensait précédemment.

M. Hébert-Daly : Je vois ceci pour la première fois, alors c'est un peu difficile. Je ne sais pas si l'article 6 répondrait à la définition internationale d'une aire protégée, avec la modification proposée. Je commencerais par obtenir l'avis de personnes qui, légalement ou autrement, seraient en mesure de comprendre si c'est le cas avant de donner une opinion.

Le sénateur Eggleton : Mais diriez-vous que, pour que les gouvernements provincial et fédéral arrivent à s'entendre et pour que nous ayons enfin un parc national urbain, il faudrait absolument que...

Une voix : Oh, oh.

Le sénateur Eggleton : Pas Banff — un parc urbain. Je ne crois pas que vous compreniez vraiment ce que cela signifie.

La sénatrice Eaton : Oui, je le comprends.

Le sénateur Eggleton : Je pense qu'eux comprennent ce que cela signifie.

Oh, je vois que vous êtes la seule à savoir. D'accord.

De toute façon, j'espère que nous en arriverons à une combinaison des deux.

Senator Black: I have an observation that I would like to share with you, and you can comment or not. I want to start by thanking all of you and sharing with you the respect that I have for each of you and the strong positions that you are taking here because what I observe is we really are, in many ways, in violent agreement. We agree this is a good thing to do. This is a good thing to do. It is just how to get it done.

What I hear folks saying — and I understand that completely — is we want to ensure, insofar as we can, that the environment is the priority. Maintaining the beautiful natural environment is a priority. I understand that.

I want to share based on my own personal experience, which I always hate to do, but at my age that just happens. I live immediately outside Banff National Park, and I have had many interactions with the officials at Banff National Park, and I think they're not going to believe what I'm going to say next, and I think you should take some comfort in this.

The national parks folks who run our parks in Canada, and these are the people who will run the Rouge urban park, are tough, ruthless — they're responsible and they're always focused on the environmental bottom line. I have seen it because I have acted for many developers over the years, and we have always lost.

Mr. Hébert-Daly: Not always.

Senator Mitchell: It hasn't hurt business.

Senator Black: Thanks for that, Senator Mitchell.

If it offers any kind of comfort, with our friends at national parks in charge, the interests you so passionately support I think are going to be protected and enhanced, and I think it's going to be a tremendous win for Toronto, for the GTA and for Canada. I think it is the kind of thing that two, three years from now we're going to continue to be in violent agreement that we did the right thing here. That's my observation. You can comment or not as you wish.

Mr. Hébert-Daly: Senator Black, I absolutely agree. Parks Canada is a fantastic agency, and you would not have us say otherwise.

But the key thing is that they actually have a legislative mandate to do that in those parks, which is in part why we're saying we would like to give them that same strong, active mandate to be able to do that in the Rouge.

Senator Black: I understand that. Thanks very much.

Mr. Robb: When the Rouge national urban park was announced, two months before it was announced, \$180 million was taken out of Environment Canada and Parks Canada in the science budget, and two months later we had the announcement of 143.7 for the Rouge plus I think 7.8 per year. I'm there on the day and I'm sort of smiling, but I'm thinking, "We need

Le sénateur Black : J'aimerais vous dire quelque chose, et vous pourrez réagir si vous le voulez. Je vais commencer par vous remercier tous et vous dire le respect que j'ai pour chacun de vous et pour les positions solides que vous adoptez dans ce dossier, car d'après ce que je vois, nous sommes de bien des façons tout à fait d'accord, sans nous entendre sur les moyens. Nous convenons tous que c'est une bonne chose à faire. Il s'agit juste de nous entendre sur la façon de le faire.

Ce que j'entends — et je le comprends tout à fait —, c'est que nous voulons nous assurer dans la mesure du possible que l'environnement demeure prioritaire. Préserver le magnifique environnement naturel est prioritaire. Je comprends cela.

J'aimerais vous parler de mon expérience personnelle. Je déteste faire cela, mais à mon âge, c'est ce qui arrive. Je vis juste à l'extérieur du parc national de Banff, et j'ai souvent eu affaire avec les fonctionnaires qui y travaillent. Je pense qu'ils n'en reviendront pas, de ce que je vais dire à l'instant, et que vous allez trouver cela rassurant.

Les gens des parcs nationaux, qui gèrent nos parcs, au Canada — les mêmes qui vont gérer le parc urbain de la Rouge —, sont durs et impitoyables. Ils sont responsables, et c'est le résultat environnemental qui est au centre de leur attention. Je l'ai constaté, car j'ai agi pour de nombreux promoteurs, au fil des années, et nous avons toujours perdu.

M. Hébert-Daly : Pas toujours.

Le sénateur Mitchell : Les affaires ne s'en portent pas plus mal.

Le sénateur Black : Merci, sénateur Mitchell.

Si cela peut vous rassurer, avec nos amis qui s'occupent des parcs nationaux, les intérêts que vous soutenez avec tant de passion seront protégés et même plus. Et je pense que ce sera un gain formidable pour Toronto, pour la région du Grand Toronto et pour le Canada. D'après moi, dans deux ou trois ans, nous allons continuer de penser que c'était la bonne chose à faire, même si nous ne nous entendions pas sur la façon. C'est ce que je crois. Vous pouvez réagir si vous le souhaitez.

M. Hébert-Daly : Sénateur Black, je suis tout à fait d'accord. Parcs Canada est une agence fantastique, et nous ne dirons jamais le contraire.

Cependant, la loi leur donne le mandat de le faire dans ces parcs. C'est en partie la raison pour laquelle nous disons vouloir qu'ils aient le même mandat solide et actif, pour faire de même dans le parc urbain de la Rouge.

Le sénateur Black : Je comprends. Merci beaucoup.

M. Robb : Deux mois avant l'annonce de la création du parc national urbain de la Rouge, 180 millions de dollars ont été soustraits du budget scientifique d'Environnement Canada et de Parcs Canada. Deux mois plus tard, on annonçait 143,7 millions pour le parc de la Rouge, ainsi que 7,8 millions par année, je crois. Cela m'a fait sourire, car je me suis dit : « Mais nous avons besoin

scientists.” This is one of my real problems with this. There’s a lot of science behind the Rouge River Watershed Plan.

Parks Canada is a wonderful organization. I have been to our other parks, and I’m not trying to make the Rouge into Banff, but if you look at ecological integrity, Bruce Peninsula and the St. Lawrence Islands, they all have it. Riding Mountain National Park has a cottage community, so I could argue that point.

What I’m saying is we need this strong legislation to give Mother Nature a fighting chance to hold her own and even get a little healthy over time. If you look at how we have changed in a hundred years in terms of our practices, the Rouge has an incredible opportunity.

I know the park very well, and quite frankly, about 60 per cent of the park is actually not surrounded by urban development. It isn’t supposed to be because it has the Oak Ridges Moraine and the Greenbelt Plan and its farmland and natural areas.

If you don’t know this area well, really well like I know it, and if you haven’t seen 22 other national parks — I came back to the Rouge where I grew up in Scarborough, and it is the most biologically diverse area in Canada. It is this rich blending. It has more diversity than a lot of the wonderful distant parks that I still love.

So we’re not trying to make it some idealistic Nahanni or Klahanie park. Its biological richness needs a strong legislative framework to give it a fighting chance against developers and people who will inevitably come in and test it.

I know as an adjudicator I did a lot of decisions and they were never reviewed, overturned by cabinet or the courts, not because I’m good but because I had good policies like Bill Davis’ Niagara Escarpment Plan. Bill Davis did that, and it was very unpopular at the time. Very few people in Ontario would now say we made it too strong. You have to make it strong. Give it a fighting chance.

Mr. Buchanan: I like the way you captured that, sir. In the urban landscape, when you are trying to do the right thing, as Parks Canada will do, if you put a priority on the environment, it continues the discussion and not always for the positive.

The one example I can give is with the commitment to agriculture. One of the foundations of ecological restoration is dealing with the drainage on the landscape. The farmers have said with long leases, job one is to restore the drainage so they can farm productively.

As an example, if the ecological priority was there, we would have never-ending debates about the fragmentation of the hydrology of the watershed. That having been said, if you bring

des scientifiques. » C’est là où j’ai réellement un problème avec cela. Il y a beaucoup de travail scientifique derrière le plan du bassin versant de la rivière Rouge.

Parcs Canada est une magnifique organisation. Je suis allé à d’autres parcs, et je ne cherche pas à faire du parc de la Rouge un parc semblable à Banff, mais quand il est question d’intégrité écologique, la Péninsule-Bruce et les Îles-du-Saint-Laurent l’ont. Il y a une collectivité de chalets, au parc national du Mont-Riding, alors je ne peux pas en parler.

Ce que je dis, c’est qu’il faut de solides dispositions législatives pour donner une chance à dame Nature de se défendre et, même, de se refaire une santé avec le temps. Compte tenu des changements dans nos pratiques des 100 dernières années, la Rouge nous offre une occasion incroyable.

Je connais très bien le parc et, franchement, il n’y a pas de développement urbain autour d’environ 60 p. 100 du parc. Il en est ainsi parce qu’il y a la moraine d’Oak Ridge, le Plan de la ceinture de verdure, avec ses terres agricoles et ses aires naturelles.

Si vous ne connaissez pas bien ce secteur comme je le connais, et si vous n’avez pas vu 22 autres parcs nationaux... Je suis revenu à la Rouge, ayant grandi à Scarborough, et c’est le secteur qui a la plus grande diversité biologique au Canada. C’est une riche combinaison. On y trouve une plus grande diversité que dans bien des parcs formidables que j’aime toujours, et qui se trouvent plus loin.

Nous n’essayons pas d’être idéalistes et d’en faire un parc Nahanni ou Klahanie. Sa richesse biologique doit compter sur un cadre législatif solide pour que le parc puisse tenir le coup contre les promoteurs et les personnes qui voudront inévitablement venir s’y essayer.

Je sais qu’en tant qu’arbitre, j’ai pris beaucoup de décisions qui n’ont jamais été révisées et qui n’ont jamais été infirmées par le cabinet ou par les tribunaux, et ce n’est pas parce que je suis bon, mais parce que j’avais de bonnes politiques, comme le plan de zonage de l’escarpement du Niagara de Bill Davis. Bill Davis l’a fait, et c’était très impopulaire, à l’époque. Très peu d’Ontariens diraient maintenant que nous avons été trop rigoureux. Il faut un plan rigoureux. Donnez-lui une chance de se défendre.

M. Buchanan : J’aime votre façon de présenter cela, monsieur. Dans le paysage urbain, quand vous essayez de faire la bonne chose, comme Parcs Canada le fait, si vous donnez la priorité à l’environnement, cela prolonge la discussion, et ce n’est pas toujours positif.

L’exemple que je peux donner est celui de l’engagement concernant l’agriculture. L’un des fondements de la restauration écologique est de régler le problème du drainage. Les agriculteurs ont dit qu’avec les baux à très long terme, la priorité est de rétablir le drainage, de sorte qu’ils puissent faire de l’agriculture de manière productive.

Par exemple, si la priorité écologique était là, nous aurions des débats sans fin sur la fragmentation de l’hydrologie du bassin versant. Ceci étant dit, il est possible, comme nous le faisons, de

forth a collaborative framework, we bring in groups like Ducks Unlimited that have credibility for working with farmers, working with existing hydrology, enhancing the drainage and finding that balance. It opens the door for productive discussion and it doesn't give leverage to situations that will be debated and brought into other forums.

It has been done in the past and it didn't work.

Senator Seidman: Thank you for your presentations. Among the many letters of support that the committee has received, the most recent that I have seen arrived on March 2, very recently, from the mayor's office of the City of Markham.

If I might just read to you the virtual last sentence of the letter:

You have before you one of the most forward-thinking pieces of legislation in the field of parks in recent Canadian history; Rouge National Urban Park will bring the National Park experience to Canada's cities.

In the letter, it refers very clearly to the way this bill balances environmental protection with the parks near urban nature. We have heard over and over again that this is setting a very new situation. It is an urban national park with somewhat different characteristics, as we have all said here.

With that in mind, the fact that there is continuing dialogue and that Parks Canada continues to work very closely with all stakeholders, Mr. Buchanan, you said in your presentation that York signed the memorandum of agreement last fall. Toronto and Region Conservation Authority, the Regional Municipality of Durham, the City of Toronto and the City of Pickering have all signed the MOA and are eager for the park to become a reality.

I'm trying to figure out what the issue is. It sounds to me like there's overwhelming support for the concept that Parks Canada continues to work in partnership, in dialogue. Parks Canada has a superb reputation for doing what they need to do. I find it a bit of a difficulty. Please help me.

Mr. Buchanan: I think that's a good crystallization of the point. The people, in terms of Mayor Scarpitti, municipalities and the residents that live there and have experienced the struggle of Rouge Park over the past two decades, a lot has been achieved, but it has struggled. It has been dying the death of a thousand cuts.

Why? Because there was a debate between restoration, how to restore, how to balance the farming. Every attempt at a positive move for the park was met with endless debate. It was very unproductive.

présenter un cadre de collaboration, avec des groupes comme Canards Illimités, qui ont de la crédibilité auprès des agriculteurs, qui savent travailler avec l'hydrologie existante, qui savent améliorer le drainage et trouver un juste équilibre. Cela ouvre la porte à des discussions productives, sans mener à des situations qui susciteront les débats et qui aboutiront sur d'autres tribunes.

On l'a fait dans le passé, et cela ne fonctionne pas.

La sénatrice Seidman : Je vous remercie de vos présentations. Le comité a reçu de nombreuses lettres d'appui, et la plus récente que j'ai vue nous est parvenue le 2 mars, de la mairie de la ville de Markham.

Permettez-moi de vous lire la toute dernière phrase de la lettre :

Vous avez sous les yeux l'un des textes de loi les plus avant-gardistes de l'histoire récente du Canada, dans le domaine des parcs; le parc urbain national de la Rouge permettra aux gens de villes canadiennes de vivre l'expérience des parcs nationaux.

Dans la lettre, on parle très clairement de la façon dont ce projet de loi trouve l'équilibre entre la protection de l'environnement et la nature urbaine du parc. On nous a répété à maintes reprises que cela crée une situation vraiment nouvelle. C'est un parc urbain national aux caractéristiques un peu différentes, comme nous l'avons tous dit.

Compte tenu de cela — puisque la discussion se poursuit et que Parcs Canada continue de travailler en très étroite collaboration avec tous les intervenants —, monsieur Buchanan, vous avez dit dans votre exposé que York a signé le protocole d'entente l'automne dernier. L'Office de protection de la nature de Toronto et de la région, la Municipalité régionale de Durham, Toronto et Pickering ont tous signé le PE et sont impatients de voir le parc devenir réalité.

J'essaie de voir quel est le problème. Il me semble que le concept auquel Parcs Canada continue de travailler en collaboration et au sujet duquel la discussion se poursuit reçoit un soutien extraordinaire. Parcs Canada a une superbe réputation quand il s'agit de faire ce qu'ils doivent faire. Je trouve que c'est un peu difficile. Aidez-moi à comprendre.

M. Buchanan : Je pense que cela représente bien la cristallisation du sujet. Les gens, comme le maire Scarpitti, les municipalités et les résidents qui vivent là ont vécu la lutte relative à la Rouge des 20 dernières années. Beaucoup a été fait, mais cela a été difficile. C'est comme mourir à petit feu.

Pourquoi? À cause du débat au sujet de la restauration, de la façon de la réaliser, et de la façon de trouver l'équilibre avec l'agriculture. Chaque tentative pour faire avancer le dossier du parc a mené à un débat sans fin. C'était très improductif.

The municipal authorities, the mayors and their constituents have observed this and have been frustrated by it. We are absolutely eager for a positive change, and belabouring this point for another six months, another year, two years will be the nail in the coffin of Rouge Park.

Mr. Robb: This has been a community struggle of decades. I have to give you an example. When we went to Scarborough council in the Toronto lands, the first battle was to put a highway north-south through the park and table, and housing an 18 million tonne dump. Council was 16-1 in favour of that outcome. They held three or four meetings. At the first meeting there were 600 people, 1,000 at the second meeting, the third meeting had 1,500 people, and council turned around 16-1 in favour.

I have worked with the Mayor of Markham, Frank Scarpitti for 20-plus years, and I have respect for him and his deputy mayor, Jack Heath. But this park and the vision that carries it forward didn't come from the bureaucracy. It came from a few select politicians like the Honourable Pauline Browes, who was involved in it back then. It was people like David Peterson, Ian Scott, Brian Mulroney, Jean Charest. A few people could see the vision and would bring it forward.

You are hearing today from people who all have a legitimate role at the stakeholder table, but didn't see the vision 30 years ago. People patted me on the head. I was 30 years old then, and they patted me on the head and said you are a nice idealistic young man, Jim, but having a park next to a city of this size and this kind of beauty is just not realistic. The developers and everybody are eventually going to swallow it up. We're giving you a vision for 100 years down the road. It is a nation building vision. You need to do it right, and strong. I would only say our vision has worked pretty well for the last 30 years, it has brought us here. I had hoped you would respect that community vision.

I'm just a carrier of all these thousands of people, and we're the people that go out and deliver the thousands of flyers, knock on doors, go to church groups and community meetings and we have built that support because people love the Rouge. Pauline Browes told me that she met her husband and had her first date in the Rouge. Everybody has a story. I went swimming there; I caught a fish there.

In eastern Toronto, there are many ridings that border on the Rouge, and people love the Rouge. They don't want a substandard park. They want a top-quality park.

Senator Seidman: I must say that I find Mr. Buchanan's argumentation here about how we have struggled, and you yourself have said how we have struggled. Are we going to keep struggling for another hundred years and the whole thing just dies on the table? Are we going to say we have an approximation of a really fabulous precedent here, and we have an enterprise in Parks

Les administrations municipales, les maires et leurs électeurs ont observé cela et ont trouvé cela irritant. Nous souhaitons ardemment un changement positif, et s'il faut revenir sans cesse sur la même question pendant encore six mois, un an, deux ans, ce sera comme si on plantait le dernier clou dans le cercueil du parc de la Rouge.

M. Robb : La collectivité se chamaille à ce sujet depuis des dizaines d'années. Il faut que je vous donne un exemple. Quand nous sommes allés au conseil de Scarborough, sur le territoire de Toronto, notre première bataille concernait une route dans l'axe nord-sud du parc, des habitations et un dépotoir de 18 millions de tonnes. Le conseil a voté pour, à 16 contre 1. Ils ont eu trois ou quatre séances. À la première, il y a eu 600 personnes présentes. Il y en a eu 1 000 à la deuxième puis 1 500 à la troisième. Et le conseil s'est dit en faveur à 16 contre 1.

J'ai travaillé avec le maire de Markham, Frank Scarpitti, pendant plus de 20 ans, et j'ai du respect pour lui et pour son adjoint, Jack Heath. Mais ce parc et la vision qui est proposée ne sont pas issus de la bureaucratie. Ce sont quelques politiciens particuliers, comme l'honorable Pauline Browes, qui sont intervenus à cette époque. Ce sont des personnes comme David Peterson, Ian Scott, Brian Mulroney, Jean Charest. Quelques personnes comprenaient cette vision et ont voulu la mettre en avant.

Vous entendez aujourd'hui des personnes qui ont toutes un rôle légitime à la table des intervenants, mais qui n'ont pas connu la vision de 30 ans passés. Les gens me félicitaient et me disaient que j'étais un gentil jeune homme idéaliste, mais qu'avoir un parc d'une telle beauté à proximité d'une ville de cette taille n'était pas réaliste. Les promoteurs et tous les autres vont finir par devoir ravalier leurs paroles. Nous vous donnons une vision sur 100 ans. C'est une vision axée sur l'édification du pays. Il faut le faire comme il faut, et il faut que ce soit solide. Je dirai seulement que notre vision a plutôt bien fonctionné, ces 30 dernières années. Elle nous a amenés ici. J'espérais que vous respecteriez cette vision communautaire.

Je ne fais que porter le message de ces milliers de personnes. Nous sommes ceux qui vont livrer des milliers de dépliants, qui frappent aux portes, qui vont dans des groupes religieux ou des assemblées communautaires. Nous avons acquis ce soutien parce que les gens aiment la Rouge. Pauline Browes m'a dit qu'elle a rencontré son mari et qu'elle a eu sa première sortie avec lui dans le parc de la Rouge. Tout le monde a une histoire à raconter. J'allais y nager. J'y ai attrapé un poisson.

À l'est de Toronto, plusieurs circonscriptions longent la Rouge et la population aime beaucoup cette région. Elle ne veut pas d'un parc tout juste correct. Elle veut un parc d'une grande qualité.

La sénatrice Seidman : Je dois dire qu'entendre M. Buchanan parler des obstacles qui se sont dressés sur notre chemin... et vous avez aussi indiqué que cela a été très difficile. Allons-nous nous battre pendant 100 ans avant de finalement laisser mourir le projet? Allons-nous décider que, quoique approximative, c'est une initiative fabuleuse que nous tenons et que Parcs Canada est

Canada that can ensure this is going to come to pass in the best possible way, they're going to have the right kind of oversight and put together the right kind of dialogue.

Mr. Robb: Bad legislation, bad policy will lead to a disappointing bad park.

Senator Seidman: Thank you.

Senator Eggleton: I have a supplementary question on Senator Seidman's question about municipalities. My understanding is that all the municipalities, just like everybody else, want a national urban park, but the expressions are not necessarily the current expressions of those councils with respect to Bill C-40.

In fact, I would like to comment on this because a letter that attempted to rally some support ended up with two mayors, the Mayors of Richmond Hill and Pickering, withdrawing their names from it. I have the correspondence to that effect. The mayor of Toronto has refused to sign this letter of support. So those are expressions, as I understand it, previously, of the council saying, "Yes, we want a national urban park," but they're not necessarily expressions — with perhaps the exception of the Regional Municipality of York and Markham — they're not necessarily the expression of all the municipalities.

Maybe, Mr. Robb, you can comment on that.

Mr. Robb: Yes, I know a lot of these mayors, and I speak to them from time to time. It is fair to say that everybody would really like this to work. It is fair to say that the municipality signed on for the transfer of lands that they hold and would like the province to move forward. Those are fair statements.

I have talked to a number of them, and their main thing is they would like to move forward. They haven't done their due diligence in terms of legal and policy review, and we have. With CPAWS and other groups, we retained an environmental lawyer, one of the best, and his conclusion was this legislation is too weak to do the job.

So we have done our due diligence. I know the policy framework on the Rouge backwards and forwards. I could quote you by verse. That policy framework is the contribution of not me, but thousands of people and lots of people in the bureaucracy, lots of politicians. And you don't just flush that policy framework away, and this current bill does. It flushes away the last 25 years of public policy development in the Rouge.

Mr. Buchanan: I'm not sure who eventually signed the correspondence to which you are speaking to, but certainly Chair Wayne Emmerson signed it, as you mentioned, and the City of Markham. I will say there have been a number of reports brought forward to each of the councils, the City of Toronto, the

l'entité qu'il faut pour veiller à ce que les choses se déroulent le mieux possible, à ce qu'un suivi adéquat soit fait et à ce qu'un dialogue productif soit engagé?

M. Robb : Une législation et des politiques déficientes mèneront à un parc décevant.

La sénatrice Seidman : Merci.

Le sénateur Eggleton : Ma question fait suite à celle de la sénatrice Seidman concernant les municipalités. Si je comprends bien, toutes les municipalités, comme tout le monde d'ailleurs, veulent un parc urbain national. Cependant, ce n'est pas nécessairement ce qu'expriment les conseils municipaux à l'égard du projet de loi C-40.

En fait, j'aimerais qu'on en parle, parce que deux maires, les maires de Richmond Hill et de Pickering, ont demandé que leur signature soit retirée d'une lettre sollicitant des appuis au projet de loi. J'ai la correspondance à cet égard. Le maire de Toronto a refusé de signer cette lettre. Si je ne m'abuse, quand le conseil a affirmé qu'il voulait un parc urbain national, ce n'était pas nécessairement l'avis de toutes les municipalités, à part peut-être pour la Municipalité régionale de York et pour Markham.

Monsieur Robb, pourrais-je avoir vos commentaires là-dessus?

M. Robb : Oui, je connais plusieurs de ces maires, et je leur parle de temps à autre. On peut effectivement affirmer que tout le monde souhaite réellement que cela fonctionne. On peut également affirmer que la municipalité a approuvé le transfert des terres qu'elle possède et aimerait que la province aille de l'avant. Tout cela est vrai.

J'en ai discuté avec certains d'entre eux, et ils veulent avant tout que les choses bougent. Ils n'ont pas examiné la législation et les politiques comme il se doit, contrairement à nous. En collaboration avec la SNAP et d'autres groupes, nous avons retenu les services d'un avocat spécialiste des questions environnementales, un des meilleurs, et il a conclu que la législation n'était pas assez rigoureuse.

Nous avons fait preuve de diligence raisonnable. Je connais le cadre de politique du parc de la Rouge comme le fond de ma poche. Je pourrais vous en citer des extraits mot pour mot. Ce cadre de politique n'est pas que le fruit de mes efforts, mais aussi de ceux de milliers de personnes au gouvernement, beaucoup d'acteurs politiques. On ne peut pas balayer tout ce travail du revers de la main, et c'est ce que fait ce projet de loi. Il vient effacer 25 années d'élaboration de politiques publiques dans le dossier de la Rouge.

M. Buchanan : Je ne sais pas qui a fini par signer la correspondance dont vous parlez, mais je sais que le président Wayne Emmerson l'a fait, comme vous l'avez mentionné, et la Ville de Markham. Je peux vous dire que différents rapports ont été soumis aux conseils, à la Ville de Toronto, à la région de York,

Region of York, the City of Markham, and all, as I'm aware, including the February 10 report to the City of Toronto, were received with a positive response.

There is ongoing discussion, absolutely, as there should be. There are not barrels of dissension against the way Parks Canada is proceeding.

Senator Eggleton: I haven't seen any correspondence where the city councils have considered Bill C-40, have you?

Mr. Buchanan: I have seen no correspondence, but reports have been tabled.

The Chair: Senator MacDonald.

Senator Eggleton: It doesn't mean they have been adopted.

Senator MacDonald: I want to go back to the discussions we have been having about ecological integrity and environmental priority. Now, correct me if I'm wrong, but I believe the only provincial legislation that applies to the Ontario government lands in the proposed Rouge Park is the Greenbelt Act. I believe that's correct.

Is there anywhere in this act where "ecological integrity" is mentioned? I can't find it.

Mr. Hébert-Daly: By referencing the plans, of course, to the Greenbelt Act, they're mentioned there.

Senator MacDonald: Is it inherent in the body of the act, though?

Mr. Hébert-Daly: It is not.

Mr. Robb: You mentioned the greenbelt plan, and I understand you are talking about the provincial lands, but the Oak Ridges Moraine Conservation Act and plan, both of them, their first statement, A, in terms of objectives is protecting the ecological and the hydrological integrity of the Oak Ridges Moraine area.

It is in the Oak Ridges Moraine plan, which is part of the overall park area. You are correct in saying it is the greenbelt plan that applies to the provincial lands. The Greenbelt Act may not have ecological integrity but the plan does.

Senator MacDonald: But the act does not. The MOU that was signed with the Ontario government, in your recent submission, the City of Markham, you said that the federal government should honour its commitment to meet or exceed provincial policies by giving priority to ecological integrity within the legislation and management plan for the national Rouge Park. If that commitment was made, why isn't it included in the 2013 MOU? There is no mention of that.

Mr. Robb: The MOU is fairly broad. It says that Parks Canada will work with Ontario to develop —

à la Ville de Markham, et à ce que je sache, ils ont tous été bien accueillis, y compris le rapport du 10 février remis à la Ville de Toronto.

Les discussions se poursuivent, c'est vrai, et il faut qu'elles se poursuivent. Il n'est pas question de dissension à propos des méthodes employées par Parcs Canada.

Le sénateur Eggleton : Je n'ai pas eu connaissance de correspondance qui évoque que les conseils municipaux ont étudié le projet de loi C-40. Et vous?

M. Buchanan : Je n'ai pas vu de correspondance, mais je sais que des rapports ont été produits.

Le président : Sénateur MacDonald.

Le sénateur Eggleton : Cela ne veut pas dire qu'ils ont été adoptés.

Le sénateur MacDonald : Je veux revenir sur la question de l'intégrité écologique et des priorités environnementales. Corrigez-moi si je me trompe, mais je crois que la seule loi provinciale s'appliquant aux terres du gouvernement ontarien dans le parc de la Rouge proposé est la Loi sur la ceinture de verdure. Je pense bien que c'est cela.

Est-il question dans cette loi de l'intégrité écologique? Je ne vois cette mention nulle part.

M. Hébert-Daly : La mention est implicite, bien sûr, puisque les plans renvoient à la Loi sur la ceinture de verdure.

Le sénateur MacDonald : Mais la notion n'est pas inhérente au corps de la loi, cependant?

M. Hébert-Daly : Non.

M. Robb : Vous avez parlé du Plan de la ceinture de verdure, et je sais que vous faites référence aux terres provinciales, mais le premier énoncé de la Loi sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges et du plan connexe, consiste, sur le plan des objectifs, à protéger l'intégrité écologique et hydrologique de la région de la moraine d'Oak Ridges.

C'est dans le plan de la moraine d'Oak Ridges, qui fait partie de la grande région du parc. Vous avez raison, le Plan de la ceinture de verdure s'applique aux terres provinciales. La Loi sur la ceinture de verdure ne fait peut-être pas mention de l'intégrité écologique, mais le plan, oui.

Le sénateur MacDonald : Mais la loi n'en fait pas mention. Pour ce qui est du protocole d'entente conclu avec le gouvernement de l'Ontario, dans le plus récent mémoire soumis par la Ville de Markham, vous dites que le gouvernement fédéral doit respecter son engagement de suivre ou de surpasser les exigences prévues par les politiques provinciales en donnant la priorité à l'intégrité écologique dans le cadre de la loi et le plan de gestion du parc national de la Rouge. Si on avait pris un tel engagement, pourquoi le protocole de 2013 n'en fait-il pas état? Cela n'est mentionné nulle part.

M. Robb : Le protocole d'entente est assez vaste. Il prévoit que Parcs Canada devra travailler avec l'Ontario pour élaborer...

Senator MacDonald: If it's fairly broad, why wouldn't it be in it?

Mr. Robb: Well, it says the greenbelt plan, the Oak Ridges Moraine plan. It names a number of plans. It names the Growth Plan and The Big Move. It names economic development plans as well as natural landscape and farmland protection plans.

Senator MacDonald: I have to say, I have a lot of faith in Parks Canada as well. I grew up in Louisbourg, with 10,000 acres of Parks Canada land being run and managed by Parks Canada since the mid-1960s. We have three national parks in Cape Breton alone. I must say I have some trouble with the doubt that has been thrown around this table about Parks Canada in terms of ecological environmental management.

Mr. Robb: We have not been taking on Parks Canada or their reputation. We are concerned that there have been significant cutbacks in environmental scientists — Environment Canada and Parks Canada — but we're not arguing that Parks Canada long term can be an excellent manager of the park. We're saying you need to give them strong legislation and policy framework.

You are in a very tough environment here. You do have a lot of competing needs. You need to give them a strong policy framework so that they can work and settle these issues, but they can settle them with a little bit of favour from Mother Nature long term.

Senator MacDonald: They can't settle them until they're in control and given some direction.

One more question in terms of Mother Nature: You mentioned that some of your words may be taken out of context in regard to farmland.

Mr. Robb: No, I think what I was trying to say is you can say 99 reasonable things, and the one thing you might wish you had back, that will be the one that shows up in the press, the more inflammatory.

Senator MacDonald: Let's look at some of the things you happened to mention: Unsustainable cash crop farming should be phased out. It happens on private land across Ontario. It shouldn't take place on precious park land.

Mr. Robb: I stand behind that. I think in a park we can do better in terms of what our farming practice is, and I'm not saying we change it right away. Farmers make investments in expensive equipment, in processes, and all kinds of things, and commitments; so we need to do this in a fair and rational transition.

Le sénateur MacDonald : Si le protocole est assez vaste, pourquoi n'en fait-il pas mention?

M. Robb : Eh bien, il y est question du Plan de la ceinture de verdure, du Plan de la moraine d'Oak Ridges. On en nomme quelques-uns. On cite également le Plan de croissance et le Grand projet, de même que des plans de développement économique et des plans de protection du paysage naturel et des terres agricoles.

Le sénateur MacDonald : Je dois dire que je fais aussi pleinement confiance à Parcs Canada. J'ai grandi à Louisbourg, où Parcs Canada gère et administre quelque 10 000 acres de terres depuis le milieu des années 1960. À Cap-Breton seulement, il y a trois parcs nationaux. J'admets que je ne comprends pas vraiment d'où viennent les doutes qui ont été exprimés à cette table concernant la compétence de Parcs Canada en matière de gestion écologique et environnementale.

M. Robb : Nous n'avons pas de reproche à faire à Parcs Canada et nous ne voulons pas nuire à sa réputation. Nous sommes préoccupés par les grandes compressions imposées aux scientifiques de l'environnement — à Environnement Canada et à Parcs Canada —, mais nous ne nions pas qu'à long terme Parcs Canada pourrait gérer le parc d'excellente façon. Nous pensons seulement qu'il faut lui donner comme outils une législation et un cadre de politique rigoureux.

C'est un milieu très difficile. Il faudra satisfaire à de multiples besoins concurrents, et c'est pourquoi un solide cadre de politique est nécessaire pour trouver des solutions. À long terme, mère nature pourrait aider à résoudre certaines situations.

Le sénateur MacDonald : Parcs Canada ne pourra pas remédier à cela tant qu'on ne lui aura pas permis de prendre les choses en main et donné certaines directives.

Une dernière question à propos de mère Nature : vous avez dit qu'on avait pu vous citer hors contexte en ce qui concerne les terres agricoles.

M. Robb : Non, je voulais plutôt dire qu'on peut dire 99 choses raisonnables, et la seule affirmation qu'on aimerait pouvoir effacer, la plus enflammée, c'est celle qui va se retrouver dans les médias.

Le sénateur MacDonald : Jetons un coup d'œil à certaines des choses que vous avez mentionnées : les cultures commerciales non rentables devraient être abandonnées graduellement. C'est ce qu'on fait sur les terres privées à la grandeur de l'Ontario. Cela n'a pas sa place sur les précieuses terres des parcs.

M. Robb : Je maintiens ce que j'ai dit. À mon avis, dans un parc, nous pouvons avoir de meilleures pratiques agricoles, mais je ne dis pas qu'il faut le faire tout de suite. Les agriculteurs investissent dans de l'équipement et des processus dispendieux; ce sont de grands engagements financiers. Nous devons donc faire la transition de manière juste et rationnelle.

Senator MacDonald: Don't you understand why farmers might feel threatened by that type of statement?

Mr. Robb: I do. That's why I wish that advisory committee would have been — because I went out for a tour with some of the farmers, and they said, "Geez, you don't have horns and a tail. You are actually a pretty reasonable guy; we think we could reach some agreements with you."

I have worked with the farmers over the years and know a number of them, and this is the unfortunate thing when these are used as wedge issues. This farming versus environmentalist has been a wedge issue here. It shouldn't be, because we can get along together but we need a good legislative framework.

Senator MacDonald: I don't see it as a wedge issue. There's a lot of farmland inside this proposed area.

Mr. Robb: There is.

Senator MacDonald: From some of the feedback I looked at, you would like to see a lot of this farmland reclaimed and out of the farmers' hands.

Mr. Robb: Well, number one, it has been public land for 40 years; number two, a lot of these farmers don't live anywhere near this area. They live 30 or 40 kilometres away.

The way farming works with grain crops like soybeans and corn, you might farm 10 square kilometres of land, and you might have farming that goes for 40 kilometres. That's why you have to know the context. Much of the land you can see that's farmland now in the GTA that's outside this public land is actually owned by developers. It is still being farmed, but it has basically been in a holding pattern. The developers get a tax break, so they give it to farmers. They give it to farmers for 40 to 50 bucks an acre just to cover the administration. That's not the market value.

You have this case in the Rouge where you have land that there is no competitive bidding process; it is way below market rate. It is 50 bucks an acre, in some places, whereas market rate would be 150. The *Toronto Sun* published an article last spring, and they called it living "in a renter's wonderland," and they itemized how many public officials were leasing this land because there wasn't any fair distribution process.

I don't live in the park. I live 15 kilometres away in the middle of Scarborough — I have no land in the vicinity of the park — but I know this landscape, and there needs to be some adjustment. Would you ever say that 80 per cent of a national park should be in private subsidized leases in the really long term? Is that where we're headed in Canada that 80 per cent of public parks are going to be in private leases? I don't think so.

Le sénateur MacDonald : Ne comprenez-vous pas pourquoi les agriculteurs se sentent peut-être menacés par une telle déclaration?

M. Robb : Je comprends. Voilà pourquoi j'aurais souhaité que le comité consultatif soit... J'ai fait une visite avec des agriculteurs qui m'ont dit : « Eh bien, vous avez ni cornes ni queue. Vous êtes en fait une personne assez raisonnable; nous pensons que nous pourrions arriver à nous entendre avec vous. »

J'ai collaboré avec des agriculteurs au fil des ans, et j'en connais un grand nombre. C'est ce qui est malheureux lorsque ces choses sont utilisées dans des intérêts politiques. La joute entre les agriculteurs et les environnementalistes est une pomme de discorde, alors que ce ne devrait pas l'être, parce que nous pouvons nous entendre, mais nous avons besoin d'un bon cadre législatif.

Le sénateur MacDonald : Je ne vois pas cela ainsi. Il y a beaucoup de terres agricoles dans le territoire proposé.

M. Robb : En effet.

Le sénateur MacDonald : Selon certains commentaires que j'ai vus, vous souhaitez que beaucoup de terres agricoles soient retirées des mains des agriculteurs.

M. Robb : Eh bien, tout d'abord, ce sont des terres publiques depuis 40 ans. Ensuite, bon nombre de ces agriculteurs n'habitent même pas à proximité de l'endroit. Ils vivent à 30 ou 40 kilomètres de là.

Voici comment fonctionne la culture de grains comme le soja et le maïs. L'agriculteur peut cultiver 10 kilomètres carrés, et des terres agricoles peuvent s'étendre sur 40 kilomètres. Voilà pourquoi il faut connaître le contexte. La majorité des terres agricoles dans la région du Grand Toronto qui se trouvent à l'extérieur des terres publiques appartiennent en fait à des promoteurs. Ces terres continuent d'être cultivées, mais elles sont en attente. Les promoteurs profitent d'un allègement fiscal et laissent donc des agriculteurs cultiver leurs terres. Ils demandent de 40 à 50 \$ l'acre aux agriculteurs, ce qui permet de payer les frais d'administration. Ce n'est pas la valeur sur le marché.

Nous avons une situation dans le secteur de la Rouge où nous avons des terres qui ne font pas l'objet d'un processus d'appel d'offres concurrentiel; la valeur de ces terres est de loin inférieure au marché. C'est 50 \$ l'acre, alors qu'ailleurs c'est 150 \$. Le *Toronto Sun* a publié un article le printemps dernier à ce sujet; l'auteur disait que c'était le « paradis des locataires » et rapportait combien de fonctionnaires louaient ces terres, parce qu'il n'y avait pas de processus de distribution équitable en place.

Je n'habite pas dans le parc. J'habite à environ 15 kilomètres au cœur de Scarborough. Je n'ai pas de terres dans les environs du parc, mais je connais le contexte. Il faut apporter des modifications. Seriez-vous prêts à dire que 80 p. 100 d'un parc national devrait se composer à très long terme de terres privées subventionnées et louées? Est-ce dans cette direction que nous nous dirigeons au Canada, à savoir que 80 p. 100 des parcs publics se composeront de terres privées louées? Je ne le pense pas.

We need to work those things out. We need to be fair. For the heritage farmers, who are expropriated — and there are a few still left — for those guys, we need to be more than fair because expropriation is a bad, nasty process.

But for people who live in Port Perry or Green Bank, 50 kilometres away, and they happen to have 100 acres that they put in soybeans, with those we might want to look at are there other options. Would someone like to put an orchard here? Would someone like to have an organic farm here? There may be other options.

Senator MacDonald: I was quoting you; I just want to finish the one quote. You also said, and I think you and I agree on this, there's a reason we need Parks Canada here; they're the ecological specialists. I agree with you on that.

Mr. Robb: They did up until March 2012.

Senator MacDonald: I still agree.

The Chair: Senator Eaton, you had a supplementary question.

Senator Eaton: On Senator MacDonald's first question about ecological integrity, do you see that applying to an urban park?

Mr. Robb: Here is what we put forward —

Senator Eaton: The term "ecological integrity."

Mr. Robb: Here is what we put forward. We started a zoning approach. What we were saying is, you scientifically define a sustainable natural heritage system that will protect and improve the landscape, will provide for trails for people, and then within that area you set an aspirational goal of ecological integrity. For the rest of the park, where there are farms, hamlets, park entrance areas, bed and breakfasts, maybe some small types of facilities, restaurants, you do that with a goal of net gain in watershed and ecosystem health, so it's zoning.

Senator Eaton: Getting back to the definition of "ecological integrity," I was told that "ecological integrity" means you just let the land run free. If there's a forest fire in Banff, you don't necessarily put it out, or if there's flooding.

Mr. Robb: This is very unfortunate. Somebody chose this to try to mount their opposition. There are lots of national parks where you don't let fires run free. Where you let fires run free is in parks where fire is part of their succession, so northern parks with jack pine, you let them run free.

Senator Eaton: I understand that.

Nous devons régler ces questions. Nous devons être justes. Pour les agriculteurs patrimoniaux qui sont expropriés — et il y en reste encore quelques-uns —, pour ces personnes, nous devons être plus que justes, parce que l'expropriation est un processus désagréable.

Cependant, pour ce qui est des gens qui habitent à 50 kilomètres de là à Port Perry ou à Green Bank et qui possèdent 100 acres où ils cultivent du soja, nous pourrions essayer de trouver d'autres options. Quelqu'un aimerait-il y créer un verger? Quelqu'un aimerait-il avoir une ferme biologique? Il y a peut-être d'autres options.

Le sénateur MacDonald : Je vous citais. J'aimerais seulement finir de vous citer. Je crois que nous sommes tous les deux d'accord à ce sujet, mais vous avez aussi dit qu'il y a une raison pour laquelle nous avons besoin des gens de Parcs Canada. Ce sont des écologues. Je suis d'accord avec vous sur ce point.

M. Robb : C'était le cas jusqu'en mars 2012.

Le sénateur MacDonald : Je suis encore d'accord avec vous.

Le président : Sénatrice Eaton, vous aviez une question complémentaire.

La sénatrice Eaton : En ce qui concerne la première question du sénateur MacDonald sur l'intégrité écologique, cela s'applique-t-il à un parc urbain, selon vous?

M. Robb : Voici ce que nous avons proposé...

La sénatrice Eaton : L'expression « intégrité écologique ».

M. Robb : Voici ce que nous avons proposé. Nous sommes partis d'une approche qui rappelle le zonage. Nous disons qu'il faut scientifiquement définir un système durable concernant le patrimoine naturel qui protégera et qui améliorera les paysages et qui créera des sentiers pour les gens. Ensuite, vous établissez un objectif ambitieux concernant l'intégrité écologique de ce territoire. Pour ce qui est du reste du parc, où il y a des exploitations agricoles, des hameaux, les entrées du parc, des gîtes touristiques et peut-être quelques petites installations et des restaurants, vous le faites en ayant l'objectif de réaliser un gain net sur le plan de la santé du bassin hydrographique et de l'écosystème. Bref, c'est du zonage.

La sénatrice Eaton : Pour revenir à la définition de « l'intégrité écologique », je me suis fait expliquer que cela signifie de laisser la nature suivre son cours. S'il y a un feu de forêt à Banff, nous ne l'éteignons pas nécessairement. Il en va de même dans le cas d'une inondation.

M. Robb : C'est très malheureux. Quelqu'un a choisi d'utiliser cet aspect pour essayer de faire croître l'opposition. Il y a beaucoup de parcs nationaux où nous ne laissons pas les forêts brûler. Par contre, nous laissons les feux de forêt aller dans les parcs où le feu fait partie intégrante du processus de régénération. Par exemple, nous le faisons dans les parcs du Nord où pousse du pin gris.

La sénatrice Eaton : Je le comprends.

Mr. Robb: Banff doesn't let fires run free; Bruce Peninsula doesn't. They still have ecological integrity. Point Pelee doesn't let fires or flooding run free. They have ecological integrity.

Senator Eaton: There should be another definition, then. You mean some parks have really great ecological integrity and some parks are kind of so-so?

Mr. Robb: No.

Senator Eaton: You've got to define things.

Mr. Robb: Let me define it. Say you're a university student. If you go on a course and say, "I'm going to shoot for a B-minus," you'll probably get a C-minus or maybe a D.

Senator Eaton: But get back to integrity.

An Hon. Senator: Oh, oh.

Senator Eaton: He's not.

The Chair: Senator Eggleton, just hang on.

Senator Eggleton: She's not showing respect. I think you had better call her to order for doing that.

Mr. Robb: I'm fine to answer it. Sorry, Mr. Chairman.

The Chair: We'll have a question and an answer. That's what I want.

Mr. Robb: Ecological integrity, you go into something heading for an A or an A-plus, and you do your best, and if you get a B-plus or an A-minus, you do your best, that's what Rouge Park will be and future generations and the people who come behind you will say "good job." If you head into a park saying we're going to head for a C-plus because this park is really difficult and it's in a tough spot, you'll get a D or an E and future generations will go, "What were they thinking?"

The Chair: Thank you.

Senator Eaton: He's not going to answer my question, thank you.

Mr. Robb: Sorry, I was trying.

Senator Massicotte: Obviously, all of you are very sincere. You mean well and we appreciate it. Senator Black made the same comment. Everybody intends the best for the park, so that's very good. Unfortunately, we all have different definitions of priorities, what is first and second.

Mr. Robb, you gave the impression also that if the advisory committee had been created or the management plan had been somewhat disclosed or discussed, that would maybe resolve the issues. Is that the case?

M. Robb : Nous ne laissons pas les forêts brûler à Banff ou dans la péninsule Bruce. Ces parcs veillent quand même à l'intégrité écologique. Au parc de Pointe-Pelée, nous ne laissons pas aller les feux de forêt ou les inondations sans réagir. Ces parcs veillent à l'intégrité écologique.

La sénatrice Eaton : Il faudrait donc avoir une autre définition. Vous dites que certains parcs veillent grandement à l'intégrité écologique, tandis que d'autres font moins bonne figure à ce sujet.

M. Robb : Non.

La sénatrice Eaton : Vous devez définir les termes.

M. Robb : Permettez-moi de le faire. Disons que vous êtes à l'université. Pour un cours donné, vous espérez avoir un B-, mais vous aurez probablement un C- ou peut-être un D.

La sénatrice Eaton : Revenez à l'intégrité.

Une voix : Oh, oh!

La sénatrice Eaton : Il ne répond pas.

Le président : Sénateur Eggleton, attendez un instant.

Le sénateur Eggleton : Elle manque de respect à l'égard du témoin. Selon moi, vous devriez la remettre à l'ordre pour avoir fait cela.

M. Robb : Je peux répondre à la question. Je m'excuse, monsieur le président.

Le président : Nous aurons une question et une réponse. C'est ce que je veux.

M. Robb : Pour ce qui est de l'intégrité écologique, vous espérez avoir un A ou un A+, et vous faites de votre mieux. Même si vous obtenez un B+ ou un A-, vous faites de votre mieux. C'est ce qu'il en sera pour le parc de la Rouge, et les générations futures et les gens qui vous succéderont diront que c'est du bon travail. Si vous dites que, pour un parc donné, vous espérez avoir un C+, parce que c'est un parc très difficile en raison de sa situation, vous aurez un D ou un E, et les générations futures se demanderont ce qui vous a passé par la tête.

Le président : Merci.

La sénatrice Eaton : Il ne répondra pas à ma question. Merci.

M. Robb : Je m'excuse. J'ai essayé.

Le sénateur Massicotte : Évidemment, vous êtes tous très sincères. Vous avez de bonnes intentions, et nous vous en sommes reconnaissants. Le sénateur Black a fait le même commentaire. Tout le monde souhaite ce qu'il y a de mieux pour le parc. C'est excellent. Malheureusement, nous définissons tous nos priorités différemment, à savoir ce qui vient en premier et en deuxième.

Monsieur Robb, vous semblez dire que, si le comité consultatif avait été mis sur pied ou que le plan de gestion avait été divulgué ou qu'il avait fait l'objet de discussions, cela aurait peut-être permis de régler les problèmes. Est-ce le cas?

Mr. Robb: There would still be issues that decision-makers would have to deal with and use their wisdom, but I think it would have got us a lot closer. There would have been less distrust that happens when that statement, that inflammatory statement I made, is how they think I think. I don't think completely like that. I really think there are win-win solutions here.

Senator Massicotte: If the mechanics had been further advanced, maybe this suspicion about the use of words would have disappeared?

Mr. Robb: It's never going to disappear, but I can give you a couple of examples. The Rouge isn't the only one. There have been problems in trying to set up Bowen Island Park. I talk to the people there. There are problems with Kootenay. One of the problems is the system. It's really tough when you fly in people to a new area and you expect them to immediately understand 30 years of collective community wisdom and to codify that within legislation and policy. That's almost an impossible task. It's cliché. The rancher in Kootenay was saying the same thing I'm saying in Toronto. The dog walker on Bowen Island was saying the same thing I'm saying in Toronto.

You've got to spend time in a community to understand, to legislate, so that's what we're saying. Accept what's already there, over 25 years of public planning, and don't try to impose Ottawa's high vision on top of it.

Senator Massicotte: Everybody is sincere. We've had witnesses previous to you, and we got a detailed presentation, which is available on our site, where they actually said what is being proposed in the bill is superior to the provincial greenbelt.

Mr. Robb: I know.

Senator Massicotte: I appreciate that all of you are very sincere. There's a difference of opinion, but nobody is trying to mislead anybody. There is sincere difference of opinion with yours and other opinions as a consequence.

Mr. Robb: I agree. If you look at some of the other witnesses, they've each been involved for a period of time. Alan Wells was a wonderful chairman for the Rouge Park Alliance for five years. Larry Noonan has done some great work on the Altona Forest, in the periphery, not in the park. They all have a little glimpse of the elephant. I would put it to you that people who have worked on it for 30 years and been to thousands of community meetings, we have an overall view of the elephant.

Senator Massicotte: Let me go through specific, detailed questions and very specific answers. In proposed amendments by the Ontario minister, in paragraph 6 he basically used the words that he wants to give priority to the protection and

M. Robb : Il subsisterait quand même des aspects pour lesquels les décideurs devraient trouver des solutions grâce à leur expertise, mais je crois que nous aurions ainsi été beaucoup plus près. Il y aurait eu moins de méfiance, lorsque j'ai fait cette déclaration incendiaire; c'est ainsi qu'ils pensent que je pense. Ce n'est pas entièrement vrai. Je crois vraiment qu'il existe des solutions où tout le monde y gagne.

Le sénateur Massicotte : Si les mécanismes avaient été plus avancés, cette méfiance concernant le choix des mots aurait peut-être disparu, n'est-ce pas?

M. Robb : Cela ne disparaîtra jamais, mais je peux vous donner deux ou trois exemples. Le parc de la Rouge n'est pas un cas unique. La création du parc de l'île Bowen ne s'est pas faite sans heurts. J'ai discuté avec des gens là-bas. Il y a des problèmes à Kootenay. L'un des problèmes est le système. Nous demandons à des gens qui arrivent dans un nouveau territoire de comprendre immédiatement 30 ans de connaissances collectives et de rédiger des mesures législatives et des politiques à cet égard. C'est très difficile. C'est pratiquement une mission impossible. C'est cliché. Le propriétaire de ranch de Kootenay disait la même chose que je dis à Toronto. La personne qui promène son chien sur l'île Bowen disait la même chose que je dis à Toronto.

Il faut passer du temps dans une collectivité pour bien saisir la situation et rédiger des lois à ce sujet. Voilà ce que nous disons. Acceptez ce qui a déjà été fait durant plus de 25 ans de planification publique et n'essayez pas d'imposer la vision déconnectée d'Ottawa.

Le sénateur Massicotte : Tout le monde est sincère. Nous avons entendu des témoins avant vous et nous avons eu une présentation détaillée, qui se trouve sur notre site web. Les témoins ont en fait dit que ce qui est proposé dans le projet de loi est supérieur à la ceinture de verdure provinciale.

M. Robb : Je sais.

Le sénateur Massicotte : Je suis reconnaissant que vous soyez tous très sincères. Nous avons des opinions différentes, mais personne n'essaie d'induire l'autre en erreur. Il y a donc une sincère différence d'opinions entre les vôtres et celles d'autres personnes.

M. Robb : Je suis d'accord. Certains de vos autres témoins ont passé du temps dans le milieu. Alan Wells a été un excellent président de l'Alliance du parc de la Rouge durant cinq ans. Larry Noonan a réalisé de grandes choses quant à la forêt Altona en périphérie du parc. Ils ont un aperçu de l'éléphant. Je fais valoir que les gens qui travaillent à ce dossier depuis 30 ans et qui ont participé à des milliers de séances communautaires ont une vue d'ensemble de l'éléphant.

Le sénateur Massicotte : Permettez-moi de vous poser des questions précises, et j'aimerais avoir des réponses très précises. Dans les amendements proposés par le ministre ontarien, au sixième paragraphe, il a en gros dit qu'il veut mettre la priorité

restoration, effectively the park's ecosystem. Mr. Robb, "restoration" means what? Do we go back 500 years, 1,000 years, the ice age?

Mr. Robb: That's an excellent question. No, in fact, when one of the early explorers came through southern Ontario in 1500, he described this amazing — I recommend a book to you called *The Once and Future Great Lakes Country*, by a scientist from the Nature Conservancy of Canada, John Riley.

Senator Massicotte: You talk about the wording. What does the wording mean? The wording is restoration of the ecosystem.

Mr. Robb: What it means is along the watersheds and along the rivers we need to widen out the buffers to prevent runoff and flooding from polluting the downstream areas, the riparian rights of people, the lake, the beaches, our drinking water. If we are going to have development, and we are, we need to take some compensation in terms of the health nature, to be stronger. It means that the park longer term won't be 80 per cent private leases; it may be 50 per cent.

Senator Massicotte: You're looking for guidance from the bill. If you look at the bill, this became part of the bill, it's restoration of ecosystem, which means restoration, not partly developed.

Mr. Robb: I saw a copy of that thing and it actually talks about protection, improvement and restoration.

Senator Massicotte: I'll read it. It gives priority to protection, improvement and restoration, health, diversity and sustainability of the park's ecosystem.

Mr. Robb: It goes on to say "and it's agricultural."

Senator Massicotte: And watersheds.

My other point, Mr. Hébert-Daly, when you look at paragraph 6, you like things to be very clean; you like one priority, not four; but if I read this paragraph you've got seven priorities. We're not further ahead.

Mr. Hébert-Daly: That's why I'm not commenting on this until I've given it a lot more thought.

Senator Massicotte: That was my question.

Senator Mitchell: Some, if not the preponderance, of the questioning seems to be suggesting that somehow the proponents of a stronger delineation of park priorities and so on are wrong. You've consulted for years and planned for years and thousands of people have been involved in it. It would be absolutely, it seems to me, just as easy for the federal government to accept stronger wording, wording that would be not inconsistent with what it does with other parks in reasonable areas. I know you're not here as experts in politics, and I'm being inspired to be provocative by

sur la protection et le rétablissement de l'écosystème du parc. Monsieur Robb, qu'est-ce que veut dire « rétablissement »? Faut-il revenir à ce qu'il y avait il y a 500 ou 1 000 ans ou à la période glaciaire?

M. Robb : C'est une excellente question. Non. En fait, l'un des premiers explorateurs à se rendre dans le sud de l'Ontario en 1500 a décrit cette magnifique... Je vous recommande de lire *The Once and Future Great Lakes Country*. C'est écrit par John Riley, un scientifique de Conservation de la nature Canada.

Le sénateur Massicotte : Vous avez parlé du libellé. Qu'est-ce que le libellé veut dire? Le libellé parle du rétablissement de l'écosystème.

M. Robb : Cela signifie qu'il faut élargir les zones tampons autour du bassin hydrographique et des rivières en vue d'éviter que le ruissellement et les inondations polluent les aires en aval, les droits riverains des gens, le lac, les plages et l'eau potable. Comme il y aura du développement, nous devons prendre des mesures compensatoires pour protéger la santé de la nature et la rendre plus forte. Cela signifie que le parc ne sera plus constitué à long terme de 80 p. 100 de terres privées louées; ce sera peut-être 50 p. 100.

Le sénateur Massicotte : Vous vous tournez vers le projet de loi pour vous orienter. Si vous examinez le projet de loi, cet aspect fait maintenant partie du projet de loi; c'est le rétablissement de l'écosystème, à savoir le rétablissement et non le développement partiel.

M. Robb : J'en ai vu une copie, et il est en fait question de protection, d'amélioration et de rétablissement.

Le sénateur Massicotte : Je vais vous le lire. Cela donne priorité à la protection, à l'amélioration, au rétablissement, à la santé, à la diversité et à la durabilité de l'écosystème du parc.

M. Robb : Le paragraphe dit aussi : « et ses valeurs agricoles ».

Le sénateur Massicotte : Et au bassin hydrographique.

J'aimerais faire valoir un autre point. Monsieur Hébert-Daly, au paragraphe 6, vous voulez que les choses soient très propres. Vous voulez une priorité et non quatre. Par contre, si je comprends bien ce paragraphe, vous avez sept priorités. Nous ne sommes pas plus avancés.

M. Hébert-Daly : Voilà pourquoi je m'abstiens de tout commentaire à ce sujet avant d'y avoir réfléchi plus amplement.

Le sénateur Massicotte : C'était ma question.

Le sénateur Mitchell : Certaines des questions, pour ne pas dire la majorité, semblent sous-entendre que les partisans d'une définition plus précise des priorités quant au parc ont tort. Vous avez fait des consultations et de la planification durant des années, et des milliers de personnes y ont participé. À mon avis, il serait tout à fait facile pour le gouvernement fédéral d'accepter un libellé plus fort, à savoir un libellé qui ne serait pas incompatible avec ce qu'il fait concernant d'autres parcs dans des domaines raisonnables. Je sais que vous n'êtes pas ici à titre de

Senator Eaton. I wonder if you can give us some idea why you think the federal government might not just capitulate and say, “Yes, you’re right, we should do it right. Why don’t we strengthen it?”

Mr. Robb: When you get these issues, they come at you. The local MP might say, “I won’t object to the park if you take care of agriculture and infrastructure, because I have these two issues.” In fact, if you looked at the Conservative platform in I think it was 2010, before the election, it had this wonderful announcement of Rouge Park but it specifically stated we’re going to protect the interests of agriculture and infrastructure, and those are legitimate interests, but I think sometimes the envelope gets pushed out of position by the interests of a few, including sometimes people like me who are vocal and get a lot of people to come to meetings, and that’s why we need to look long term. In the long term, we have to think about the millions of people.

Southern Ontario has one four-hundredth of its land in national parks. If you go to Alberta it’s 9.5 per cent. If you go to Manitoba it’s about 2.5; Nova Scotia is about 2.5. We have one four-hundredth of our land protected. Southern Ontario is the most ecologically rich. It has one third of Canada’s endangered species; it has one third of Canada’s population and one four-hundredth of Canada’s national parks.

We have this gift that came from pain. It was an expropriation by the federal Liberal government, provincial Progressive Conservative government, but it has ended up giving a gift to future generations. So you don’t tie that gift up in a really weak bow; you tie it up in a strong bow, and the strong bow is strong law, strong policy.

Alison Woodley, National Director, Parks Program, Canadian Parks and Wilderness Society: I can’t answer your specific question, Senator Mitchell, but I wonder if I might read a short paragraph that gets at what we are trying to explain here as CPAWS. We’ve spoken a lot about the international standard for what a protected area is and the essence of that standard being that prioritization of nature conservation, so I wanted to just read the guidance provided by IUCN about the definition of a protected area.

For IUCN, only those areas where the main objective is conserving nature can be considered protected areas; this can include many areas with other goals as well, at the same level, but in the case of conflict, nature conservation will be the priority.

IUCN is the international body that sets the standards for conservation for protected areas, the standards of what it means to be a protected area. In the management plan, Parks Canada has outlined that this will be an IUCN-protected area. It’s okay to have multiple pillars, but the concern comes with, when those pillars come into conflict, how will the agency make decisions and what will the mandate be given to them to make decisions?

politologues, mais la sénatrice Eaton me pousse à tenir des propos provocateurs. Selon vous, pourquoi le gouvernement fédéral ne décide-t-il pas tout simplement de vous donner raison, de bien faire les choses et de renforcer le projet de loi?

M. Robb : Lorsque vous avez de tels enjeux, les gens viennent vous voir. Le député local dira peut-être : « Je ne m’opposerai pas au parc, si vous vous occupez de l’agriculture et de l’infrastructure, parce que j’ai ces deux problèmes. » En fait, le programme conservateur en 2010, soit avant les élections, faisait grand bruit de l’annonce du parc de la Rouge, mais il était précisément écrit que nous veillerions aux intérêts concernant l’agriculture et l’infrastructure. Ce sont des intérêts légitimes, mais il arrive d’aller trop loin pour défendre les intérêts d’une minorité, ce qui inclut parfois des gens comme moi qui se font entendre et qui convainquent beaucoup de personnes d’assister aux séances. Voilà pourquoi il faut regarder à long terme. Nous devons penser à long terme aux millions de gens.

Un quatre-centième des terres du sud de l’Ontario sont des parcs nationaux. En Alberta, c’est 9,5 p. 100. Au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, c’est environ 2,5 p. 100. Un quatre-centième de nos terres est protégé. Le sud de l’Ontario est la région qui a la plus grande richesse écologique. On y retrouve le tiers des espèces en péril au Canada, le tiers de la population canadienne et un quatre-centième des parcs nationaux canadiens.

Nous avons ce cadeau qui a été créé dans la douleur. Le gouvernement fédéral libéral et le gouvernement provincial progressiste-conservateur ont exproprié ces terres, mais nous avons au final un cadeau pour les générations futures. Bref, ne coiffez pas ce cadeau d’une boucle lâche. Coiffez-le d’une boucle serrée. Cette boucle serrée prend la forme d’une mesure législative solide et d’une politique solide.

Alison Woodley, directrice nationale, Programme des parcs, Société pour la nature et les parcs du Canada : Je ne peux pas répondre précisément à votre question, sénateur Mitchell, mais j’aimerais pouvoir lire un court paragraphe qui explique ce que la Société pour la nature et les parcs du Canada essaye de faire valoir. Nous avons beaucoup parlé de la norme internationale pour une aire protégée, et l’essence de cette norme est de faire de la conservation de la nature une priorité. J’aimerais donc vous lire comment l’UICN définit une aire protégée.

Pour l’UICN, seules les aires dont le principal objectif est de conserver la nature peuvent être considérées comme des aires protégées; cela peut inclure de nombreuses aires qui ont aussi d’autres buts de même importance, mais en cas de conflit, la conservation de la nature sera prioritaire.

L’UICN est l’organe international qui établit les normes de conservation pour les aires protégées, les normes qui correspondent à la définition d’une aire protégée. Dans le plan de gestion, Parcs Canada a énoncé qu’il s’agira d’une aire protégée de l’UICN. Il est acceptable d’avoir de multiples piliers mais, ce qui est préoccupant, c’est la question de savoir comment l’organisme prendra des décisions lorsque ces piliers entreront en conflit et quel mandat lui sera confié pour prendre des décisions?

It's not about dismissing one pillar as less important in terms of its value. It's about being able to make decisions that will not result in this place being eaten away at over time and slowly degraded from decisions because of the pressures from visitors. There are 6 million people in the area around this park. That's all the more important that there's really strong legislation and clarity about what to do when the pressures encroach from visitor activities, from the various pressures from inside and outside the park that park managers will have to deal with.

Giving an equivalent kind of mandate and allowing Parks Canada to do that good work of working collaboratively with farmers and with others to manage this park is, at the end of the day, the concern we have.

Mr. Hébert-Daly: In fact, the bill has some very good strong elements that actually mandate and require collaboration between the parties. That's actually a very strong piece of the legislation that Mr. Buchanan mentioned as a highlight and we see it as a highlight as well. That collaboration is required and is necessary and is the key thing to being able to make sure the park actually has sustainability over the long term.

Mr. Buchanan: I just wanted to add what is the risk? It is that there are no national parks with agriculture, and the new model for the Rouge national urban park has viable agriculture, not just a token. I'm an ecologist and I've learned so much from working with farmers. As opposed to coming in with a stick and suggesting that because the environment is the priority, this is the way it shall be, it's that balanced framework with the other components of the policy and with the words that you used. Those words appear in the management plan draft in terms of protection, restoration and so on.

As soon as you provide a chink in the armour of that balance, you're providing leverage which is not a win for the park, and the past has shown that to be the case in Rouge Park.

Senator Mitchell: Back to what might be behind this, when you start layering on words which I think are essential like "restore and enhance," you can see where a government that's almost obsessively adverse to spending money on anything that some of us would think it should be spent on might find those words as incurring costs.

Is that really the case? Is it really going to cost money to establish this as better, stronger?

Mr. Robb: You can take back some of that \$143 million if you give the north Pickering lands.

An Hon. Senator: You shouldn't say that.

An Hon. Senator: Be careful what you say. Be careful what you wish for.

Mr. Robb: But I'm being honest here, and we would prefer if some of that money got put in a trust fund because it's going out the door too quickly — I think \$17 million for surveys. When

Il n'est pas question de rejeter un pilier sous prétexte que sa valeur est moindre, mais plutôt de pouvoir prendre des décisions qui feront en sorte que cet endroit ne soit pas morcelé au fil du temps et dégradé à cause des pressions exercées par des visiteurs. Il y a six millions de personnes dans la région entourant ce parc. C'est d'autant plus important qu'il y ait une loi solide et claire énonçant les mesures à prendre lorsque les activités des visiteurs exercent des pressions sur le parc et la façon de composer avec les pressions internes et externes que les gestionnaires devront gérer.

Au bout du compte, nous nous préoccupons de confier un type de mandat équivalent à Parcs Canada et de lui permettre de gérer ce parc en collaboration avec les agriculteurs et d'autres personnes.

M. Hébert-Daly : En fait, le projet de loi contient des éléments très solides qui exigent la collaboration des parties. C'est, en fait, une section très importante de la mesure législative que M. Buchanan a soulignée comme étant un point fort et c'est ainsi que nous la percevons nous aussi. La collaboration demandée est nécessaire et primordiale pour assurer la viabilité du parc à long terme.

M. Buchanan : Je voulais simplement demander si le risque résidait dans le fait qu'il n'y a pas de parcs nationaux agricoles et que le nouveau modèle de parc urbain national de la Rouge est viable au plan agricole, et pas seulement pour la forme. Je suis écologiste et j'ai beaucoup appris à travailler avec les agriculteurs. Au lieu d'arriver avec une règle et d'imposer certains choix parce que l'environnement est prioritaire, on privilégie un cadre équilibré, assorti des autres éléments de la politique, qui contient les termes que vous avez employés. Ces mots apparaissent dans l'ébauche du plan de gestion en ce qui touche la protection, le rétablissement, et cetera.

Aussitôt que vous trouvez une faille dans cet équilibre, vous proposez un effet de levier qui ne profite pas au parc, et notre expérience nous a appris que c'était le cas dans le parc de la Rouge.

Le sénateur Mitchell : Revenons à ce qui explique peut-être cet état de choses. Si vous utilisez des mots comme « rétablir et rehausser » — des mots essentiels, selon moi —, il est évident que pour un gouvernement obsessionnellement défavorable à des dépenses que certains d'entre nous estiment nécessaires, ces mots équivalent à des coûts.

Est-ce vraiment le cas? Faudra-t-il vraiment engager des dépenses pour le rehausser et le renforcer?

M. Robb : Vous pouvez récupérer une partie des 143 millions de dollars si vous donnez les terres au nord de Pickering.

Une voix : Vous ne devriez pas dire cela.

Une voix : Attention à ce que vous dites. Attention à ne pas souhaiter n'importe quoi.

M. Robb : Mais je suis honnête, et nous préférierions qu'une partie de cet argent soit placée dans un fonds fiduciaire, car le financement est dépensé trop rapidement — je crois que

David Crombie asked us about the park in 1994, the federal government had donated \$10 million and the province \$10 million. The province money just went out the door so quickly. We said to David Crombie, “Please get that \$10 million from the federal government, put it in a trust fund, put it in an ethical fund that earns money and then have the park live off the interest.”

We are actually small C conservatives, conservationists, and we want the land more than the money. In terms of what your question is, Friends of the Rouge Watershed has a very small budget, but we get corporate donations, municipal, federal — the federal government has been a great partner — provincial.

We actually had to bid on some planting things in the park, and we did them for one quarter of what the value was estimated to be, so we are a non-profit group. We take kids out; we plant trees; we teach them about nature; we work with communities.

One of the reasons I got involved with Friends of the Rouge Watershed was, when we went to David Peterson, he was skeptical about this too. He said, “We don’t have much money in the cupboard. This could be a big expense.” We said, “There are so many thousands of people who want to help the park. We will pitch in and coordinate volunteers and help you do things.” So when I left the environmental assessment board, I felt I had to get back and help with that, so we have coordinated 51,000 volunteers to help put woodchips on trails, plant trees, pick up litter and do things.

Parks Canada will bring a professionalism that we need in the park and wardens and things, but you never want to lose that aspect of community involvement. It will keep your costs down.

The Chair: Thank you, Senator Mitchell.

I really don’t have a question, but to me you said there are some things you wish you could take back sometimes. I wouldn’t be telling the federal government to take some money back. To be perfectly frank, living in British Columbia, if they were going to give money and I said, “You know what, we don’t want that money,” my friends would lynch me in the back room.

Here we have an opportunity for the first urban national park in Canada, with the federal government, I guess as you’re saying, actually putting a lot of money into it. We have a park. Parks

17 millions de dollars ont été consacrés à l’arpentage. Lorsque David Crombie nous a posé des questions au sujet du parc en 1994, le gouvernement fédéral et la province avaient fourni 10 millions de dollars chacun. Le financement provincial a été écoulé très rapidement. Nous avons dit à David Crombie « S’il vous plaît, prenez les 10 millions de dollars du gouvernement fédéral, placez-les dans un fonds fiduciaire, dans un fonds de placement éthique qui génère des revenus et servez-vous des intérêts pour financer le parc. »

En fait, nous sommes des conservateurs avec un petit « c », des défenseurs de l’environnement, et nous voulons les terres plus que l’argent. Pour répondre à votre question, l’organisme Friends of the Rouge Watershed dispose d’un très petit budget, mais nous recevons des dons d’entreprises ainsi que du financement municipal, fédéral — le gouvernement fédéral a été un important partenaire — et provincial.

Nous avons dû soumissionner pour avoir des choses à planter dans le parc et nous avons fait une offre au quart de la valeur estimée, alors nous sommes un groupe sans but lucratif. Nous emmenons des enfants dans le parc; nous plantons des arbres; nous leur enseignons des choses concernant la nature; nous travaillons avec les collectivités.

Une des raisons pour lesquelles je me suis engagé auprès de l’organisme Friends of the Rouge Watershed est que, lorsque nous avons rencontré David Peterson, il était aussi sceptique à cet égard. Il a dit : « Nous n’avons pas beaucoup d’argent dans l’armoire. Cela pourrait représenter une dépense importante ». Nous lui avons répondu : « Il y a des milliers de personnes qui veulent aider le parc. Nous allons mettre la main à la pâte, coordonner des bénévoles et vous aider à faire des choses. » Alors lorsque j’ai quitté la commission des évaluations environnementales, j’ai senti qu’il fallait que je retourne aider les autres avec ce projet; nous avons donc coordonné 51 000 bénévoles afin de mettre des copeaux de bois dans les sentiers, de planter des arbres, de ramasser des débris et de faire des choses.

Parcs Canada apportera le professionnalisme dont nous avons besoin à ce projet avec des gardes de parc et tout, mais on tient à en conserver l’aspect participation communautaire. Cela nous permettra de limiter nos dépenses.

Le président : Merci, sénateur Mitchell.

Je n’ai pas vraiment de question à poser, mais vous m’avez dit qu’il y a des choses que vous aimeriez pouvoir rendre. Je ne dirais pas au gouvernement fédéral de reprendre une partie de l’argent. Pour être bien honnête, je vis en Colombie-Britannique et, si le gouvernement offrait du financement et que je disais « Vous savez quoi? Nous ne voulons pas de cet argent », je me ferais lyncher par mes amis dans l’arrière-salle.

Nous avons ici la possibilité de créer le premier parc national urbain au Canada, de concert avec le gouvernement fédéral qui, comme vous le dites, investit des sommes importantes dans ce

Canada is renowned around the world for what they do. Anyone that has been in any of our parks knows that. They do a very good job.

Sitting around trying to figure out how many angels you can dance on the head of a pin for a project this big, if it goes ahead, I guarantee you in a decade or less all that will be forgotten and everybody will be happy with what's going on. In fact, it would take less than a decade.

There are probably many places in Canada that would actually like to have what is proposed here, and from what you told me, from the 1980s — from the 1980s, my goodness, you're finally getting there, from the 1980s — been working on it. Let's get on with it. Let's get a park. Let's get a national urban park and get on with doing the good work of running that park.

In any case, you don't have to answer that. That's just a statement from the chair. I take my prerogative to do that and the meeting is adjourned.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, March 12, 2015

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources, to which was referred Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park, met this day at 8:01 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill; and to consider a draft budget to study non-renewable and renewable energy development including energy storage, distribution, transmission, consumption and other emerging technologies in Canada's three northern territories.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia, and I'm chair of this committee.

I would like to welcome all senators and any members of the public with us in the room and viewers all across the country watching on television. As a reminder to those watching, these committee hearings are open to the public and available via webcast on the sen.parl.gc.ca website. You may also find more information on the schedule of witnesses on the website under "Senate Committees."

I would now ask senators around the table to introduce themselves, and I will begin with the deputy chair, Senator Massicotte from Quebec.

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette, New Brunswick.

projet. Nous avons un parc. Parcs Canada est réputé dans le monde entier pour le travail qu'il accomplit. Quiconque est allé dans l'un de nos parcs le sait pertinemment. Il fait un très bon travail.

Pour un projet de cette envergure, rien ne sert de se lancer dans des calculs hypothétiques; s'il est entrepris, je vous garantis que dans une décennie ou moins, tout sera oublié et tout le monde sera heureux du résultat. En fait, il faudrait moins d'une décennie.

Au Canada, bien des localités aimeraient probablement avoir un parc comme celui qui est proposé et, si j'en juge par ce que vous m'avez dit, vous y travaillez depuis les années 1980 — depuis les années 1980, mon Dieu, et vous êtes enfin en train d'y arriver. Mettons le projet en chantier. Créons un parc. Créons un parc national urbain et faisons ce qu'il faut pour le gérer.

Cela étant dit, vous n'avez pas à répondre à ce commentaire. C'est simplement une déclaration de la présidence. J'exerce ma prerogative de le faire et je déclare que la séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 12 mars 2015

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge, se réunit aujourd'hui, à 8 h 1, afin de procéder à l'étude article par article du projet de loi, et à l'étude de l'ébauche d'un budget en vue de son étude sur le développement des énergies renouvelables et non renouvelables dans les trois territoires du Nord, y compris le stockage, la distribution, la transmission et la consommation d'énergie, de même que les technologies émergentes.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Mon nom est Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique et suis le président de ce comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux sénateurs et membres du public ici présents, ainsi qu'aux téléspectateurs. Je tiens à rappeler à ceux qui nous regardent que les séances du comité sont ouvertes au public et diffusées sur le Web à l'adresse sen.parl.gc.ca. Vous trouverez également sur ce site la liste des témoins sous la rubrique « Comités du Sénat ».

Je demanderais maintenant aux sénateurs de bien vouloir se présenter. Je vous présente d'abord le vice-président du comité, le sénateur Massicotte, de Québec.

La sénatrice Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

Senator Mitchell: Grant Mitchell from Alberta.

Senator Eggleton: Art Eggleton from Toronto.

Senator Greene: Stephen Greene from Nova Scotia.

Senator Black: Douglas Black from Alberta.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Seidman: Judith Seidman, Montreal, Quebec.

Senator Eaton: Nicole Eaton, Ontario, sponsor of the bill.

The Chair: I would also like to introduce our staff, beginning with the clerk, Lynn Gordon, and Library of Parliament analyst Sam Banks.

We are continuing our examination of Bill C-40, An Act respecting the Rouge National Urban Park.

Senators, as you know, we have heard from a variety of witnesses about this proposed legislation and have also received a number of written submissions. We are now at the stage where we will go through the bill clause by clause.

Before we do this, I would like to remind senators of a few points in terms of the mechanics of the process. When more than one amendment is proposed to be moved in a clause, amendments should be proposed in the order of the lines of the clause. Some amendments moved may have consequential effect on other parts of the bill. We will endeavour to keep track of these places where subsequent amendments need to be moved and will draw your attention to them if necessary.

Because no notice is required to move amendments, there has been no preliminary analysis of the amendments. If any member wishes to propose an amendment, please allow colleagues and staff sufficient time to review them before opening the floor for debate.

Finally, I wish to remind senators that if there is ever any uncertainty as to the result of a voice vote or a show of hands, the most effective route is to request a roll-call vote, which obviously provides unambiguous results. Senators are aware that any tie vote negates the motion in question.

Are there any questions about the above? If not, we will proceed.

Is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-40?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the preamble stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

Le sénateur Mitchell : Grant Mitchell, de l'Alberta.

Le sénateur Eggleton : Art Eggleton, de Toronto.

Le sénateur Greene : Stephen Greene, de la Nouvelle-Écosse.

Le sénateur Black : Douglas Black, de l'Alberta.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, Québec.

La sénatrice Eaton : Nicole Eaton, de l'Ontario, et marraine du projet de loi.

Le président : J'aimerais également présenter le personnel du comité : Lynn Gordon, greffière; et Sam Banks, analyste, Bibliothèque du Parlement.

Nous poursuivons aujourd'hui notre étude du projet de loi C-40, Loi concernant le parc urbain national de la Rouge.

Mesdames et messieurs les sénateurs, comme vous le savez, nous avons entendu plusieurs témoins et avons reçu plusieurs présentations écrites dans le cadre de notre étude sur ce projet de loi. Nous sommes maintenant rendus à l'étape de l'étude article par article.

Avant de procéder, j'aimerais prendre quelques instants pour rappeler aux sénateurs le fonctionnement du processus d'amendement. Lorsque plus d'un amendement est proposé pour un même article, ils doivent être proposés dans l'ordre des lignes de l'article concerné. Certains amendements proposés pourraient avoir un impact sur d'autres parties du projet de loi. Nous ferons notre possible pour prendre note des endroits où des amendements subséquents seront nécessaires et, au besoin, nous attirerons votre attention en temps et lieu.

Puisqu'il n'était pas nécessaire de présenter un avis de motion, les amendements proposés ont fait l'objet d'aucune analyse préliminaire. Donc, avant de soumettre un amendement à un débat, nous laisserons le temps aux autres membres et au personnel du comité d'en prendre connaissance.

Finalement, je tiens à rappeler aux sénateurs que si le résultat d'un vote à main levée ou par un oui ou un non est incertain, la façon la plus efficace de régler le problème est de procéder à un vote par appel nominal. Les sénateurs savent qu'en cas d'égalité, l'amendement proposé est rejeté.

Y a-t-il des questions? Alors, allons-y.

Plaît-il aux sénateurs d'amorcer l'étude article par article du projet de loi C-40?

Des voix : D'accord.

Le président : D'accord.

L'étude du titre est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

Le président : L'étude du préambule est-elle réservée?

Des voix : D'accord.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 2 containing the definitions carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 4 carry?

Senator Eggleton: I wish to move an amendment that, namely:

That Bill C-40 be amended in clause 4, on page 3, by replacing lines 23 to 27 with the following:

“purposes of protecting, restoring, enhancing and presenting, for current and future generations, the natural and cultural heritage of the Park, including a vibrant agricultural community, and encouraging Canadians to discover”.

Mr. Chair, that amendment is one that the provincial government has proposed as a compromise. As you know, in the debates we have had and lot of discussion around the words “environmental integrity” or “ecological integrity,” and a number of people have said that they don’t think that particular phrase is appropriate in this case given the mixture of uses and structures in the proposed park. This is a compromise that talks about the elements in the park and the need to protect, restore and enhance them. It includes the agricultural community, because I know concerns have been expressed about that.

I have two other amendments as well. I think all three are important in terms of establishing a national urban park, which everybody wants to see happen. That has been the effort right from the beginning and people have been excited by that effort.

Unfortunately, their excitement has been dashed by Bill C-40. Bill C-40 has not taken into consideration the memorandum of agreement sufficiently with the provincial government to bring about the provincial lands being combined with the federal lands. The result of all of that is that the province has backed away at this point in time, but they have suggested compromise.

I do know that the ministers and staff people have been in contact in the last few days. The provincial position is not new. There is a trail of correspondence that goes back a year and a half or two years on this particular matter, and I’m happy to file that with the committee if there’s any concern about that. This is not a late-in-the-day effort to change things.

Nor should we look upon this as a dispute or a battle between the federal and provincial governments. We should look upon this in terms of what’s in the public interest.

Le président : L’étude de l’article 1, le titre abrégé, est-elle réservée?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 2, qui contient les définitions, est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 3 est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 4 est-il adopté?

Le sénateur Eggleton : J’aimerais proposer un amendement :

Que le projet de loi C-40 soit modifié, à l’article 4, à la page 3, par substitution, aux lignes 21 à 25, de ce qui suit :

« Rouge, décrit à l’annexe, afin de protéger, de restaurer, d’améliorer et de mettre en valeur, pour les générations actuelles et futures, le patrimoine naturel et culturel du parc, notamment ses collectivités agricoles dynamiques, et d’en- ».

Monsieur le président, il s’agit d’un amendement proposé par le gouvernement provincial à titre de compromis. Comme vous le savez, nous avons eu plusieurs débats et discussions au sujet des expressions « intégrité de l’environnement » et « intégrité écologique ». Plusieurs sont d’avis que ces expressions ne conviennent pas dans ce cas-ci compte tenu des diverses utilisations et structures du parc proposé. Ce compromis porte sur les éléments du parc et la nécessité de les protéger, de les restaurer et de les améliorer, y compris les collectivités agricoles, car je sais que des inquiétudes ont été soulevées à ce sujet.

J’aurai deux autres amendements à proposer. À mon avis, ces trois amendements sont importants pour la création d’un parc urbain national, ce que nous souhaitons tous. C’est l’objectif depuis le début, et les gens sont enthousiastes à l’idée de ce parc.

Malheureusement, le projet de loi C-40 a refroidi cet enthousiasme. Cette mesure législative ne tient pas suffisamment compte du protocole d’entente conclu avec le gouvernement provincial sur le regroupement des terres provinciales et fédérales. Par conséquent, la province a pris ses distances vis-à-vis du projet pour le moment, mais propose ce compromis.

J’ignore si les ministres concernés et les membres de leurs personnels ont été en communication au cours des derniers jours. La position de la province ne date pas d’hier. Depuis environ deux ans, il y a eu toute une série de correspondances sur le sujet. Je serai heureux de fournir ces communications au comité, au besoin. Il ne s’agit pas ici d’un changement de dernière minute.

Il ne faudrait pas non plus considérer cela comme une dispute ou une guerre entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Il faudrait plutôt se questionner sur ce qui est dans l’intérêt du public.

What is in the public interest is the combination of the two properties into this national urban park. Otherwise, we end up with only a third of what the park could be.

Indeed, much of the federal property is encumbered, so a lot of it does not have public access. The provincial lands are a significant part of it all and need to be included to make this truly a national urban park. Otherwise, you give it only that in name only.

If you pass Bill C-40 without this amendment, then I believe it will be a long time before some resolution is reached on the matter.

I think when it comes to looking at the regional interest, the provincial government needs to be a partner with all of this. The way to do it is through this amendment and the two amendments that will follow it.

The Chair: Thank you, Senator Eggleton.

I think everyone has a copy of the amendments both in French and in English. Is there any other debate in regard to the amendment?

There being none, is it your pleasure, honourable senators, to adopt this amendment?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: We'll do a recorded vote and proceed to the roll-call. The clerk of the committee will call members' names beginning with myself and then go in alphabetical order. Verbally indicate yea or nay on the amendment.

Lynn Gordon, Clerk of the Committee: The Honourable Senator Neufeld?

The Chair: Nay.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Black?

Senator Black: Nay.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Eaton?

Senator Eaton: Nay.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Eggleton, P.C.?

Senator Eggleton: Yes.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Greene?

Senator Greene: Nay.

Ms. Gordon: The Honourable Senator MacDonald?

Senator MacDonald: Nay.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Massicotte?

Senator Massicotte: Nay.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Mitchell?

Senator Mitchell: Yes.

Dans ce cas-ci, c'est le regroupement des deux propriétés pour la création de ce parc urbain national. Sans ce regroupement, le parc sera le tiers de la taille prévue.

Il est vrai que la majeure partie du terrain fédéral est grevé, donc non accessible au public. Les terres provinciales représentent une partie importante du projet et doivent être incluses si l'on veut créer un vrai parc urbain national. Sinon, il ne le sera que de nom.

À mon avis, si le projet de loi est adopté sans l'amendement proposé, ce n'est pas demain la veille qu'on réglerait le problème.

Pour des raisons d'intérêt régional, il est important que la province participe à ce projet. Pour ce faire, cet amendement et les deux qui suivront doivent être adoptés.

Le président : Merci, sénateur Eggleton.

Je crois que vous avez tous une copie de l'amendement proposé dans les deux langues officielles. Y a-t-il d'autres commentaires?

Non? Plaît-il au comité d'adopter l'amendement proposé?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Nous allons procéder à un vote par appel nominal. La greffière nommera les membres du comité par ordre alphabétique en commençant par le président. Vous devez indiquer de vive voix, par oui ou par non, si vous êtes pour ou contre l'amendement proposé.

Lynn Gordon, greffière du comité : L'honorable sénateur Neufeld?

Le président : Non.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Black?

Le sénateur Black : Non.

Mme Gordon : L'honorable sénatrice Eaton?

La sénatrice Eaton : Non.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Eggleton, C.P.?

Le sénateur Eggleton : Oui.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Greene?

Le sénateur Greene : Non.

Mme Gordon : L'honorable sénateur MacDonald?

Le sénateur MacDonald : Non.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Massicotte?

Le sénateur Massicotte : Non.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Mitchell?

Le sénateur Mitchell : Oui.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Patterson?

Senator Patterson: Nay.

[*Translation*]

Ms. Gordon: The Honourable Senator Ringuette?

Senator Ringuette: Yea.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Rivard?

Senator Rivard: Nay.

[*English*]

Ms. Gordon: The Honourable Senator Seidman?

Senator Seidman: Nay.

Ms. Gordon: We have three yeas; nine nays; and zero abstentions.

The Chair: So the amendment is defeated.

Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Carried.

Shall clause 6 carry?

Senator Eggleton: My amendment here is:

That Bill C-40 be amended in clause 6, on page 3, by replacing lines 36 to 39 with the following:

“the Park, give priority to the protection, improvement and restoration of the health, biodiversity and sustainability of the Park’s ecosystems, native species and watersheds, its ecological connections between Lake Ontario and the Oak Ridges Moraine, and its cultural, agricultural and scenic values.”.

The clause as presently worded says that these matters will be taken into consideration. The province believes that they should be spelled out very clearly as a must do as opposed to a might do. “Taking into consideration” doesn’t mean this is necessarily going to happen, and this helps to better protect the park and the various elements in the park.

The Chair: Any other debate?

I have one question, Senator Eggleton. What gives you assurance that the Province of Ontario will not join their land in this park? Do you know something that the rest of us don’t know? Have they said to you, “Look, these amendments that you are putting forward,” which are the Province of Ontario’s, “won’t join with the park?” That is, they’re just going to stand outside and say no, we’re not going to have —

Mme Gordon : L’honorable sénateur Patterson?

Le sénateur Patterson : Non.

[*Français*]

Mme Gordon : L’honorable sénatrice Ringuette?

La sénatrice Ringuette : Oui.

Mme Gordon : L’honorable sénateur Rivard?

Le sénateur Rivard : Non.

[*Traduction*]

Mme Gordon : L’honorable sénatrice Seidman?

La sénatrice Seidman : Non.

Mme Gordon : Il y a trois Oui, neuf Non, aucune abstention.

Le président : L’amendement est rejeté.

L’article 4 est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 4 est adopté.

L’article 5 est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 5 est adopté.

L’article 6 est-il adopté?

Le sénateur Eggleton : J’aimerais proposer un amendement :

Que le projet de loi C-40 soit modifié, à l’article 6, à la page 3, par substitution, aux lignes 34 à 38, de ce qui suit :

« ministre accorde la priorité à la protection, à l’amélioration et à la restauration de la santé, de la biodiversité et de la durabilité des écosystèmes du parc, de ses espèces indigènes, de ses bassins hydrographiques, des connexions écologiques qui le relie au lac Ontario et à la moraine d’Oak Ridges, et de ses valeurs culturelles, agricoles et esthétiques. ».

Dans sa version actuelle, cet article dit que ces facteurs seront pris en considération. Selon la province, l’article doit préciser clairement que c’est une obligation, et non une option. L’expression « prend en considération » ne rend pas l’aspect obligatoire de la chose. Cet amendement permet de mieux protéger le parc lui-même et les différents éléments de celui-ci.

Le président : Y a-t-il des commentaires?

J’aurais une question à vous poser, sénateur Eggleton. Qu’est-ce qui vous fait croire que l’Ontario refusera de regrouper ses terres aux terres fédérales pour la création de ce parc? Savez-vous quelque chose que nous ignorons? Vous a-t-on dit : « Si les amendements proposés sont rejetés, la province ne participera pas à ce projet »? C’est le gouvernement de l’Ontario qui propose ces amendements. La province va-t-elle tout simplement dire non et refuser...

Senator Eggleton: You should know that. They've clearly stated that in writing. The letters have been before this committee. They have clearly stated that they don't feel that the memorandum of agreement has been lived up to. They've made it clear that they will not join their lands in this park until there is better protection for the various elements, including the environment in the park. They've made that very clear.

The letter that comes from the minister I think further clarifies that with respect to the specific wording that he says would get them, in fact, back to adding in their lands, which represent two thirds of what this national urban park would be.

It's clearly in this letter that he addressed to the minister just a few days ago, and it has been filed with the committee.

The Chair: Senator Eggleton, I read the same letters. The Province of Ontario was invited to present to this committee and chose to write a number of letters. That's why I'm asking you at the last minute because the last minute was the tenth when this last letter came in, and I just wanted to get some clarification.

Senator Eggleton: May I further respond to that by saying there are a whole series of letters. The minister felt that the proper approach is to approach the minister, his cabinet counterpart on this issue, and he has done so.

My own observation on a number of occasions is that provincial governments frequently don't appear at committees of the Senate when they're dealing with matters that involve another ministry, and they continue to work with the ministry on it. I think that's become clear, and I think that's most unfortunate. It's not in the public interest to not have a real national urban park.

The Chair: I just thought if it was that important and they wanted to send letters with amendments to a bill, that they would have come and defended those.

Senator Eaton: Senator Eggleton, what gives me real pause is the phrase "give priority" because they make no mention in this amendment of protecting agriculture. What this amendment could say is "give priority to the protection, improvement and restoration of the health, biodiversity and sustainability of the park's ecosystems," which means that they would probably have the legal feet to go in to a farmer and say, "This is not working out for the ecosystem or this native species," or "There is a certain little rat here, so we're going to have to take away your farmland." I think it's too bad the province didn't make it more clear that they would protect the agricultural land that's already established there.

Senator Eggleton: Well, agriculture is mentioned in this —

Senator Eaton: Not in this particular —

Le sénateur Eggleton : Vous devriez le savoir. La province a clairement fait connaître sa position dans les lettres qu'elle a envoyées et dont le comité a obtenu copie. Le gouvernement provincial a clairement indiqué que, selon lui, le protocole d'entente n'a pas été respecté et qu'il allait refuser de regrouper ses terres aux terres fédérales tant et aussi longtemps que les divers facteurs, dont l'environnement, ne seraient pas mieux protégés. Il a été très clair à ce sujet.

La lettre du ministre précise davantage le libellé que souhaite la province avant d'accepter de regrouper ses terres aux terres fédérales. Les terres provinciales représentent les deux tiers de la superficie prévue de ce parc urbain national.

La lettre qu'il a envoyée au ministre il y a quelques jours à peine, et dont le comité a obtenu une copie, est très claire à cet égard.

Le président : Sénateur Eggleton, j'ai lu les mêmes lettres que vous. Nous avons invité la province à venir témoigner, et elle a choisi d'envoyer des lettres. C'est la raison pour laquelle je vous pose cette question à la dernière minute, car la « dernière minute », c'était le 10, date à laquelle nous avons reçu cette dernière lettre. Je voulais simplement avoir des précisions.

Le sénateur Eggleton : J'aimerais ajouter qu'il y a toute une série de lettres. Selon le ministre, c'était la meilleure façon de communiquer avec son homologue sur la question.

J'ai remarqué à maintes reprises que les gouvernements provinciaux ne viennent pas témoigner devant un comité sénatorial lorsque la question concerne un autre ministère. Ils communiquent avec le ministère en question. Je crois que c'est clair, et c'est malheureux. Il est dans l'intérêt fondamental du public d'avoir un vrai parc urbain national.

Le président : Je me disais simplement que, si c'est à ce point important pour le gouvernement de l'Ontario, il serait venu au comité pour justifier les amendements qu'il propose au lieu d'envoyer des lettres.

La sénatrice Eaton : Ce qui me fait réellement réfléchir, c'est l'expression « accorde la priorité ». Cet amendement ne fait aucune mention de la protection de l'agriculture. Ce qu'il dit, c'est « accorde la priorité à la protection, à l'amélioration et à la restauration de la santé, de la biodiversité et de la durabilité des écosystèmes du parc [...] », ce qui signifie que les autorités pourraient dire à un agriculteur : « Vos activités nuisent à l'écosystème ou à des espèces indigènes » ou « On a trouvé un petit rat, alors nous vous retirons vos terres agricoles ». C'est dommage que la province n'ait pas clairement indiqué qu'elle protégerait les terres agricoles déjà établies.

Le sénateur Eggleton : En fait, l'amendement parle de l'agriculture...

La sénatrice Eaton : Pas cet amendement-ci...

Senator Eggleton: Yes, it is, in the amendment.

Senator Eaton: It says:

“the Park, give priority to the protection, improvement and restoration of the health, biodiversity and sustainability of the Park’s ecosystems, native species and watersheds, its ecological connections between Lake Ontario and the Oak Ridges Moraine, and its cultural, agricultural and scenic values.”.

I think by giving priority, they can wipe away a lot of things that are already established.

Senator Eggleton: It’s all in the same sentence. It’s all part of the priority.

Senator Eaton: It doesn’t give me comfort.

Senator Eggleton: I’m sorry it doesn’t.

It’s a lost opportunity, though, if we don’t go for this wording, and unfortunately the committee didn’t support the last one. It’s a lost opportunity here. It’s too bad. It’s terrible.

The Chair: No other debate?

I assume that you would like a roll-call, Senator Eggleton, so we’ll go to that. Again, I don’t have to read out what will take place. I’ll ask the clerk to read out the names. This is whether we accept the amendment or not.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Neufeld?

Senator Neufeld: No.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Black?

Senator Black: No.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Eaton?

Senator Eaton: No.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Eggleton, P.C.?

Senator Eggleton: Yes.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Greene?

Senator Greene: No.

Ms. Gordon: The Honourable Senator MacDonald?

Senator MacDonald: Nay.

[*Translation*]

Ms. Gordon: The Honourable Senator Massicotte?

Senator Massicotte: Nay.

[*English*]

Ms. Gordon: The Honourable Senator Mitchell?

Senator Mitchell: Yes.

Le sénateur Eggleton : Oui, cet amendement-ci.

La sénatrice Eaton : L’amendement dit ceci :

« ministre accorde la priorité à la protection, à l’amélioration et à la restauration de la santé, de la biodiversité et de la durabilité des écosystèmes du parc, de ses espèces indigènes, de ses bassins hydrographiques, des connexions écologiques qui le relie au lac Ontario et à la moraine d’Oak Ridges, et de ses valeurs culturelles, agricoles et esthétiques. ».

Parce qu’il est écrit « accorde la priorité », je crois que cela autoriserait les autorités à rayer des terres déjà établies.

Le sénateur Eggleton : C’est dans la même phrase. La priorité s’applique à tout.

La sénatrice Eaton : Je ne suis pas rassurée.

Le sénateur Eggleton : J’en suis désolé.

Si ce libellé n’est pas adopté, à mon avis, ce sera une occasion perdue. Malheureusement, le comité a rejeté l’amendement précédent. C’est une occasion perdue. C’est dommage. C’est terrible.

Le président : Y a-t-il d’autres commentaires?

J’imagine que vous voulez un vote par appel nominal, sénateur Eggleton? C’est ce que nous allons faire. Je n’ai pas besoin de vous expliquer de nouveau la procédure. Je demanderais à la greffière de nommer les membres du comité. Le vote vise à déterminer si l’amendement proposé est adopté ou rejeté.

Mme Gordon : L’honorable sénateur Neufeld?

Le sénateur Neufeld : Non.

Mme Gordon : L’honorable sénateur Black?

Le sénateur Black : Non.

Mme Gordon : L’honorable sénatrice Eaton?

La sénatrice Eaton : Non.

Mme Gordon : L’honorable sénateur Eggleton, C.P.?

Le sénateur Eggleton : Oui.

Mme Gordon : L’honorable sénateur Greene?

Le sénateur Greene : Non.

Mme Gordon : L’honorable sénateur MacDonald?

Le sénateur MacDonald : Non.

[*Français*]

Mme Gordon : L’honorable sénateur Massicotte?

Le sénateur Massicotte : Non.

[*Traduction*]

Mme Gordon : L’honorable sénateur Mitchell?

Le sénateur Mitchell : Oui.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Patterson?

Senator Patterson: Nay.

[*Translation*]

Ms. Gordon: The Honourable Senator Ringuette?

Senator Ringuette: Yea.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Rivard?

Senator Rivard: Nay.

[*English*]

Ms. Gordon: The Honourable Senator Seidman?

Senator Seidman: Nay.

Ms. Gordon: Yeas, three; nays, nine; zero abstentions.

The Chair: The amendment is defeated.

Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Agreed.

Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 8 carry?

Senator Eggleton: On clause 8, I have is a final amendment, and that is:

That Bill C-40 be amended in clause 8, on page 4, by replacing lines 17 to 22 with the following:

“8. (1) The Minister must establish a multi-stakeholder committee and a scientific advisory panel to advise the Minister on the management of the Park.

(2) The multi-stakeholder committee may include representatives from local governments, environmental, Aboriginal, regional or agricultural organizations and other organizations that the Minister considers appropriate.

(3) The scientific advisory panel may include scientists with expertise in ecology, hydrology, agriculture and parks.”.

The way the bill reads at the moment is that the minister “may” do this. If the minister may do it, he may also not do it. This makes it a shell. This makes it compelling for the minister to do it.

I think these elements, all of these people, these various multi-stakeholder interests, are vital to be a part of it, and I don’t see why it should be a problem to say that rather than leave it in the position of may do it or may not do it. That’s my amendment.

The Chair: Any debate?

Mme Gordon : L’honorable sénateur Patterson?

Le sénateur Patterson : Non.

[*Français*]

Mme Gordon : L’honorable sénatrice Ringuette?

La sénatrice Ringuette : Oui.

Mme Gordon : L’honorable sénateur Rivard?

Le sénateur Rivard : Non.

[*Traduction*]

Mme Gordon : L’honorable sénatrice Seidman?

La sénatrice Seidman : Non.

Mme Gordon : Il y a trois Oui, neuf Non, aucune abstention.

Le président : L’amendement est rejeté.

L’article 6 est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 6 est adopté.

L’article 7 est-il adopté?

Des voix : D’accord.

Le président : L’article 8 est-il adopté?

Le sénateur Eggleton : J’aimerais proposer un amendement. C’est mon dernier :

Que le projet de loi C-40 soit modifié, à l’article 8, à la page 4, par substitution, aux lignes 17 à 22, de ce qui suit :

« 8. (1) Le ministre établit un comité multipartite et un comité consultatif scientifique chargés de le conseiller sur la gestion du parc.

(2) Le comité multipartite peut se composer de représentants des administrations locales, des organisations environnementales, autochtones, régionales et agricoles, ainsi que des autres organisations que le ministre estime indiquées.

(3) Le comité consultatif scientifique peut comprendre des scientifiques ayant une expertise en matière d’écologie, d’hydrologie, d’agriculture et de parcs. »

Dans sa forme actuelle, l’article dit que le ministre « peut » constituer un comité. Il peut donc choisir de ne pas constituer de comité. C’est une coquille vide. Cet amendement contraint le ministre à constituer un comité.

Tous ces éléments, toutes les parties prenantes et les intérêts des comités multipartites sont au cœur du processus, alors je ne vois pas pourquoi ce serait plus problématique de le formuler ainsi que de laisser le tout optionnel. C’est mon amendement.

Le président : Des commentaires?

Senator Ringuette: As mentioned earlier, we were very taken by the decades of involvement of different groups and so forth. I honestly believe that it would certainly create a comfort zone for these groups of volunteers of over 30 years to know that the input of the different participants in the community will be kept — not may be kept, but will be kept. Working 30 years on a project and all of a sudden there is absolutely no assurance whatsoever in regard to the continued participation of these groups? I also think that they highly stress the scientific community in regard to the preservation and the enhancement of the park.

Be that as it may, legislation is reviewed many times before being presented to Parliament, and the fact is that the word “may” is there for a specific purpose. There is no obligation whatsoever in regard to the minister or Parks Canada to keep those stakeholders involved. They have been involved. They have kept this portion of land in a certain condition with the hope — now you all say that is a done deal and so forth, but there is no more involvement from them.

Then you’re going to say again, “Oh, well, if we don’t pass this bill today because we amend it, it’s going to be in the House of Commons forever.” As far as I know, we’re going to have an election in October, and both houses are going to sit until the end of June. It’s not my region, but personally I find that it is a mistake for us not to say that these groups must continue to be involved.

Senator Mitchell: I’ve been opposed to the bill and supportive of the arguments made on the record by Senator Eggleton. It will be less. It will not live up to the standards of a park as it should.

The argument for the bill and against our opposition has been, “Well, let’s get started and we’ll work it out; it will be worked out.” Well, one of the critical elements of working it out surely would be a multi-stakeholder committee. I don’t think it’s too much of a concession for those who would support the bill on the basis of “let’s get started and work it out” to assure and to require that a proper structure be in place to facilitate that process. That’s why I support this amendment in particular, now that we’ve lost the other amendments.

I also want to say to this idea of an amendment and that sending the bill back would kill it. The House of Commons can pass this in 15 minutes with unanimous consent. They simply have to say, “Yes, let’s do it.” Believe me, by the time it gets to be June 21 or June 28, we all know how that focuses a chamber’s attention and how quickly work can get done. There is no question that this can be passed if we send it back. I think it’s perfectly within our rights to do that. It makes legitimate sense that this kind of structure should be there. If it is, this is a start and then it can progress in the way that the proponents of the bill are saying it will. I simply think it just makes imminent sense.

The Chair: Thank you.

La sénatrice Ringuette : Comme nous l’avons mentionné plus tôt, nous avons été très impressionnés par le travail des différents groupes qui se dévouent au projet depuis des décennies. Je crois sincèrement que cela apaiserait certainement ces groupes de bénévoles qui se consacrent au projet depuis plus de 30 ans de savoir qu’on va tenir compte du point de vue des différents participants de la collectivité — pas seulement peut-être, mais assurément. Travailler à un projet pendant 30 ans pour apprendre tout à coup qu’il n’est absolument pas certain qu’on continuera à solliciter notre participation? Je crois également qu’on exerce une énorme pression sur la communauté scientifique en ce qui a trait à la préservation et à l’amélioration du parc.

Quoi qu’il en soit, la loi est revue à maintes reprises avant d’être présentée au Parlement, alors la formulation utilisée a un but bien précis. Rien n’oblige ainsi le ministre ou Parcs Canada à poursuivre la collaboration avec ces groupes. Ils ont travaillé au projet. Ils ont veillé à garder ces terres dans un certain état dans l’espoir que... maintenant, vous dites tous que c’est chose faite et tout, mais ils ne sont plus mis à contribution.

Vous allez encore dire que si on n’adopte pas le projet de loi aujourd’hui en raison des amendements, il va attendre à la Chambre des communes éternellement. À ce que je sache, les élections auront lieu en octobre et les deux chambres vont siéger jusqu’à la fin juin. Il ne s’agit pas de ma région, mais personnellement, je pense que nous faisons erreur en n’exigeant pas qu’on maintienne la participation de ces groupes.

Le sénateur Mitchell : Je m’oppose au projet de loi et j’approuve les arguments présentés au comité par le sénateur Eggleton. Ce ne sera pas suffisant. Le parc ne sera pas à la hauteur des normes qu’il devrait respecter.

Pour promouvoir le projet de loi et rabrouer notre opposition, on nous a servi comme argument que ce n’était qu’un début et que les choses allaient finir par s’arranger. Eh bien, pour que les choses s’arrangent, il faut essentiellement un comité multipartite, entre autres choses. J’estime que ce ne serait pas un trop grand compromis à faire pour les supporteurs du projet qui croient au principe de « nous verrons plus tard » d’exiger qu’une structure adéquate soit en place pour faciliter le processus. C’est pourquoi j’appuie cet amendement, maintenant que les autres ont été rejetés.

Concernant cette idée que renvoyer le projet de loi serait signer son arrêt de mort, je précise que la Chambre des communes pourrait l’adopter en 15 minutes avec le consentement unanime des députés. Ils n’ont qu’à dire « oui, faisons-le ». Croyez-moi, quand arrive la fin juin, le 21 ou le 28, la Chambre sait comment expédier les dossiers. Nous n’avons pas à éviter de renvoyer le projet de loi de peur qu’il ne puisse être adopté. Nous sommes tout à fait en droit de le faire. Il est absolument légitime de vouloir mettre en place une telle structure. Avec cette structure, on pourra effectivement faire progresser les choses comme l’avancent les supporteurs du projet de loi. C’est la logique même, à mon sens.

Le président : Merci.

Is there any other discussion?

Senator Patterson: Mr. Chair, the management committee envisioned in this clause is about managing the park. It will not resolve the issue of the lands. The lands issue will be resolved by negotiations between officials that have taken us to where we are now. There have been cordial negotiations between Ontario and the Government of Canada for years to get us to where we are now.

I was impressed when federal officials came before the committee — and Parks Canada is leading Canada in these negotiations — they are hopeful and optimistic that the park can be enlarged, building on the framework of this bill. I don't think this clause is critical to resolving that important issue.

Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Any other discussion?

One last thing: Clause 8 does not preclude having an advisory committee. It says “may” have an advisory committee. As I understand, every national park in Canada has an advisory committee, so it would be strange to me if this one wouldn't have an advisory committee, especially considering Parks Canada and all the people they worked with on this — as I said earlier 15,000 and 150 different organizations — to get to this point.

In any event, is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion in amendment?

Some Hon. Senators: Yes.

Some Hon. Senators: No.

The Chair: Roll call? We'll start again.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Neufeld?

Senator Neufeld: No.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Black?

Senator Black: No.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Eaton?

Senator Eaton: No.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Eggleton, P.C.?

Senator Eggleton: Yes.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Greene?

Senator Greene: No.

Ms. Gordon: The Honourable Senator MacDonald?

Senator MacDonald: Nay.

[Translation]

Ms. Gordon: The Honourable Senator Massicotte?

Senator Massicotte: Nay.

D'autres commentaires?

Le sénateur Patterson : Monsieur le président, le comité de gestion dont il est question dans cet article a pour mandat d'administrer le parc. Il ne s'agit pas de régler le dossier des terres, qui lui fera l'objet de négociations entre les représentants, et c'est ce qui nous a amenés là où nous sommes. Ce sont des années de discussions cordiales entre l'Ontario et le gouvernement du Canada qui ont fait que nous en sommes là aujourd'hui.

J'ai été impressionné par le témoignage des représentants fédéraux — et c'est Parcs Canada qui mène les négociations pour le gouvernement fédéral dans ce dossier. Ils ont bon espoir de pouvoir agrandir le parc à partir du cadre de travail prévu par le projet de loi. Je ne pense pas que cet article soit vital à la résolution de cet important dossier.

Merci, monsieur le président.

Le président : Quelqu'un d'autre?

Une dernière chose : l'article 8 n'exclut pas l'établissement d'un comité consultatif. Il prévoit qu'on « peut » établir un comité consultatif. À ce que je sache, tous les parcs nationaux au Canada ont un comité consultatif, alors il serait étrange selon moi que celui-là n'en ait pas, surtout quand on sait que Parcs Canada et tous ceux qui ont collaboré au projet — comme je l'ai dit plus tôt, c'est 15 000 bénévoles et 150 organisations — ont travaillé si fort pour en arriver là.

Bref, vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion d'amendement?

Des voix : Oui.

Des voix : Non.

Le président : Par appel nominal? Nous allons recommencer.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Neufeld?

Le sénateur Neufeld : Non.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Black?

Le sénateur Black : Non.

Mme Gordon : L'honorable sénatrice Eaton?

La sénatrice Eaton : Non.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Eggleton, C.P.?

Le sénateur Eggleton : Oui.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Greene?

Le sénateur Greene : Non.

Mme Gordon : L'honorable sénateur MacDonald?

Le sénateur MacDonald : Non.

[Français]

Mme Gordon : L'honorable sénateur Massicotte?

Le sénateur Massicotte : Non.

[English]

Ms. Gordon: The Honourable Senator Mitchell?

Senator Mitchell: Yes.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Patterson?

Senator Patterson: Nay.

[Translation]

Ms. Gordon: The Honourable Senator Ringuette?

Senator Ringuette: Yea.

Ms. Gordon: The Honourable Senator Rivard?

Senator Rivard: Nay.

[English]

Ms. Gordon: The Honourable Senator Seidman?

Senator Seidman: No.

Ms. Gordon: Three yeas; nine nays; zero abstentions.

The Chair: The motion in amendment is defeated.

Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: We don't have any other amendments, unless there are some that I don't know about. Can we group a few of these clauses so we can move through it? Is that fine?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 9 to 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 13 to 16 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 17 to 19 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 20 to 22 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 23 to 32 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 33 to 52 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clauses 53 to 61 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the coming into force of clause 62 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the schedule carry?

[Traduction]

Mme Gordon : L'honorable sénateur Mitchell?

Le sénateur Mitchell : Oui.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Patterson?

Le sénateur Patterson : Non.

[Français]

Mme Gordon : L'honorable sénatrice Ringuette?

La sénatrice Ringuette : Oui.

Mme Gordon : L'honorable sénateur Rivard?

Le sénateur Rivard : Non.

[Traduction]

Mme Gordon : L'honorable sénatrice Seidman?

La sénatrice Seidman : Non.

Mme Gordon : Trois oui; neuf non; aucune abstention.

Le président : La motion d'amendement est rejetée.

L'article 8 est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : C'était le dernier amendement, à moins qu'il y en ait d'autres dont je n'ai pas été mis au courant. Pouvons-nous regrouper quelques articles de façon à accélérer le processus? Êtes-vous d'accord?

Des voix : Oui.

Le président : Les articles 9 à 12 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : Les articles 13 à 16 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : Les articles 17 à 19 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : Les articles 20 à 22 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : Les articles 23 à 32 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : Les articles 33 à 52 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : Les articles 53 à 61 sont-ils adoptés?

Des voix : Oui.

Le président : L'entrée en vigueur de l'article 62 est-elle adoptée?

Des voix : Oui.

Le président : L'annexe est-il adopté?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall clause 1, which contains the short title, carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Ringuette: Before we complete the process, I would like to move that we defer the final reading of clause-by-clause and the titles to our meeting on March 24. Do I need to say it again in French?

The Chair: Does everyone understand the motion? Would you like a roll-call vote or just by voice?

Senator Ringuette: By voice.

The Chair: Everyone in favour of the motion, please say “yea.”

Some Hon. Senators: Yea.

The Chair: Those opposed, please say “nay.”

Some Hon. Senators: Nay.

The Chair: The motion is defeated.

Shall the preamble carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Shall the bill carry?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Eggleton: On division.

The Chair: Carried, on division.

Is it agreed that I report the bill to the Senate this afternoon?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Now we go to the third part of our meeting. I wish to turn your attention to the draft budget application before you for our northern energy study for the fiscal year 2015-16. As you know, on November 25 the Senate authorized an extension for our reporting deadline in relation to our study of non-renewable and renewable energy development, including energy storage, distribution, transmission, consumption and other emerging technologies in Canada’s three northern territories. Given that our deadline is now September 30, 2015, it is our intention to release our final report before the Senate adjourns this summer. I think everyone understands why we want to do that, or all the work we have done to date will be lost.

You may recall that our 2014 budget approved by the Senate included funds for general expenses and our fact-finding trip in May 2014 to all three northern territories. I am pleased to report that the expenditures for the trip were a little more than one half

Des voix : Oui.

Le président : L’article 1, le titre abrégé, est-il adopté?

Des voix : Oui.

La sénatrice Ringuette : Avant de clore le processus, je propose de reporter la dernière lecture, l’étude article par article et l’adoption des titres, à notre réunion du 24 mars. Dois-je répéter la motion?

Le président : Tout le monde a compris la motion? Voulez-vous un vote par appel nominal ou un simple vote par oui ou non?

La sénatrice Ringuette : Par oui ou non.

Le président : Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix : Oui.

Le président : Que tous ceux qui s’y opposent veuillent bien dire non.

Des voix : Non.

Le président : La motion est rejetée.

Le préambule est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le titre est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le président : Le projet de loi est-il adopté?

Des voix : Oui.

Le sénateur Eggleton : Avec dissidence.

Le président : Adopté, avec dissidence.

Dois-je faire rapport du projet de loi au Sénat cet après-midi?

Des voix : Oui.

Le président : Nous passons donc à la troisième partie de notre séance. J’attire votre attention sur la demande de budget provisoire en vue de notre étude sur l’énergie dans le Nord pour l’exercice 2015-2016. Comme vous le savez, le 25 novembre, le Sénat a autorisé la prorogation du dépôt de notre rapport concernant l’étude sur le développement des énergies renouvelables et non renouvelables dans les trois territoires du Nord, y compris le stockage, la distribution, la transmission et la consommation d’énergie, de même que les technologies émergentes. Puisque l’échéance est maintenant le 30 septembre 2015, nous voulons déposer notre rapport final avant l’ajournement du Sénat pour l’été. Je crois que tout le monde comprend pourquoi nous voulons procéder ainsi. Nous voulons éviter d’avoir à recommencer tout le travail que nous avons fait jusqu’à maintenant.

Vous vous souvenez peut-être que le budget de 2014 approuvé par le Sénat prévoit des fonds pour nos dépenses générales et notre voyage d’information en mai 2014 dans les trois territoires du Nord. J’ai le plaisir de vous informer que nous avons dépensé

of the expenses approved: \$127,812 of \$238,960. In addition, given we were not prepared to release our final report during the 2014-15 fiscal year, the approved general expenses of \$13,500 lapsed.

As we are not seeking any more funds for any activities or travel under this order of reference, you have before you today for your consideration a budget application for general expenses that include \$12,000 for graphic design based on our last budget and an invoice for a 50-page English final report, a 60-page French final report, and an infographic; miscellaneous expenses of \$500 and printing of \$2,000 in the event that we need to have access to these funds for more copies of both the English and the French.

Is it agreed that the budget application for the northern energy special study for the fiscal year ending March 31, 2016, be approved and that the chair be authorized to submit the application to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you very much.

(The committee adjourned.)

un peu plus de la moitié du montant alloué, soit 127 812 \$ sur 238 960 \$. De plus, comme nous n'étions pas prêts à déposer notre rapport final durant l'exercice 2014-2015, le budget de 13 500 \$ accordé pour les dépenses générales a été reporté à l'exercice suivant.

Puisque nous ne demandons pas de fonds supplémentaires pour d'autres activités ou déplacements en lien avec cet ordre de référence, vous avez devant vous une demande d'autorisation de budget pour des dépenses générales comprenant 12 000 \$ pour les honoraires d'un graphiste, tiré du dernier budget, ainsi qu'une facture pour un rapport final de 50 pages en anglais et de 60 pages en français; des frais divers de 500 \$ et des frais d'impression de 2 000 \$, au cas où il faudrait commander des copies supplémentaires du rapport en français et en anglais.

Vous plaît-il d'approuver la demande d'autorisation de budget aux fins de l'étude spéciale sur l'énergie dans le Nord pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, et d'autoriser le président à soumettre la demande au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration?

Des voix : Oui.

Le président : Merci beaucoup.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, March 10, 2015

The Regional Municipality of York:

Ian Buchanan, Manager, Natural Heritage and Forestry.

Canadian Parks and Wilderness Society:

Éric Hébert-Daly, Director;

Alison Woodley, National Director, Parks Program.

Friends of the Rouge Watershed:

Jim Robb, General Manager.

TÉMOINS

Le mardi 10 mars 2015

Municipalité régionale de York :

Ian Buchanan, gestionnaire, Services du patrimoine naturel et de la foresterie.

Société pour la nature et les parcs du Canada :

Éric Hébert-Daly, directeur;

Alison Woodley, directrice nationale, Programme des parcs.

Friends of the Rouge Watershed :

Jim Robb, directeur général.